

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION.....	6

Première partie : la définition du polycentrisme	8
1. LA NOTION DU POLYCENTRISME.....	9
1.1. Le « polycentrisme » : un terme peu défini	9
1.2. Le polycentrisme défini par ESPON	11
2. LA PRISE EN COMPTE DU POLYCENTRISME EN FRANCE ET EN EUROPE	13
2.1. Le polycentrisme à l'échelle de la France : vers le scénario d'un polycentrisme maillé.....	13
2.2. Le SDEC : vers un développement polycentrique de l'Europe	17
2.3. Un concept toutefois critiqué	22
3. LA COOPERATION INTERREGIONALE COMME OUTIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU POLYCENTRISME	23
3.1. Définition de la Coopération Interrégionale.....	23
3.2. La Coopération Interrégionale : outil d'expérimentation pour la mise en œuvre des principes communautaires à travers le programme INTERREG IIIB	24

Deuxième partie : Etude de cas: La coopération interrégionale au sein de l'Espace Atlantique.....	27
4. PRESENTATION DU TERRAIN D'ETUDE : L'ESPACE ATLANTIQUE	28
4.1. Présentation Générale.....	28
4.2. La constitution de l'Espace Atlantique : une prise de conscience des problématiques de la façade atlantique par des acteurs dynamiques	30
5. L'ESPACE ATLANTIQUE : UN ESPACE VASTE ET HETEROGENE.....	34
5.1. Des potentiels à valoriser.....	34
5.2. ... mais un espace souffrant de sa périphérité	36
6. LA MISE EN PLACE DE LA COOPERATION INTERREGIONALE AU SEIN DE L'ESPACE ATLANTIQUE.....	40
6.1. Les financements au titre de l'article 10 du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)	40
6.2. L'action pilote ATLANTIS.....	40
6.3. INTERREG II C, un bilan mitigé	41
6.4. Présentation du programme INTERREG IIIB Espace Atlantique	42
7. LE SDEC : UNE NOUVELLE VISION DE L'ESPACE ATLANTIQUE	46
7.1. Des études qui soulignent les faiblesses de l'Espace Atlantique	46
7.2. L'apport du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire.....	47

Troisième partie : Analyse des projets INTERREG IIIB 'Espace Atlantique'	48
au regard du polycentrisme	48
8. PRESENTATION DES PROJETS SELECTIONNES	49
8.1. Développement des Technologies de l'Information et de la Communication	51
8.2. Innovation, recherche et développement	55
8.3. Aménagement du territoire	66
8.4. Développement local	70
8.5. Transport	74
8.6. Reconversion industrielle	75
9. ANALYSE GLOBALE DES PROJETS : LA COOPERATION INTERREGIONALE CONTRIBUE A LA MISE EN PLACE DU POLYCENTRISME PRECONISE PAR LE SDEC	76
9.1. La coopération interrégionale : un outil de mise en œuvre du polycentrisme	76
9.2. Le degré de participation des différents pays au programme INTERREG IIIB : Une prédominance de la participation des pays du « sud »	84
9.3. Le degré de participation des différentes régions françaises	89
CONCLUSION	92
BIBLIOGRAPHIE	94
TABLE DES CARTES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX	99

INTRODUCTION

Le développement spatial induit des oppositions à la fois centre/périmétrie et urbain/rural. Ainsi, il existe un fort déséquilibre économique, social, spatial entre le centre de l'Europe et les périphéries. Ce déséquilibre est renforcé par l'internationalisation croissante des communications et des échanges et par l'affaiblissement des rôles des frontières; le contexte de globalisation a tendance à renforcer les régions qui offrent déjà les meilleurs avantages comparatifs (Carrière 2002).

L'Europe s'est donc interrogée sur les effets de cette concentration des flux économiques, humains, etc. dans l'Europe Rhénane. Elle a proposé comme modèle de développement le principe du polycentrisme pour développer tous les territoires de l'Europe et pour tenter de résorber les écarts trop forts entre le pentagone des capitales et les périphéries.

Ainsi, la Commission Européenne appuyée par les Etats-membres et les régions a proposé à travers le Schéma d'Aménagement de l'Espace Communautaire (SDEC) une vision territoriale de l'Europe plus équilibrée avec notamment la création de zones d'intégration économique qui doivent être les pôles d'appui d'un développement polycentrique.

A travers le SDEC, la coopération interrégionale est décrite comme un bon outil de mise en œuvre du polycentrisme sur les territoires. En fait, par le programme INTERREG IIIB, les membres de l'Union Européenne entendent concrétiser le modèle de développement préconisé.

L'objectif de ce mémoire de recherche est d'analyser certains projets du programme INTERREG IIIB de l'une de ces futures zones d'intégration économique pour voir s'ils développent ou non une dimension polycentrique.

La zone sélectionnée pour cette recherche est l'Espace Atlantique. Cet espace se situe à la périphérie du centre européen compétitif et souffre de sa marginalisation : il se trouve en situation de développement économique fragile et est sous-urbanisé.

De plus, l'élargissement de l'Europe peut menacer ce territoire. En effet, les régions de l'espace Atlantique mêmes si elles restent fragiles ne sont plus forcément les régions les plus en difficulté ; ainsi les aides qui leur sont actuellement allouées vont sûrement être transférées vers des régions moins avantageuses des nouveaux pays.

Ces régions atlantiques ont donc tout intérêt à développer une stratégie de développement. Pour réduire les écarts entre cette périphérie et le cœur de l'Europe,

les régions de l'Espace Atlantique intègrent-elles le principe du polycentrisme comme modèle de développement?

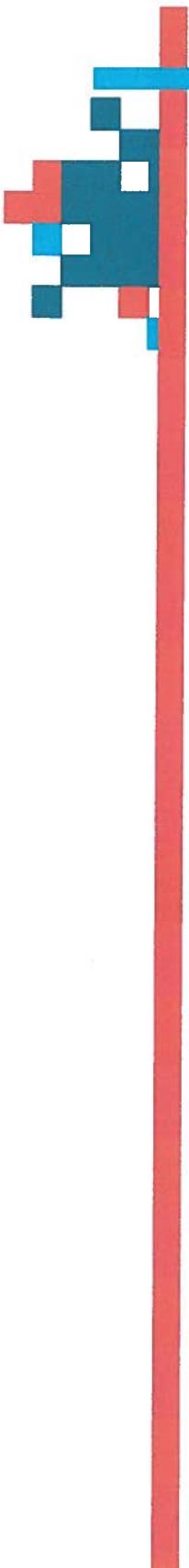
Travaillant à l'échelle de l'Espace Atlantique comme zone d'intégration économique européenne, nous travaillerons sur les projets faisant participer plusieurs régions. Nous essaierons de voir comment, à travers ces derniers, la coopération interrégionale peut contribuer au polycentrisme à l'échelle des régions françaises, de l'Espace Atlantique et quelles sont les options du SDEC qui sont privilégiées. Pour les analyser, nous nous sommes appuyés sur les dossiers de candidature au programme INTERREG IIIB et sur les fiches actions de chaque projet adressés au secrétariat commun Interreg « Espace Atlantique ».

En somme, les projets de coopération interrégionale lancés dans le cadre d'INTERREG IIIB Espace Atlantique ont-ils des impacts polycentriques sur le territoire?

Dans une première partie, le principe de polycentrisme ainsi que la notion de coopération interrégionale seront abordés. Après avoir défini le terme de polycentrisme, il sera présenté le modèle de développement polycentrique souhaité par la France et par la Commission Européenne. Il sera également montré comment la coopération peut être perçue comme un outil de mise en œuvre du polycentrisme.

Une seconde partie exposera d'une part les caractéristiques majeures de l'Espace Atlantique. D'autre part, cette partie s'attachera à présenter le contexte d'émergence de la coopération interrégionale au sein de ce territoire et plus particulièrement le programme INTERREG IIIB en cours pour la période 2000-2006.

Enfin, une troisième partie aura pour objectif l'analyse de certains projets INTERREG IIIB à la lumière du polycentrisme. Puis, dans un second temps, une analyse globale sera restituée mettant en avant les principales caractéristiques de cette coopération et la pertinence de cet espace, plus particulièrement celle de la participation des régions françaises.



PREMIERE

PARTIE

LA DEFINITION
DU POLYCENTRISME

1. LA NOTION DU POLYCENTRISME

Le polycentrisme est aujourd’hui un des thèmes centraux de la réflexion communautaire. Encouragé par le Schéma de Développement de l’Espace Communautaire (SDEC), il est devenu un concept clé des politiques d’aménagement du territoire en réponse aux déséquilibres territoriaux en Europe et en France : il suggère la recherche d’un nouvel équilibre spatial.

Il ne s’agit pas d’un concept nouveau puisqu’il a déjà été employé plusieurs fois auparavant. Cependant, c’est la publication du SDEC en 1999 qui l’a officialisé en lui donnant une dimension européenne.

1.1. *Le « polycentrisme » : un terme peu défini*

Peu de dictionnaires de langue française définissent le concept de polycentrisme. Ainsi, il n’existe pas de définition du mot polycentrisme dans les dictionnaires tels que le Larousse ou l’Encyclopédie Universalis. Le dictionnaire « le Robert » donne une définition politique du polycentrisme et le caractérise comme un système d’organisation permettant la multiplication des centres de décision ou de direction. L’adjectif « polycentrique » est également défini en référence au domaine de l’architecture pour déterminer un bâtiment qui a plusieurs centres.

Le dictionnaire critique « les mots de la géographie » définit le terme de polycentrisme sous une dimension territoriale ; l’adjectif « polycentrique » y est présenté comme se rapportant à quelque chose « ayant plusieurs centres, tels les réseaux urbains de certains pays (Allemagne, Italie, etc.) ». A cette définition, l’auteur ajoute un élément critique en écrivant : « on aimerait voir se développer une Europe unie et polycentrique ».

En 2000, la Délégation à l’Aménagement du Territoire et à l’Action Régionale (DATAR), définit le terme de polycentrisme à travers le dictionnaire « repenser le territoire : un dictionnaire critique » de la manière suivante : « Le polycentrisme des doctrines actuelles est dit « de réseau », et se veut antihiérarchique. Il met l’accent sur les rapports de synergie et de complémentarité entre des centres dotés d’un avantage compétitif ou d’une vocation spécifique, généralement à l’échelle des aires métropolitaines ou des régions. »

L’idée du polycentrisme repose sur un développement régional équilibré, basé sur les avantages et les capacités des territoires au niveau local. Par ce concept, on souhaite articuler la cohésion territoriale, la compétitivité tout en développant la

gouvernance. Ainsi, Rémy Allain définit la notion de polycentrisme comme une notion qui « suggère l'équilibre spatial, le partage des pouvoirs de décision, l'harmonie territoriale, la concurrence des idées, l'émulation et la coopération. ».

Le polycentrisme repose sur la conception de compétitivité équilibrée et d'égalité. Il implique un certain nombre de conditions à plusieurs niveaux:

- socio-économique : Le territoire doit être attractif et compétitif.
- spatial : Il doit y avoir une intégration territoriale c'est-à-dire l'existence de réseaux d'échanges qui fonctionnent.
- politique : Une nouvelle gouvernance doit être développée, c'est-à-dire une envie de travailler ensemble.

L'origine du polycentrisme est en relation étroite avec un concept théorique des années 30, le développement de la théorie des places centrales. En effet, le terme de polycentrisme est né peu de temps après la notion de centralité, qui apparaît « justement lorsque ce qui semblait être l'essence naturelle des centres-villes et des capitales est devenu moins naturel. Le mot d'ordre du polycentrisme dans les politiques d'aménagement a d'abord occupé une place en marge dans les cas où la réaffirmation d'une centralité unique n'était pas possible, pour devenir aujourd'hui quasi hégémonique. » (DATAR).

Le polycentrisme cherche alors à éviter la dominance d'un centre sur l'ensemble du territoire et à répartir de manière équilibrée les pouvoirs de décision, les pouvoirs économiques, etc.; en ce sens il s'oppose à la monocentralité. Il vise en fait le développement de plusieurs centralités pour éviter la suprématie d'une seule place centrale.

Le polycentrisme ne s'oppose cependant pas à la notion de centralité dans le sens où il admet les avantages liés à cette centralité « si le centre est souvent synonyme de créativité, d'innovation, d'interaction, de bouillonnement des idées, le mot peut aussi évoquer le monolithisme, le monocentrisme, la centralisation, l'arbitraire du pouvoir absolu et éloigné, la dissymétrie des flux, l'injustice à l'égard des territoires non centraux, périphériques et donc dépendants. Le mot polycentrisme, qui n'en est pas le négatif et ne nie pas les avantages de la centralité, suggère au contraire l'équilibre spatial, le partage des pouvoirs de décision, l'harmonie territoriale, la concurrence des idées, l'émulation et la coopération. » (R.ALLAIN).

Le polycentrisme est une notion en cours de construction, il est donc plus aisé de l'appréhender en terme d'objectifs. Son objectif principal est de valoriser, à l'échelle du continent européen, les agglomérations disposant d'un poids démographique et d'un potentiel économique leur permettant d'interagir avec les centres de décisions européens et mondiaux. Il s'agit par là de promouvoir un développement spatial et économique équilibré qui prend appui sur le maillage

urbain existant en favorisant le développement de plusieurs pôles compétitifs dans les périphéries européennes. Le but des politiques d'aménagement polycentrique est d'éviter les sur-concentrations, en développant un maillage du territoire à plusieurs niveaux : continental, national, régional et local.

C'est donc un concept abordé sous une dimension multiscalaire (locale, régionale, nationale, européenne). Ainsi pour chaque échelle, il existe des stratégies, des mises en place du polycentrisme. Par exemple, au niveau interrégional, il peut s'agir de développer la coopération et la complémentarité entre les territoires pour être en mesure d'offrir des services de haut niveau, spécialisés et spécifiques, aux entreprises et habitants plutôt que de se faire concurrence. Au niveau européen, la mise en place du polycentrisme a pour objectif d'éviter une forte concentration économique et humaine dans le cœur de l'Union en faisant notamment émerger plusieurs grandes zones d'envergure.

1.2. *Le polycentrisme défini par ESPON*

Le programme ESPON (European Spatial Planning Observatory Network) a beaucoup travaillé sur le concept de polycentrisme.

Les objectifs du programme sont de contribuer au développement d'une prospective opérationnelle. Pour cela, plusieurs études ont été menées. Une d'entre elles, ESPON 111, présente un nombre de réflexions et de recommandations, dans la perspective de mettre en œuvre les grandes orientations du SDEC et en particulier de construire une Europe polycentrique.

Ainsi, une partie de l'étude est consacrée à la définition du polycentrisme.

Ce concept repose sur deux aspects complémentaires. Bien que complémentaires, le rapport précise que l'existence d'un des aspects ne garantit pas forcément la présence de l'autre.

Le premier correspond à la morphologie du territoire c'est-à-dire la distribution des aires urbaines sur un territoire donné (nombre de villes, hiérarchisation des villes, nombre d'habitants, etc.).

Le second aspect concerne les relations entre ces différentes aires urbaines c'est-à-dire les réseaux de coopération et les échanges de flux (information, population, etc.). Les relations entre les villes sont cruciales pour le polycentrisme, des nœuds sans ces dernières ne forment pas un système polycentrique.

Selon ESPON programme, deux situations font qu'il existe une forme de polycentrisme.

La première situation correspond au niveau national et européen. Il doit y avoir plusieurs villes avec des hiérarchies différentes (rayonnement européen, national, régional, etc.) ; cependant il faut éviter qu'une ville domine tout le territoire.

La deuxième situation correspond au niveau régional et local. Pour avoir un territoire polycentrique, il faut développer la complémentarité entre les villes pour que celles-ci augmentent leur attractivité.

Ces deux situations sont liées entre elles, une politique polycentrique au niveau local contribue à contrebalancer la dominance des centres nationaux puisque les villes deviennent plus attractives.

Pour ESPON, le polycentrisme s'oppose au monocentrisme dans lequel tout est concentré dans une ville ou dans une partie du territoire, ce qui correspond à la tendance actuelle à l'échelle européenne avec la concentration des richesses, des flux, etc. en Europe Rhénane. Mais, il s'oppose également à l'étalement urbain où les centres secondaires sont dilués, absorbés dans un continuum spatial non structuré.

Au contraire, le polycentrisme va dans le sens d'un système urbain équilibré et multiscalaire ce qui semble être bénéfique d'un point de vue social et économique pour le cœur de l'Europe et les périphéries.

Espon détermine trois niveaux de polycentrisme :

➤ Le niveau macro (correspond à l'échelle européenne)

A ce niveau, le polycentrisme représente une alternative au modèle pentagone/périmétrie. En Europe, contrairement aux USA, il existe qu'une seule « macro-zone », le pentagone. L'application du polycentrisme a donc ici comme objectif de faire émerger d'autres zones de ce type.

➤ Le niveau meso (échelle régionale)

Le polycentrisme tend à développer, à cette échelle, la coopération et la complémentarité pour être en mesure d'offrir des services de haut niveau, spécialisés et spécifiques, aux entreprises et habitants.

➤ Le niveau micro (échelle intra régionale)

Le polycentrisme vise ici à augmenter les complémentarités fonctionnelles et économiques notamment en améliorant les liens à l'intérieur du territoire tels que les relations ville/campagne.

2. LA PRISE EN COMPTE DU POLYCENTRISME EN FRANCE ET EN EUROPE

Le terme de polycentrisme est employé depuis 1994 dans les discussions communautaires suite aux principes de Leipzig. Certains pays ont tenté d'appliquer ce concept sur leur territoire avant qu'il fasse l'objet de réflexions communautaires. En effet, l'Allemagne a développé depuis plusieurs années des politiques polycentriques sur son territoire. L'origine de l'application du polycentrisme viendrait même du concept français de métropoles d'équilibre dans les années 60 qui avait pour objectif de favoriser un équilibre économique dans le pays.

2.1. *Le polycentrisme à l'échelle de la France : vers le scénario d'un polycentrisme maillé*

Le polycentrisme est un concept abordé en France dès la période après-guerre après le constat, notamment fait par J.F. GRAVIER « Paris et le désert français » en 1947, d'une France centrée sur la macrocéphalie parisienne. En fait, « L'idée de polycentrisme, même si elle n'était pas formulée de la sorte, existait déjà dans les documents de planification antérieurs au schéma directeur [de la région parisienne] de 1965, fondateur des villes nouvelles » (FOUCHIER).

L'idée de polycentrisme est donc formulée à plusieurs reprises lors des diverses tentatives de réorganisation et d'aménagement du territoire en France.

Ainsi, par exemple, la politique des métropoles d'équilibre lancée par la DATAR dans les années 1960 peut apparaître comme polycentrique. Cependant, il faut relativiser dans la mesure où « cette volonté de renforcer les capitales régionales s'inscrivait dans une vision strictement hiérarchique de l'armature urbaine, où chacun devait recevoir ses attributs de commande selon son rang, sans tenir compte de son profil spécifique de centralité. » (DATAR).

De même, le schéma directeur de la région parisienne peut être perçu comme une « illustration achevée du polycentrisme hiérarchique où les villes nouvelles, « centres restructurateurs » de banlieue et autres centres secondaires sont alignés » (DATAR). En effet, cet exemple est assez bien illustratif dans la mesure où cette politique avait pour objectif de développer la région parisienne sur plusieurs pôles extérieurs situés à une trentaine de kilomètres du centre de la capitale afin d'organiser le « grand Paris » en empêchant son extension. Cette notion de villes nouvelles s'appuie donc sur les notions de pôle et de polycentrisme. La localisation des centres nouveaux a été un choix stratégique fondamental dans la mise en œuvre du polycentrisme. Cependant, ces villes nouvelles restaient dépendantes de la capitale et ne permettaient qu'un rééquilibre au niveau régional, « le polycentrisme

des villes nouvelles françaises ne visait pas leur autonomie à l'égard de leur agglomération mère ; elles devaient toutefois constituer des bassins de vie autour d'elles ». (FOUCHIER)

Ces deux exemples de mise en place du polycentrisme se présentent à deux échelles différentes. En effet, la politique des métropoles d'équilibre est une politique qui recherche un équilibre spatial au niveau national tandis que la politique des villes nouvelles vise à équilibrer à l'échelle de la région île-de-France. Le concept de polycentrisme appréhendé par la France a donc une dimension multiscalaire.

A la fin des années 80, la DATAR encourage le polycentrisme de réseau qui se traduit par la mise en place de « réseaux de villes ». Ces réseaux étaient plus ou moins inspirés du modèle allemand. Cependant, leur réussite en France était plus incertaine qu'en Allemagne étant donné le contexte de décentralisation et la concurrence des territoires. Ces réseaux représentent une alliance volontaire entre des villes, dans un but de développement commun et d'amélioration de leur position par rapport à l'ensemble des villes européennes. Pour Frédéric Tesson, le réseau est à la fois « échange et solidarité ainsi que dynamisme et efficacité tout cela sans hiérarchie ni contrainte. C'est une démarche volontaire d'alliance, de coopération entre des ensembles urbains quelque soit leur place dans la hiérarchie urbaine ».

Plusieurs villes se sont regroupées en un club national des réseaux de villes. Un exemple de réseaux de villes est celui de l'aire 198. Ce réseau regroupe les villes de Poitiers, Niort, Angoulême et La Rochelle en Poitou-Charentes. Ces villes se sont associées en 1989 pour peser sur les décisions régionales et nationales de développement et obtenir à quatre ce qu'aucune d'entre elles ne pourrait obtenir seule. L'action de aire 198 s'est développée et diversifiée (université, échange de savoir-faire, mise en œuvre d'expériences communes en matière de politique de la ville et d'insertion par l'économie, etc.).

En 2002, la DATAR a publié un ouvrage intitulé "Aménager la France de 2020, Mettre les territoires en mouvement". Il répond à une commande du Gouvernement faite à la DATAR lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) du 15 décembre 1997, afin que puisse être défini le projet d'avenir qu'il entend conduire en matière d'aménagement du territoire.

Jean Louis Guigou, délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, entend que cette étude prospective ne soit « nullement le répertoire des politiques d'aménagement du territoire ou des problématiques territoriales qui irriguent désormais les politiques publiques ». L'objectif de cette étude est de mettre en avant ce qu'ils identifient « comme la pierre angulaire de l'aménagement et du développement des territoires : la structuration des cadres territoriaux et les modalités d'action publique qui permettent d'y répondre ». Il insiste aussi sur le fait

que c'est un document prospectif non contraignant et qu'il n'est pas figé « *Aménager la France de 2020* vous est soumis pour que vous puissiez réagir... ».

Ainsi, la DATAR propose plusieurs scénarios possibles pour le futur de la France, dont celui du polycentrisme maillé.

Les quatre scénarios envisagés sont les suivants:

➤ « l'archipel éclaté » : ce scénario oppose des villes dynamiques et compétitives d'un point vue économique, sociale, etc. à des territoires marginalisés.

➤ « le centralisme rénové » : ce scénario prévoit un encadrement des initiatives locales par un Etat présent et volontariste qui redistribue les richesses en fonction du retard de développement des territoires.

➤ « le local différencié » : dans ce scénario, les initiatives créatrices de valeurs économiques et socioculturelles se multiplient et l'Etat devient un simple médiateur des conflits entre les territoires.

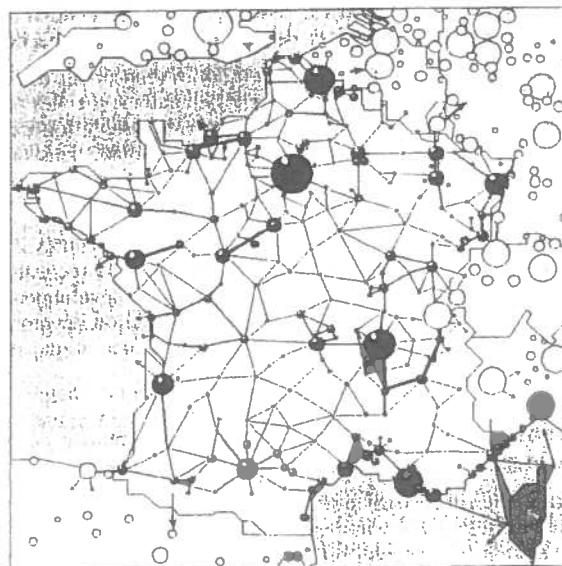
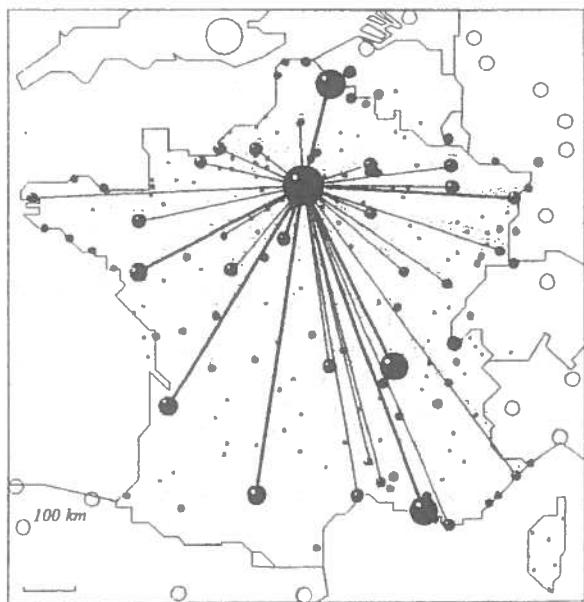
➤ « le polycentrisme maillé » : les territoires s'organisent autour de projets communs (structure intercommunale, pays, etc.). Ils développent des stratégies différentes selon leurs potentiels, leurs faiblesses. Dans ce scénario, la France recherche une certaine équité et favorise la construction de projets et la gouvernance notamment à travers la décentralisation. Le polycentrisme maillé s'effectue à trois échelles : locale, régionale et interrégionale. A travers ce modèle, la DATAR favorise l'émergence de « six grands bassins, cadres au sein desquels doivent être encouragés la coopération et le partenariat entre les régions et entre métropoles appartenant au même système territorial » (DATAR, 2000).

Le scénario du « polycentrisme maillé » est considéré par la DATAR comme le plus apte à réduire les inégalités en France et notamment le phénomène de la bicéphalie entre Paris et le reste du territoire car il repose sur la recomposition des territoires. En effet, il s'agit de faire émerger d'autres grands pôles qui soient dans la capacité de se positionner dans une économie de rang mondial et ainsi jouer la carte de l'internationalisation. Cependant, ces pôles d'attractivité ne devront pas reproduire le schéma centre/périphérie mais plutôt irriguer leur territoire.

De plus, parmi les quatre scénarios possibles pour la France de 2020, c'est celui qui « conjuge les trois impératifs du développement durable que sont la solidarité et la cohésion sociale, la performance économique et la préservation des grands équilibres environnementaux. » (DATAR).

Ce scénario du « polycentrisme maillé » s'oppose au scénario tendanciel de la monoconcentration sur Paris en proposant une alternative polycentrique avec le développement de six grands bassins de peuplement.

Du centralisme au polycentrisme maillé



Source : GUIGOU/PARTHENAY/GERARD-VARET/MOUGEOT/LIPIETZ (2001), « aménagement du territoire : rapports du conseil d'Analyse Economique », *La documentation française*.

Les deux cartes ci-dessus illustrent cette opposition. La deuxième carte montre comment le concept de polycentrisme pourrait se concrétiser au niveau spatial, il est donc représenté comme une notion visant la multiplicité des centres. Ce concept est en étroite relation avec l'idée de pôles, de réseaux de villes et de coopération. Ainsi, il permet que « se développent des réseaux de villes autour de pôles urbains dynamiques, compétitifs au niveau européen et mondial, et intégrés dans des ensembles territoriaux solidaires. Des coopérations se tissent entre agglomérations d'un même bassin, avec un partage des compétences et des infrastructures (équipements de santé, de culture, de formation, de transports, etc.). Un véritable système de villes maillées entre elles se renforce, complétant le dynamisme parisien. » (DATAR). La première carte illustre quant à elle la monoconcentration sur Paris.

2.2. *Le SDEC : vers un développement polycentrique de l'Europe*

Suite au constat d'une Europe centralisée, celle-ci a mené une réflexion sur la concentration des richesses et des flux qui s'est formalisée par un document d'orientations non contraignant : le SDEC. Le projet européen d'un espace communautaire polycentrique n'est pas en concurrence avec l'objectif d'un développement polycentrique maillé de la France mais peut au contraire être l'opportunité de concrétiser ce scénario.

2.2.1. Constat d'une Europe centralisée

L'Espace Européen apparaît comme un espace trop centralisé, marqué par un déséquilibre économique, social, spatial important entre son centre et ses périphéries. C'est à partir de ce constat que l'Europe s'est interrogée sur les effets de la concentration des flux économiques, humains, etc. et a proposé à travers la conception du Schéma d'Aménagement de l'Espace Communautaire (SDEC), un schéma polycentrique et équilibré du territoire européen afin de développer tous les territoires de l'Europe et tenter de résorber les écarts trop forts entre le pentagone des capitales et les périphéries.

BRUNET a été un des premiers à observer ce déséquilibre européen qu'il va cartographier à la fin des années 80. Ainsi, ces cartes illustrent l'opposition entre le centre de l'Europe, défini par le « pentagone » Londres-Paris-Milan-Munich-Hambourg, qui représente 14% de la surface de l'Europe des 27, et regroupe environ 32% de la population et 43% du PIB¹ et les périphéries de l'Europe qui souffrent de leur marginalisation.

Ce déséquilibre est renforcé par l'internationalisation croissante des communications et des échanges et par l'affaiblissement des rôles des frontières. En effet, le contexte de globalisation a tendance à renforcer les régions qui offrent déjà les meilleurs avantages comparatifs.

C'est ce constat des dysfonctionnements spatiaux, des disparités territoriales, qui inquiète la Communauté Economique Européenne et fait prendre conscience aux aménageurs des problèmes de déséquilibre du territoire.

Ainsi, pour permettre de pallier les difficultés évoquées ci-dessus, les Etats membres et la Commission Européenne ont donc décidé dès 1993, d'élaborer un Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, dont le texte final a été

¹ Données d'ESPON et d'Eurostat

adopté le 11 mai 1999, lors du conseil informel des ministres de l'aménagement du territoire à Postdam.

Le SDEC met en avant la concentration excessive des métropoles et des richesses européennes en montrant les déséquilibres existants, notamment en terme de PIB.

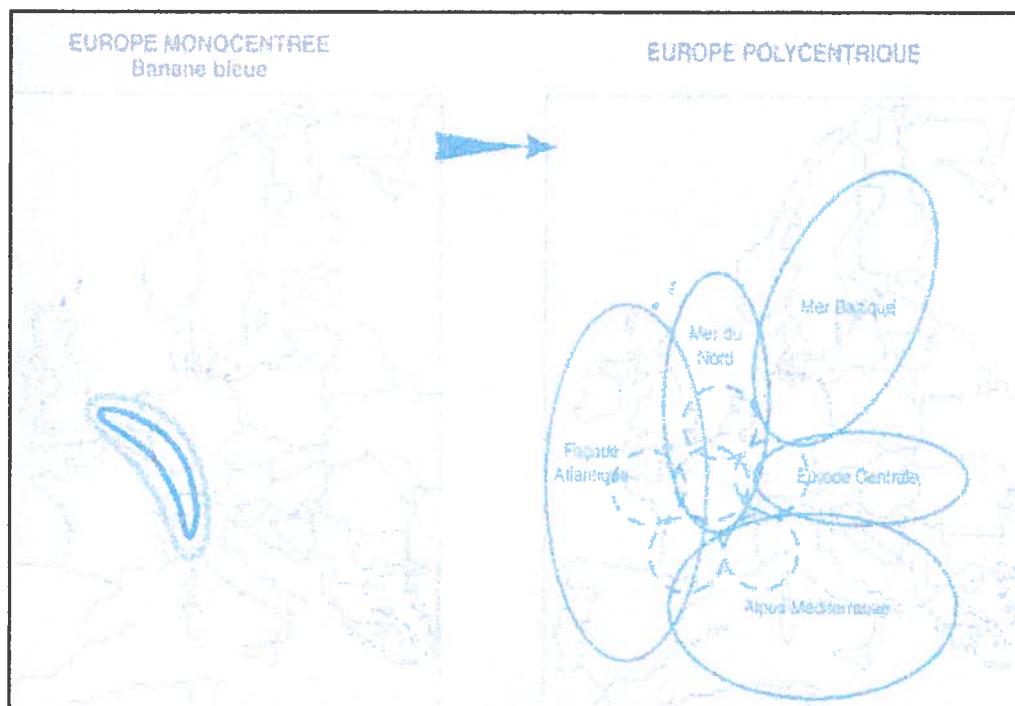
« L'UE témoigne de déséquilibres économiques considérables, qui compromettent la réalisation du modèle de développement spatial équilibré et durable. Le caractère inégal de la répartition du potentiel économique peut être décrit de la manière suivante: l'espace situé au cœur de l'UE, et délimité par les métropoles européennes que sont Londres, Paris, Milan, Munich et Hambourg (20% de la surface et 40% de la population communautaire), contribue à 50% de son produit intérieur brut. Par contre, à ses franges méridionales – du Portugal à la Grèce en passant par le Sud de l'Espagne et de l'Italie – ainsi que dans les nouveaux Länder allemands, le PIB par habitant n'atteint qu'une fourchette de 50 à 65% de la moyenne communautaire. Quant à certaines régions de la périphérie Nord, comme par exemple le nord de la Finlande et du Royaume-Uni, leur situation économique n'est guère meilleure. » (SDEC)

2.2.2. Le SDEC, un document européen pour une réflexion sur l'organisation spatiale du territoire communautaire

La politique européenne souhaite tendre « vers un développement équilibré et durable du territoire de l'Union Européenne » en assurant le renforcement de la cohésion économique et sociale. L'Espace Communautaire a pour objectif de réduire les disparités notamment entre le cœur de l'Europe qui concentre la population et la croissance économique et les régions en difficulté. Il ne s'agit pas d'affaiblir les régions compétitives mais plutôt de développer les autres régions en se basant sur leurs avantages, leurs savoir-faire, etc. et créer ainsi plusieurs zones d'Intégration dans l'Economie Mondiale (ZIEM).

Les cartes ci-dessous illustrent l'opposition entre une Europe où les richesses se concentrent dans le cœur de l'Europe, « la banane bleue » et une Europe polycentrique qui favorise l'émergence de plusieurs ZIEM.

D'une Europe monocentrique à une Europe polycentrique



L'Espace communautaire a déterminé trois objectifs politiques fondamentaux: La cohésion économique et sociale, la préservation des bases naturelles de la vie et du patrimoine culturel et enfin une compétitivité plus équilibrée du territoire européen.

Pour atteindre un développement plus équilibré sur le plan spatial, il est nécessaire que ces objectifs directeurs soient poursuivis simultanément dans toutes les régions de l'Union Européenne et que leurs interactions soient prises en considération.

A travers le SDEC, l'Union Européenne affiche trois principes directeurs qui guident la stratégie de développement de l'Europe.

- Le développement d'un système urbain équilibré et polycentrique et une nouvelle relation ville-campagne ;
- L'assurance d'une parité d'accès aux infrastructures et au savoir ;
- Le développement durable, la gestion intelligente et la préservation de la nature et du patrimoine culturel.

Le premier principe du SDEC vise à assurer un « développement spatial polycentrique » du territoire qui favorise la mise en œuvre de l'interrégionalité.

Il consiste principalement à créer et développer plusieurs ZIEM. Il n'existe actuellement en Europe qu'une seule zone géographique d'importance mondiale, le « pentagone ». Pendant longtemps, l'Union Européenne s'est surtout efforcée d'améliorer le rattachement des zones périphériques à ce cœur par le biais notamment de nouvelles infrastructures. L'objectif du polycentrisme est de promouvoir l'équité territoriale, en encourageant l'émergence de nouvelles zones d'importance mondiale. Selon le SDEC, « La création de plusieurs zones dynamiques d'intégration économique mondiale bien réparties sur le territoire de l'Union Européenne, constituées de régions métropolitaines interconnectées et d'un accès international facile, articulées autour de villes et de zones rurales de tailles différentes, va jouer un rôle crucial dans l'amélioration de l'équilibre spatial en Europe. Des services globaux et performants devront dorénavant être également développés dans les régions métropolitaines et dans les grandes villes situées hors du cœur de l'UE. » (SDEC). Ces ZIEM seraient donc aptes à valoriser les potentiels endogènes des territoires et ainsi à réduire les écarts en améliorant leur compétitivité.

Cependant, pour construire un développement équilibré des territoires dans l'Union Européenne, il ne faut pas se limiter à la création et au développement de ces zones. En effet, il faut encourager le développement d'une armature urbaine irriguant l'ensemble du territoire européen. Ainsi, la mise en place de réseaux à l'échelle interrégionale, voire transnationale, permettra aux villes et aux régions de coopérer, pour atteindre des effets de taille ou de complémentarités fonctionnelles. Selon le SDEC, il faut « promouvoir la complémentarité entre les villes et les régions » ce qui « implique de tirer parti des avantages qu'offre leur concurrence économique mutuelle, tout en maîtrisant les inconvénients. Leur complémentarité ne devrait cependant pas se limiter à la concurrence et à l'économie, mais s'étendre à l'ensemble des fonctions urbaines (comme par exemple la culture, l'enseignement et la formation, ou les infrastructures sociales). Il s'agit de poursuivre une politique qui encourage une coopération efficace entre les villes, basée sur des intérêts communs et sur un apport de tous les participants. Le caractère volontaire de la coopération et l'égalité des droits entre les partenaires constituent à cet égard des préalables. » (SDEC). Au-delà de simples échanges d'expériences, ces réseaux doivent poursuivre des objectifs communs et réaliser des projets communs.

Il est également important que les petites villes des régions les moins densément peuplées et plus faibles d'un point de vue économique s'organisent en réseaux, regroupent leurs potentiels. Ce principe vise donc également le renforcement d'un système polycentrique et plus équilibré des régions métropolitaines, des grappes de villes et des réseaux urbains.

Le second principe a comme objectif l'accessibilité aux infrastructures et à la diffusion du savoir. Même si ce principe ne peut à lui seul atteindre les objectifs de la cohésion économique et sociale, les infrastructures de transports et de télécommunication sont néanmoins des outils importants. Elles permettent en effet les interconnexions entre les territoires, et particulièrement entre les zones centrales et périphériques, les centres urbains et l'arrière-pays environnant.

Ce principe renvoie donc également au concept du polycentrisme dans la mesure où l'amélioration de l'accessibilité favorise l'attractivité des territoires ainsi que l'équilibre du territoire.

Au niveau des infrastructures liées au transport, l'extension future des réseaux transeuropéens doit prendre en compte le développement polycentrique. En effet, il convient d'assurer la desserte des zones économiques d'intégration mondiale, mais aussi d'accorder une grande attention aux régions à handicap géographique ainsi qu'aux liaisons secondaires internes aux régions. En outre, toutes les régions doivent pouvoir bénéficier d'un accès équilibré aux nœuds intercontinentaux (ports et aéroports).

Quant à l'accès au savoir et aux infrastructures, il est primordial dans une société basée sur la connaissance. Les systèmes dynamiques d'innovation, un transfert efficace des technologies et des institutions d'éducation et de formation performantes sont nécessaires pour le développement des marchés de l'emploi et des entreprises. Or, l'accès au savoir ainsi que le potentiel d'innovation restent mal répartis dans l'Union européenne et se concentrent là où le dynamisme économique est le plus important. L'élévation du niveau d'éducation et de formation de la population dans les régions en difficulté, notamment par la diffusion des nouvelles technologies de l'information (services de base, politique tarifaire adéquate, formation et sensibilisation), contribuera à lutter contre les déséquilibres observés.

Le dernier principe concerne le développement durable, la gestion intelligente et la préservation de la nature et du patrimoine culturel. Il sera moins développé ici car il se réfère moins directement au concept du polycentrisme.

Il s'agit de favoriser le maintien et l'utilisation durable de la biodiversité à l'échelle locale et régionale notamment par la gestion des sites menacés dans des stratégies d'aménagement du territoire relatives à des zones plus vastes. La nature et la culture constituent en effet un facteur économique non négligeable pour le développement régional si elles sont préservées et valorisées. De même, la richesse du patrimoine et des paysages culturels de l'Europe est l'expression de son identité. Afin d'inverser les éventuelles tendances à l'abandon et à la dégradation et de transmettre ce patrimoine aux générations futures dans les meilleures conditions, la définition de stratégies intégrées de préservation et de réhabilitation ainsi que la sensibilisation du public sont nécessaires.

Ces trois principes sont accompagnés d'options politiques spécifiques. Celles-ci ne s'appliquent pas uniformément à toutes les parties de l'Union Européennes « leur application devrait être différenciée dans l'espace en fonction des situations économiques, sociales et environnementales, afin d'atteindre un développement équilibré et durable. » (SDEC)

2.3. *Un concept toutefois critiqué*

Le concept du polycentrisme ne fait pas l'unanimité pour plusieurs raisons. Cependant, ces critiques ne remettent pas forcément en cause le SDEC, et peuvent au contraire permettre d'alimenter le débat sur la mise en œuvre du polycentrisme et ses effets et d'approfondir par là même certaines réflexions.

Certaines critiques peuvent être mentionnées.

Tout d'abord, c'est un scénario contre-tendanciel et très incertain à l'horizon 2020. En effet, aujourd'hui la tendance correspond plutôt à un phénomène de concentration des hommes, des richesses, etc. qui renforce les disparités territoriales. « Le scénario tendanciel favorise un écart de plus en plus criant entre quelques espaces intégrés participant à « l'économie-monde » et des territoires beaucoup plus enclavés, marginalisés, ayant des difficultés à trouver leur voie dans un monde qui a changé d'échelle » (G.BAUDELLE, C.GUY, J.OLLIVRO).

De plus, ce scénario ne mesure pas suffisamment les avantages économiques des déséquilibres territoriaux. Selon Laurent DAVEZIES, le polycentrisme est une « sorte de lettre au père noël rédigée pour l'essentiel par des géographes de différents pays membres, toute entière tournée vers l'équilibre territorial et la qualité de vie » mais qui ne prend pas suffisamment en compte « les avantages économiques des déséquilibres territoriaux ».

Enfin, il apparaît difficile à mettre en place compte tenu du contexte de globalisation et de mondialisation actuel. En effet, « la globalisation de l'économie a pour conséquence une recomposition territoriale qui privilégie « spontanément » les régions les plus avancées, celles offrant déjà les meilleurs avantages comparatifs » (JP.CARRIERE).

Au-delà du cadre des mesures prises au sein des politiques sectorielles, le SDEC permet de prendre en considération la situation générale du territoire européen et les potentiels de développement des différentes régions.

Le SDEC propose de nouvelles formes de coopération afin de favoriser à l'avenir la coordination sur le territoire de politiques sectorielles qui avaient tendance à agir indépendamment les unes des autres.

3. LA COOPERATION INTERREGIONALE COMME OUTIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU POLYCENTRISME

Le rôle de la coopération interrégionale est souligné à travers le SDEC. En effet, le document y fait référence comme moyen de mise en œuvre des principes directeurs et notamment de la mise en place du concept de polycentrisme. Le SDEC recommande de « poursuivre une politique qui encourage une coopération efficace entre les villes, basée sur des intérêts communs et sur un apport de tous les participants. Le caractère volontaire de la coopération et l'égalité des droits entre les partenaires constituent à cet égard des préalables. » (SDEC)

3.1. *Définition de la Coopération Interrégionale*

La coopération recouvre des actions menées à l'échelle de grands bassins de peuplement structurés par leurs armatures urbaines, actions qui ne peuvent être engagées qu'à cette échelle pour répondre aux exigences de la compétition internationale. Cependant, cette échelle de coopération ne constitue pas un échelon administratif supplémentaire et ne se préoccupe pas des frontières entre les régions, ou les pays.

La coopération interrégionale représente en fait une alliance volontaire dans un but de développement commun et d'amélioration de la position des villes et des régions par rapport à l'ensemble des territoires européens. Elle est basée sur des caractéristiques communes ou des complémentarités et dépend des avantages à en retirer, de la volonté politique des élus et de celle des différents acteurs.

Selon Hoeffel, la coopération est un « thème important permettant de tisser des liens, d'organiser en commun des services, de réaliser des projets plus vastes, de créer ou consolider des relations et des contacts entre deux ou plusieurs collectivités ».

Selon la DATAR, la coopération interrégionale vise à améliorer l'efficacité des politiques et outils de développement régional et de cohésion par la mise en réseau et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en particulier pour les régions les plus en difficultés (retard de développement, reconversion,etc.). Elle est considérée comme l'une des dimensions clefs du polycentrisme maillé notamment à travers les

neuf schémas de services collectifs et, désormais elle est aussi une dimension clef du SDEC.

3.2. La Coopération Interrégionale : outil d'expérimentation pour la mise en œuvre des principes communautaires à travers le programme INTERREG IIIB

Plusieurs programmes communautaires recherchent ainsi à mettre en œuvre la coopération entre les régions européennes : les programmes TACIS et PHARE sont par exemple des programmes qui proposent un soutien à la coopération transfrontalière et notamment avec les pays de l'Est et/ou les pays candidats. Ces instruments financiers facilitent le transfert de savoir-faire, l'échange d'expériences et la création de partenariats et de réseaux.

Le programme le plus important en matière de coopération entre les régions européenne est le programme INTERREG. Pour le SDEC, le programme INTERREG III représente en quelque sorte l'outil d'expérimentation pour la mise en œuvre des principes communautaires, un laboratoire pour la nouvelle politique régionale et constitue l'instrument le plus approprié pour la mise en œuvre du polycentrisme.

Le programme INTERREG est une initiative communautaire proposé au titre du FEDER ; il participe à la politique régionale de l'Union Européenne qui vise à réduire les écarts de développement entre les différentes régions. Ce programme a été mis en place dès 1990, bien avant la publication du SDEC. Il visait la préparation des régions frontalières européennes à l'ouverture des frontières européennes.

Trois générations de PIC INTERREG se sont succédées : INTERREG III est le programme en vigueur pour la période 2000-2006. Ce Programme d'Initiative Communautaire est fondé sur l'expérience du PIC INTERREG II dont il approfondit et étend le champ d'intervention.

Il a pour but de favoriser un développement équilibré à l'intérieur de l'espace européen par delà les frontières nationales. Il permet de traiter des problématiques d'aménagement et de développement des territoires à une échelle plus appropriée. Le fonds FEDER cofinance avec les Etats et les régions, des projets de coopération transeuropéenne qui unissent différents acteurs publics et privés dans des démarches communes.

INTERREG III entend favoriser l'aménagement équilibré et durable de territoires interrégionaux et permettre un progrès significatif vers plus d'intégration et de cohésion de l'espace européen.

Il comporte trois volets correspondant à ces trois formes de coopération :

- **Volet A : coopération transfrontalière** : La coopération transfrontalière entre zones contiguës vise à développer des centres économiques et sociaux transfrontaliers en mettant en œuvre des stratégies communes de développement.
- **Volet B : coopération transnationale** : La Coopération transnationale entre autorités nationales, régionales et locales vise à promouvoir une meilleure intégration territoriale dans l'Union grâce à la formation de grands groupes de régions européennes.
- **Volet C : coopération interrégionale** : La coopération interrégionale vise à améliorer l'efficacité des politiques et des outils de développement régional par un vaste échange d'informations et un partage d'expériences (mise en réseau).

Dans le cadre de notre analyse, nous nous intéresserons au volet B du programme INTERREG III. Faisant appel à des projets de coopération interrégionale et transnationale, INTERREG IIIB concrétise, pour chacun des espaces de coopération, des approches d'aménagement et de développement inspirées par le modèle polycentrique. En effet, il a pour objectif le renforcement de la cohésion économique et sociale, la promotion d'une meilleure intégration territoriale dans l'union européenne par la coopération transnationale, régionale et locale. Il tente ainsi de répondre aux préconisations du SDEC et plus particulièrement au développement spatial polycentrique et équilibré dans l'Union Européenne par le biais d'un renforcement de plusieurs grandes zones d'intégration économique d'importance mondiale dans l'Union Européenne via la promotion de la coopération.

Le programme INTERREG IIIB a la particularité de provenir d'un programme mis en place avant l'élaboration du SDEC. De ce fait, pour sa mise en œuvre, il a été possible de tenir compte d'une part des expériences et des remarques formulées dans le cadre des évaluations d'INTERREG II et d'autre part des objectifs du SDEC. Il apparaît donc comme un outil efficace pour la mise en œuvre des principes du SDEC.

Cependant, il faut relativiser dans la mesure où les fonds alloués ne sont pas toujours à la hauteur des besoins ce qui constitue un frein pour l'application opérationnelle des principes. De même, le développement du polycentrisme et l'atténuation du schéma centre-périmétrie ne pourront se faire qu'après une réflexion sur le long terme et avec une grande coopération entre les acteurs du territoire.

Pour ces deux raisons, « INTERREG IIIB s'analyse plus comme un outil d'expérimentation du polycentrisme à l'échelle européenne qu'un outil d'action à proprement parler » (carrière, 2002). Il permet « de tester la pertinence d'une politique d'aménagement du territoire européen qui serait fondée sur la mise en valeur des complémentarités des espaces » (carrière, 2002)

Le programme INTERREG IIIB détermine des zones géographiques : les grands bassins européens. Ces zones sont les suivantes : l'Espace Alpin, Archimed (Grèce, Sicile, Calabre, Basilicate Puglia), l'Espace Atlantique, la Région de la Mer Baltique, celle de la Mer du Nord, CADSES (centre, adriatique, Danube et Europe du Sud-Est), la Périphérie du Nord, l'Europe du Sud-Ouest, celle du Nord-Ouest, la Méditerranée Occidentale et les régions ultrapériphérique.

Ces espaces constituent des grands bassins déterminés en fonction de leur pertinence et de leur homogénéité. Les limites de ces espaces ne prennent pas en compte les frontières nationales afin de permettre une réflexion à une échelle communautaire ou interrégionale. La délimitation de ces espaces a été décidée par les Etats-membres. Certaines régions participent à plusieurs de ces programmes interrégionaux et font, par là même, parties de plusieurs espaces.

Ainsi, à travers la mise en place des programmes INTERREG IIIB et par là même la promotion de projets à l'échelle de ces espaces, la coopération interrégionale et transnationale a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre du polycentrisme. J.P.CARRIERE (2001), en travaillant sur les problématiques de l'Espace Atlantique, a considéré la coopération interrégionale comme une des conditions nécessaires pour la mise en place du polycentrisme.

Il apparaît alors intéressant d'étudier comment le principe de polycentrisme peut émerger à partir de projets INTERREG IIIB.

Le polycentrisme est un modèle de développement préconisé par le SDEC pour réduire les disparités notamment entre les régions centrales et périphériques ; en développant économiquement et socialement les régions situées en périphérie. L'Espace Atlantique fait partie de ces territoires situés en périphérie du centre compétitif de l'Europe et souffre de sa marginalisation. C'est pourquoi, cet espace a été choisi pour l'analyse des projets INTERREG IIIB.

Le programme INTERREG IIIB constitue quant à lui, selon le SDEC, un bon outil pour favoriser la prise en compte du polycentrisme et donner une dimension stratégique et opérationnelle à la coopération interrégionale.

Il s'agit maintenant d'analyser les projets INTERREG IIIB réalisés par les régions de l'Espace Atlantique pour voir s'ils participent, en développant une coopération efficace, au renforcement du maillage interne de l'espace et contribuent ainsi à sa structuration d'ensemble et à son développement polycentrique.

Avant d'étudier si la coopération interrégionale constitue ou non de façon concrète un outil facilitant la mise en œuvre de ce concept, il apparaît nécessaire de présenter les caractéristiques majeures de l'Espace Atlantique et le contexte d'émergence de la coopération interrégionale afin de mieux appréhender les enjeux de ce territoire et la volonté des acteurs en terme de coopération.



DEUXIEME

PARTIE

ETUDE DE CAS :
LA COOPERATION
INTERREGIONALE
AU SEIN DE
L'ESPACE ATLANTIQUE

4. PRESENTATION DU TERRAIN D'ETUDE : L'ESPACE ATLANTIQUE

4.1. *Présentation Générale*

L'Espace Atlantique est une réalité ancienne fondée à la base sur une histoire commune et la présence de l'océan atlantique, puis sur sa position périphérique par rapport à l'espace Rhénane.

Cet Espace Transnational Atlantique est constitué par des régions européennes qui appartiennent à cinq Etats: L'Espagne, la France, l'Irlande, le Portugal et le Royaume-Uni, partageant une identité commune étant donné qu'ils forment la façade atlantique de l'Union Européenne.

Selon les définitions et les objectifs stratégiques, les limites d'une "zone atlantique" sont variables. Ainsi, plusieurs espaces transnationaux avec leurs propres institutions se superposent sur ces territoires :

- La commission de l'Arc Atlantique créée en 1989

Cette commission est un rassemblement volontaire des autorités locales qui ont souhaité coopérer autour d'un espace commun délimité. Il s'agissait de réunir en un vaste ensemble des régions ayant des revendications et des intérêts communs à défendre.

- « the Atlantic transnational study region for the Europe 2000 studies »

Une des sept méga régions au même titre que l'Espace Méditerranéen, Baltique, etc. reconnus par la Commission Européenne qui définit cette aire comme un espace ayant des caractéristiques géographiques spécifiques.

- L'Espace Atlantique défini par le programme INTERREG IIIB. Cet Espace Atlantique bénéficie d'allocations de fonds européens et est considéré comme un espace de projets. Il a été créé pour essayer de rattraper le retard des régions concernées par rapport à l'Europe centrale.

La recherche prend en compte l'espace formé dans le cadre d'initiatives communautaires de coopération transnationale du programme opérationnel INTERREG IIIB « Espace Atlantique » car c'est le cadre de référence des recherches les plus récemment entreprises ainsi que le périmètre d'action de la commission européenne au moins jusqu'en 2006. Il se constitue d'un groupe de 44 régions européennes:

- Espagne : Galicia, Asturias, Cantabria, Navarra, País Vasco, la Rioja, Castilla y Leon, Andalucia, Canarias.
- France : Aquitaine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Bretagne, Centre, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes.
- Irlande : l'ensemble de son territoire.
- Portugal : l'ensemble de son territoire.
- Royaume-Uni : Cumbria, Lancashire, Greater Manchester, Cheshire, Merseyside, Worcestershire et Warwickshire, Avon, Gloucestershire et Wiltshire, Dorset et Somerset, Cornwall et Devon, Staffordshire, Herefordshire, Shropshire, West Midlands, les 22 Unitary Authorities of Wales, Northern Ireland, Highlands and Islands, South Western Scotland.

Il s'agit d'un espace très étendu, avec une distance de près de 3000 kilomètres entre L'Ecosse et les Canaries, et complexe par les territoires qu'il englobe : deux Etats dans leur totalité (l'Irlande et le Portugal), des archipels, des îles et des territoires ultrapériphériques de l'Union européenne, comme les Açores, Madère ou les Canaries. Il représente 11% du territoire européen des 27.

Bien que ces régions partagent une condition commune de façade maritime, elles ont néanmoins des différences profondes en ce qui concerne leurs caractéristiques physiques, démographiques et économiques.

La population de l'Espace Atlantique représente une part non négligeable de la population européenne. En 1999, elle s'élève à 76,1 millions d'habitants, ce qui représente 15.5% de la population de l'Union Européenne des 27.

4.2. La constitution de l'Espace Atlantique : une prise de conscience des problématiques de la façade atlantique par des acteurs dynamiques

4.2.1. Le rôle de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) dans la constitution de la commission Arc Atlantique

La CRPM est fondée à Saint-Malo en 1973, à l'initiative du Comité d'Etude de la Liaison des Intérêts Bretons (CELIB), au moment de l'entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark dans la Communauté européenne. La Région Bretagne craint alors que le handicap par rapport aux grandes concentrations ne se trouve aggravé à l'échelle européenne. Elle réunit à Saint-Malo une trentaine de régions périphériques et maritimes qui décident de lancer la première organisation spécifiquement régionale et créent la CRPM. Pour la première fois, les régions sont représentées à Bruxelles grâce à cette organisation qui constitue un groupe de pression européen.

Lors de la conférence de Galway (1975), qui représente la reconnaissance officielle de la CRPM pour les acteurs institutionnels, le président Olivier Guichard résume :

"Les régions d'Europe ne se connaissent pas. Elles se découvrent et décident d'agir ensemble pour obtenir une politique de développement de la périphérie (rééquilibrage du marché commun) en exploitant la création du nouveau fonds de développement régional. Un dialogue direct s'installe entre les régions, la Commission et le Parlement Européen, avec soutien du Conseil de l'Europe qui met en garde contre le risque d'une "Europe Seconde"."

Elle a pour but:

- d'exploiter les atouts communs des régions - la mer et le littoral - et de contribuer à mieux valoriser la dimension maritime de l'Europe en promouvant des actions communes,
- de faire prendre conscience aux autorités européennes de la nécessité de lutter contre les disparités de compétitivité importantes entre la partie centrale de l'Europe et ses périphéries,
- de mieux associer le niveau régional à la construction européenne.

A la fin des années 80, les représentations géographiques de l'Europe telles que les cartes réalisées par Roger BRUNET mettant en évidence la fragilité de la façade atlantique renforcent la mobilisation des acteurs locaux. En effet, ces représentations montrent une Europe organisée selon un modèle de développement centre/périphéries. Les acteurs de l'Espace Atlantique prennent alors plus que

jamais conscience de la situation périphérique de la façade atlantique. Celle-ci se trouve excentrée du pentagone des capitales où se prennent les grandes décisions européennes. Entre 1987 et 1989, le concept de périphérie maritime émerge de ces représentations qui mettent en évidence les inégalités de développement au sein de l'espace communautaire européen. Ainsi, « en septembre 1988, on peut lire dans les pages régionales de presse-océan que l'association Outre-atlantique entend réagir au constat dressé par les cartes de GIP.Reclus. En moins de deux ans, ces réactions se sont cristallisées autour d'une mobilisation qui a débouché sur la création d'une commission Arc Atlantique. » (POUSSARD Anne).

C'est ainsi qu'en octobre 1989, dans le cadre d'une réunion de la CRPM à Faro, au Portugal, est créée la commission de l'Arc Atlantique. La déclaration de Faro déclare en ces termes : « Les régions de la Communauté Economique Européenne que baigne l'Atlantique présentent de nombreuses caractéristiques socio-économiques communes qui sont de nature à favoriser la mise en valeur de leurs complémentarités. [...] La CRPM décide la création d'une Commission de l'Arc Atlantique qui, à partir de l'analyse de la situation de ces régions et dans la perspective du marché unique, proposera des actions concrètes en liaison avec le groupe Atlantique du Parlement Européen. »²

La mise en place de cette commission provient de l'idée soumise par Olivier Guichard, alors président du Conseil régional Pays de la Loire, de construire un espace de coopération autour d'un "Arc Atlantique". Il s'agissait de réunir en un vaste ensemble des régions ayant des revendications et des intérêts communs à défendre.

La CRPM, en acceptant la création de cette "Commission Arc Atlantique", souhaite que "se renforce rapidement la coopération entre les régions de la façade atlantique et se prépare une série d'actions destinées à créer dans cette partie de l'Europe un vrai noyau attractif.".

"...instaurer le dialogue, affirmer un désir accru de coopération permettant de créer une alternative au renforcement des centralismes, ce sont là des nécessités que les régions Atlantiques vont avoir à prendre en compte. D'autant plus qu'elles bénéficieront moins que les régions déjà les plus développées des effets positifs de la création du Marché Unique... ainsi le moment semble-t-il venu de favoriser la naissance d'une solidarité active entre les régions qui, de l'Ecosse à l'Andalousie, constituent la façade atlantique de l'Europe... la Conférence des Régions Périphériques Maritimes décide la création d'une Commission de "l'Arc Atlantique" qui à partir de l'analyse de la situation de ces régions... proposera des actions concrètes en liaison avec le groupe Atlantique du Parlement Européen."³

² Extrait de la Conférence de Faro, source : dossier sur l'Arc Atlantique de l'Académie de Nantes

³ Extrait de la Conférence de Faro, source : dossier sur l'Arc Atlantique de l'Académie de Nantes

L'Arc Atlantique devient alors un projet novateur de développement et d'aménagement du territoire, pensé à l'échelle de l'Europe. La commission de l'Arc Atlantique s'est construite « dans ses fondements comme dans ses projets, dans un but d'engager une action collective et volontariste pour des représentants et décideurs politiques pour corriger les effets des mutations économiques dans une vision élargie de l'Espace Européen. » (POUSSARD Anne) et aurait donc pour « tentative de créer, de façon volontariste, les conditions nécessaires à l'intégration des régions atlantiques dans une dynamique économique plus large, d'envergure européenne, face à un risque de marginalisation. » (POUSSARD Anne)

La Commission Arc Atlantique a participé notamment grâce à ses interventions au niveau européen à la reconnaissance de cet espace-projet avec ses atouts et ses faiblesses et a joué un rôle dans l'obtention de financements européens afin de réduire les inégalités vis-à-vis du reste du territoire européen.

Comme l'explique Claude LACOUR dans un article « La tectonique des territoires atlantiques », l'Arc Atlantique se définit davantage par sa démarche que par son unité. Cette démarche a permis de mettre en œuvre des stratégies, de mobiliser des acteurs, d'engager les institutions régionales et les Etats et a servi d'exemple pour la mise en place d'autres arcs et façades.

Cette démarche fut reconnue à plusieurs échelons notamment au niveau national en France par la DATAR et au niveau communautaire notamment par le financement d'études (Europe 2000+, etc.) et du programme INTERREG lancé dès 1990.

4.2.2. De l'Arc Atlantique à l'Espace Atlantique : La reconnaissance par l'Union Européenne et la naissance de l'Espace Atlantique

Avec le soutien de la Commission Européenne, soit au titre de l'Article 10 du FEDER, de PIC ou de politiques européennes, les régions de l'Arc Atlantique ont pu développer de nombreux projets faisant appel à la coopération. Par exemple, la Commission européenne a apporté un concours à ces coopérations en lançant sur cet espace la première étude prospective transnationale "Europe 2000", et en co-finançant des programmes de coopération: programme-réseau 1990/1993, Finatlantic 1991/1994, Action-pilote Atlantis.

Les régions de l'Arc Atlantique ont revendiqué une solidarité atlantique destinée à faire contrepoids face aux grandes concentrations du centre de l'Europe mais aussi à faire pression sur les institutions européennes ou étatiques pour que l'espace atlantique soit reconnu comme un espace de développement à promouvoir, comme un véritable « espace-projet » (BEAUCHARD Guy).

Ainsi, en juillet 1996, la Commission Européenne reconnaît l'Espace Atlantique comme territoire de mise en œuvre des programmes de coopération interrégionale capable de proposer les priorités stratégiques de ces programmes. En effet, en publiant sa communication fixant les orientations pour la mise en œuvre du volet de coopération interrégionale en matière d'aménagement du territoire (Interreg II C), la Commission Européenne à l'aide des Etats et des régions définit onze aires transnationales dont un "Espace Atlantique".

Il s'agit alors d'une victoire pour la CRPM, qui voit la reconnaissance de ses efforts pour que la périphérie atlantique soit prise en compte. C'est grâce à la mobilisation des acteurs régionaux et des Etats-membres que l'espace atlantique est reconnu comme espace de coopération, contrairement aux avis préliminaires de la Commission européenne qui trouvait qu'il s'agissait d'un espace trop vaste composé d'éléments culturels trop différents. L'intégration dans le programme Interreg II C est pour l'Atlantique une preuve de crédibilité. Elle est désormais aux yeux de l'Europe un espace économique à part entière.

L'Espace Atlantique défini par la Commission Européenne ne correspond pas exactement aux limites de l'Arc Atlantique. Pour des raisons stratégiques, l'Espace Atlantique est plus vaste (44 régions contre 32). En effet, les Etats ont souhaité intégrer d'autres régions dans cette démarche. Ainsi, par exemple, l'Espagne a raccroché quelques régions intérieures : La Rioja, Castilla y Leon, Andalucia pour Interreg II C et Huelva pour Interreg III B. Même si c'est l'Espace Atlantique qui est reconnu par l'Union Européenne, la commission Arc Atlantique s'associe naturellement aux négociations notamment à travers la participation de ses régions membres.

Ainsi l'Espace Atlantique est né à partir d'une prise de conscience de la périphéricité grandissante de ce territoire. Des acteurs locaux se sont mobilisés et ont décidé de coopérer pour faire face à ce handicap. Cet espace s'est progressivement concrétisé et est devenu un véritable « espace-projet ».

5. L'ESPACE ATLANTIQUE : UN ESPACE VASTE ET HETEROGENE

L'Espace Atlantique s'étend du nord au sud, des Highlands écossais au Cabo San Vicente au sud du Portugal. Même si ce territoire dispose de potentiels communs, l'étendue de sa superficie, la diversité de ses climats, de ses modes de vie et de ses richesses en font un territoire marqué par de nombreuses différences.

5.1. *Des potentiels à valoriser...*

L'Espace Atlantique dispose de potentiels à prendre en compte pour favoriser son développement. Voici les principaux atouts du territoire:

5.1.1. Un potentiel naturel et culturel

L'Espace Atlantique présente des richesses patrimoniales diverses alternant aussi bien des zones humides que des zones montagneuses ou forestières, ce qui constitue un facteur d'attractivité non négligeable notamment pour le développement touristique et pour les retraités. En effet, les paysages des régions de l'Espace Atlantique sont plutôt diversifiés et la richesse biologique a pu être préservée notamment du fait de la faible urbanisation, de la constitution de réserves naturelles et de parcs naturels régionaux. Ces espaces naturels coïncident avec la recherche de nouveaux modèles de développement et avec la valorisation du cadre de vie.

Par ailleurs, il existe une identité territoriale forte marquée notamment par la culture celte qui s'étend de la Galice à l'Irlande ou encore la culture basque, mais aussi par un passé commun prospère lié à la maritimité.

La culture et le patrimoine sont diversifiés. De l'héritage des cultures anciennes (préhistoriques, celtiques, romaines, etc.) au patrimoine militaire (fortifications, murailles, châteaux, etc.), maritime (phares, etc.), et religieux avec de multiples lieux de pèlerinage (le chemin de Saint Jacques de Compostelle, etc.), de nombreux sites peuvent développer le tourisme. L'architecture, l'artisanat, les musées et les diverses manifestations culturelles (festivals, rencontres, Capitales Culturelles de l'Europe, etc.) ajoutent à la zone de fortes qualités. Ainsi, le lancement d'évènements culturels et patrimoniaux à large impact a entre autre des répercussions en terme de création d'emplois et d'activités.

Avec ce potentiel naturel et culturel, l'Espace Atlantique bénéficie aussi de ressources touristiques diversifiées. D'ailleurs, le développement d'un tourisme durable et vert représente aujourd'hui un enjeu majeur de l'Espace Atlantique.

5.1.2. Un territoire maillé par des moyennes et petites villes

L'Espace Atlantique se structure autour d'un modèle caractérisé par la présence de régions rurales et de nombreuses petites et moyennes villes. C'est un territoire bien maillé par des villes intermédiaires, des villes moyennes et petites (réseau dense et assez bien réparti sur l'ensemble du territoire). Cette morphologie constitue un potentiel en matière de qualité de vie urbaine mais aussi un potentiel pour développer le territoire et être plus compétitif en favorisant les coopérations et les complémentarités. Ce système de maillage urbain, avec peu de grands centres mais un vaste réseau de villes moyennes, est un potentiel non négligeable pour répondre au modèle de développement polycentrique récemment préconisé par le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC), qui représente le modèle d'aménagement du territoire le plus durable pour les années à venir.

5.1.3. Un potentiel économique

Même si la fonction maritime et portuaire des villes atlantiques est en situation de déclin, la mer constitue un potentiel à ne pas négliger car elle représente un secteur important d'activités et un lien avec les pays d'Amérique. L'importance de ses liens avec les pays extérieurs à l'Union, pour des raisons historiques (de ces pays sont partis les grands navigateurs du XVIème siècle, ainsi que plus tard les principaux courants d'immigration, expliquant que, culturellement, ces régions aient des liens étroits avec les régions des Amériques) ou plus simplement économiques (importance des ports, des échanges commerciaux) est un outil potentiel de développement. De plus, la mer constitue un potentiel de recherche puisque des organismes tels que l'Institut Français de Recherche et d'Exploitation des Mers (IFREMER) travaillent sur des domaines bien spécifiques liés à la mer tels que les technologies marines.

De même, le secteur de l'information et de la télécommunication s'est fortement développé. En effet, des centres de recherches publics/privés, des écoles d'ingénieurs et des firmes multinationales telles que Alcatel, Canon s'installent sur le territoire et notamment en France. Cependant, il existe des disparités entre le nord et le sud de l'Espace Atlantique ; le nord avec notamment le South West et Wales en Angleterre ou encore le Silicon Glen en Ecosse est plus développé dans le domaine de l'innovation et des hautes technologies.

Enfin, les régions présentent une certaine flexibilité industrielle liée à un réseau dense de PMI/PME capables de s'adapter à l'évolution des marchés. Il existe ici un potentiel en terme de savoir-faire anciens pouvant être combinés aux nouvelles technologies.

Ce potentiel est renforcé par l'enseignement. En effet, dans ce domaine, la façade atlantique se distingue par une croissance des taux de scolarisation dans le supérieur. Ce qui est prometteur pour le secteur de la recherche et le développement de l'innovation. Pour l'instant, c'est dans les régions du Nord de cet espace que l'on trouve la majorité des milieux innovants.

5.2. ... mais un espace souffrant de sa périphéricité

Cependant, l'Espace Atlantique souffre de sa situation périphérique qui tend à le marginaliser. Cet espace rencontre plusieurs handicaps qui affaiblissent son développement et creusent l'écart avec le cœur de l'Europe.

5.2.1. Sa périphérie géographique

Les régions de l'Espace Atlantique se trouvent en position de finistère par rapport au reste du territoire européen. Cette position géographique implique pour l'Espace Atlantique des obstacles de connexion avec les grands réseaux de transports. Par exemple, l'accessibilité des villes atlantiques aux villes rhénanes est médiocre : peu de voies de communication à grande vitesse les relient au centre de l'Europe. De plus, ces régions souffrent de leur situation excentrée par rapport à l'axe rhénane attractif qui relie Londres-Paris-Milan-Munich-Hambourg, car elles se trouvent isolées de cet axe.

Au sein de l'espace, sa dimension longitudinale et son relief expliquent les lacunes importantes en matière de connexion interzone ; les voies de communication qui structurent des relations fluides le long de la façade atlantique sont relativement faibles. Par exemple, l'organisation du réseau ferroviaire et le peu de liaisons aériennes rendent difficile les relations entre les régions.

5.2.2. Une périphéricité socio-économique

Même si le PIB/HAB a augmenté et représente aujourd'hui 98.1% du PIB/HAB moyen communautaire de l'Europe des 27, aucune des régions de l'Espace Atlantique ne figurent dans les 25 régions les plus riches de l'espace communautaire. Ceci peut s'expliquer par le fait que la plupart des activités présentes sur le territoire sont des activités fragiles, en situation de crise et que la capacité des régions à attirer des investissements reste faible. En effet, on observe une prédominance du secteur primaire, de la pêche et de l'industrie lourde tandis que les activités du tertiaire sont sous-représentées. En raison de cette

prédominance, l'Espace Atlantique souffre d'une intégration faible dans le modèle concurrentiel européen, avec des secteurs industriels en retard de modernisation et des structures de recherche insuffisamment développées.

Cependant, il existe de fortes disparités entre les différentes régions. Par exemple, en Irlande, dans les régions Border, Midlands and Westerns, l'agriculture emploie 11,4% des actifs. Au Portugal, elle en emploie 12,4%, alors que la moyenne dans l'Union Européenne à vingt-cinq est de 5,4%. D'autres régions ont au contraire un secteur tertiaire très développé. C'est le cas des régions anglaises.

Si l'on compare les activités de recherche et développement au sein de l'Espace Atlantique, on constate des différences entre le Nord et le Sud. Le nombre de dépôts de brevets est par exemple beaucoup plus élevé au Royaume-Uni qu'en Espagne.

De plus, ces fortes disparités entre les régions de l'Espace Atlantique se manifestent à travers le PIB/HAB ; par exemple les régions du Portugal à l'exception de celle de Lisbonne, ou encore la Galice ont un PIB/HAB inférieur à 75% du PIB/HAB moyen européen tandis que des régions ont un PIB/HAB égal voire supérieur à la moyenne communautaire. Par exemple, la région de Cheshire au Royaume-Uni a un PIB/HAB supérieur de 30% à la moyenne communautaire.

5.2.3. Une armature urbaine et une densité faible

Peu de villes à rayonnement international voire européen sont présentes sur le territoire. Les plus grandes villes de l'Espace Atlantique ne disposent pas d'un haut niveau de fonctions et de services. La plupart des métropoles atlantiques sont des métropoles régionales périphériques à rayonnement international limité, présentant des faiblesses dans leur secteur tertiaire, des fonctions internationales peu développées et une accessibilité insuffisante.

De plus, même si c'est un territoire bien maillé par des villes intermédiaires, des villes moyennes et petites, c'est un espace sous-urbanisé avec une densité faible de 94 hab. /km² comparée à la moyenne communautaire qui est de 153 hab. /km². Cependant, il existe de fortes disparités entre des zones fortement peuplées comme le Lancashire, l'Avon, la région de Lisbonne, le Pays Basque et des régions beaucoup moins habitées de l'Espace Atlantique. En effet, certaines régions ont de fortes densités urbaines et rurales. Par exemple, les densités maximales se retrouvent dans les régions de Lisbonne (1011,2 hab. /km²) ou de West Midlands au Royaume-Uni (2842,3 hab. /km²). Alors que d'autres sont des zones à dominante rurale. C'est le cas d'une partie importante de l'Irlande et de l'intérieur du Portugal. La densité des régions de Border, Midlands et Westerns en Irlande est de 30,5 hab. /km². Au Portugal, la région de Alentejo a une densité de 24,6 habitants/km².

5.2.4. Une forte hétérogénéité interne (opposition littoral / intérieur).

La population de l'Espace Atlantique se concentre davantage sur les côtes. Le littoral est donc plus urbanisé et plus développé que l'intérieur de l'espace, l'activité la plus importante et les principaux centres urbains se situent sur la façade maritime. Les écarts entre périphéries et centres se reproduisent donc à l'intérieur de l'Espace Atlantique et constituent un handicap important dans la construction d'un territoire équilibré spatialement, économiquement et socialement. Le Portugal constitue un assez bon exemple de cette opposition 'littoral/intérieur'. En effet, il existe un fort déséquilibre de l'armature urbaine entre l'intérieur du Pays et la bande littorale reliant Lisbonne à Porto qui concentre près de 40% de la population portugaise, de fortes densités et plus de 90% des capitaux. Ce déséquilibre engendre de forts enjeux en matière d'aménagement du territoire tels que la lutte contre la désertification de l'hinterland ou encore la maîtrise de la formation d'une métropole linéaire Lisbonne/Porto.

L'Espace Atlantique se caractérise par sa richesse et sa diversité. Il dispose de potentiels et de problèmes communs qui donnent lieu à de réelles opportunités de coopération dans des domaines tels que les transports, l'aménagement du territoire ou encore la recherche.

Face à ce constat et à la prise de conscience de quelques acteurs, la coopération s'est progressivement construite au sein de l'Espace Atlantique. Ainsi, la Commission de l'arc Atlantique définit ses ambitions et ses projets de coopération de la manière suivante : « créer une dynamique interrégionale fondée sur un développement endogène qui rendra les régions atlantiques attractives par rapport aux régions du centre et de l'est européen en cherchant à valoriser les initiatives de tous les acteurs économiques, sociaux et institutionnels ». (Commission Arc Atlantique, 1990, déclaration finale de la Commission Arc Atlantique, Rennes-Bretagne, CRPM).

Pour répondre aux enjeux évoqués ci-dessus, la coopération interrégionale dans l'Espace Atlantique s'est développée depuis déjà plusieurs années. Avant le programme d'intérêt communautaire INTERREG IIIB, plusieurs programmes financés par l'Union Européenne se sont succédés, programmes qui ont permis progressivement la reconnaissance de l'Espace Atlantique comme espace de projet. Comment cette coopération, par la mise en place de ces programmes, a-t-elle évolué et s'est-elle renforcée ces vingt dernières années ?

6. LA MISE EN PLACE DE LA COOPERATION INTERREGIONALE AU SEIN DE L'ESPACE ATLANTIQUE

La coopération atlantique a d'abord émergé sous la forme d'actions pilotes faiblement financées. La mise en place du Programme d'Initiative Communautaire INTERREG à partir de 1994 a donné davantage de moyens aux acteurs de la coopération atlantique qui ont pu ainsi faire leurs preuves.

6.1. Les financements au titre de l'article 10 du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

De 1990 à 1992, la Commission Européenne, au titre de l'article 10 du FEDER a financé de nombreux projets de coopération portant sur :

- Des études et des projets dans le domaine des liaisons maritimes. Ainsi, de nouvelles lignes maritimes ont pu être créées, un système opérationnel d'information et de communication entre les ports a été mis au point, etc.
- La coopération dans le domaine de l'ingénierie financière. Ce projet a permis la création d'un centre atlantique de la finance chargé d'une triple mission d'innovation, d'information et de communication.
- Des études dans le domaine des cultures et des pêches marines. Le FEDER a financé la réalisation de stratégies visant à adapter ce secteur d'activité aux nouvelles normes européennes.
- Un programme spécifique pour la mise en réseau du secteur forestier.

6.2. L'action pilote ATLANTIS

L'action pilote ATLANTIS est un programme d'initiative parlementaire qui s'est déroulé sur la période 1993-1995, doté de 4 millions d'écus et cofinancé par l'article 10 du FEDER.

Atlantis a mobilisé vingt-cinq régions sur vingt-deux projets de coopération et actions pilotes. Ces actions ont été financées en fonction des thématiques prioritaires mises en avant par l'étude EUROPE 2000+ :

- modernisation du tourisme atlantique
- transferts de technologie
- amélioration des liaisons maritimes et aériennes
- eau et environnement

Les résultats de cette action ne furent pas à la hauteur des attentes. La raison principale est la période très courte du programme qui a duré seulement dix-huit mois. Cependant, ce programme est la première expérience-pilote pour une coopération intégrée dans le domaine de l'aménagement des territoires. Il a permis le développement de partenariats public/privé et a incité les états à s'associer au niveau opérationnel.

6.3. *INTERREG IIC, un bilan mitigé*

INTERREG II fait partie des treize initiatives communautaires approuvées par la Commission Européenne pour la période 1994-1999. Ce Programme, dédié à la coopération et aux réseaux transfrontaliers a été doté d'environ 2,6 milliards d'écus. INTERREG II se divise en plusieurs volets.

Le but de l'initiative communautaire INTERREG IIC était de contribuer au développement de la coopération transnationale sur de vastes espaces continus, en cofinançant des projets d'intérêt européen. Le programme INTERREG IIC 'Espace Atlantique' a été approuvé par la Commission Européenne.

Les objectifs du Programme étaient au nombre de quatre:

- Promouvoir la cohésion économique et sociale par l'intégration et la coopération,
- Promouvoir le développement soutenable et tirer profit des avantages comparatifs fournis par l'environnement en augmentant la valorisation des ressources internes,
- Promouvoir les conditions de compétitivité de l'Espace Atlantique,
- Traiter les problèmes de la périphérité, activer et intégrer les systèmes de transports et de communication.

Pour Interreg IIC, la Commission a préconisé un système de gestion unique et innovant. Celui-ci se poursuivra pour Interreg IIIB. Il s'appuie sur trois points essentiels.

Tout d'abord, les projets sont retenus et financés sur la base d'une approche transnationale et non plus nationale, ce qui implique que les Etats acceptent de financer des projets dont l'application peut avoir lieu dans un autre pays que le leur.

Ensuite, les régions sont des partenaires à part entière dans les négociations et les prises de décision.

Enfin, la gestion des programmes est unique, transnationale, et s'organise par la mise en place d'un secrétariat permanent assurant l'animation et la coordination pour les Etats-membres.

Le Programme INTERREG IIC Espace Atlantique a été confronté à de nombreux obstacles, notamment dans sa mise en œuvre. Il faut d'abord souligner que les moyens financiers mis à la disposition du Programme étaient insuffisants par rapport à la finalité de ce dernier qui était de contribuer à l'aménagement et au renforcement des liens entre les régions atlantiques. Pour se mettre en place, le Programme a connu d'importantes difficultés telles que les procédures administratives trop complexes, l'instruction transnationale ou encore les disparités des enveloppes financières des différents états membres et a débuté avec plusieurs mois de retard. Tous ces obstacles ont affecté la qualité des projets présentés et l'étendue des partenariats.

Le rapport final du Programme constate cependant une forte mobilisation des régions dans leur participation, un renforcement des liens de coopération et une réelle contribution au développement socio-économique de l'Espace Atlantique. La structure de gestion a facilité la mise en place de partenariats transnationaux et les critères de sélection ont globalement permis de garantir la bonne cohérence des projets sélectionnés. Cette programmation a permis aux partenaires du Programme d'acquérir de l'expérience dans la perspective des programmes à venir.

6.4. Présentation du programme INTERREG IIIB Espace Atlantique

Le Programme INTERREG III fait suite au Programme INTERREG II. Avec les programmes EQUAL (lutte contre les discriminations et les inégalités sur le marché du travail), LEADER+ (développement rural), URBAN II (régénération économique et sociale des villes et banlieues en crise), il fait partie des quatre Programmes d'Initiatives Communautaires déterminés pour la période 2000-2006.

L'Espace Atlantique a défini à partir d'une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces relatifs à ce territoire le programme INTERREG IIIB Espace Atlantique.

6.4.1. Les documents stratégiques

Ces documents présentent les orientations prises par l'Espace Atlantique dans le cadre du programme européen INTERREG IIIB. Les projets financés par la Commission Européenne à travers ce programme doivent répondre aux objectifs de ces documents de référence pour être éligibles. Ces documents sont les suivants:

- Le Programme Opérationnel qui définit la stratégie choisie par les partenaires du programme.

- Le Complément de Programmation, document qui précise et met en œuvre la stratégie. Il détaille les priorités et les mesures retenues.
- La Piste d'Audit, document qui présente le système de gestion et de contrôle du concours octroyé au titre du FEDER et qui précise certains points relatifs à l'instruction et la sélection des dossiers, les appels de fonds auprès de la Commission européenne, les demandes de solde, le suivi, le contrôle, etc.

6.4.2. Les principaux objectifs

D'une manière générale, les principaux objectifs du Programme INTERREG IIIB 'Espace Atlantique' sont de favoriser la cohérence et la cohésion de l'Espace, améliorer la compétitivité économique et l'efficacité de l'Espace Atlantique afin de dépasser les handicaps de sa localisation périphérique par rapport aux régions plus centrales de l'Union. Ce programme a donc pour ambition de lutter contre le risque de marginalisation encouru par les régions de l'Espace Atlantique et correspond donc à la volonté politique qui a induit la naissance et la reconnaissance de ce territoire.

Le programme Interreg III B 'Espace atlantique' se traduit par deux objectifs stratégiques:

1. « Amélioration de l'intégration des politiques d'aménagement du territoire et mise en œuvre par une augmentation du nombre de stratégies conjointes, ciblées sur la valorisation des atouts spécifiques de cet espace. »

2. « Développement d'une culture de coopération transnationale et interrégionale, via une augmentation du nombre de partenariats et de procédures de collaboration : mise en réseau des territoires et des acteurs atlantiques. »

Plus spécifiquement, il a pour objectifs de :

- Favoriser la cohérence et la cohésion de l'espace,
- Améliorer la compétitivité économique et l'efficacité de l'Espace Atlantique afin de dépasser les handicaps de sa localisation périphérique par rapport aux régions plus centrales de l'Union,
- Rechercher des schémas de développement durable à travers une stratégie et un développement territorial intégré,
- Harmoniser les objectifs sociaux, économiques et environnementaux, en assurant la préservation et la valorisation des atouts culturels, historiques et environnementaux de l'espace.

6.4.3. Les grandes priorités

Les Etats-membres et les régions participant au Programme ont identifiés cinq priorités établies :

- **PRIORITE A** : structuration polycentrique de l'espace et développement de pôles de compétence.
- **PRIORITE B** : développement de systèmes de transport assurant une mobilité durable et amélioration de l'accès à la société de l'information.
- **PRIORITE C** : promotion de l'environnement, gestion durable des activités économiques et des ressources naturelles.
- **PRIORITE D** : renforcement et promotion de l'identité atlantique dans la globalisation.
- **PRIORITE E** : assistance technique.

Les projets de la priorité A « structuration polycentrique de l'espace et développement de pôles de compétence » seront analysés dans la mesure où ils doivent contribuer au développement d'un Espace Atlantique polycentrique.

Cette priorité vise à préciser et à contribuer à la mise en place, grâce à des réseaux, des contours d'un Espace Atlantique compétitif et organisé de façon polycentrique. Ceci suppose une mobilisation de toute une série d'acteurs économiques et sociaux.

Cette priorité sous-entend deux mesures.

La première a pour objectif de structurer le territoire de l'Espace Atlantique. Pour répondre à cette mesure, sont éligibles des projets qui participent à :

- L'émergence de maillages urbains, de réseaux de villes et d'interrelations urbain/rural/local.
- La promotion de la coopération multi-acteurs, du partenariat public-privé et de la participation des réseaux socioprofessionnels.
- Un réseau d'observation et de recherche-action sur l'aménagement du territoire atlantique.

La deuxième mesure a pour but la promotion et le développement de pôles de compétence :

- Renforcer la compétitivité de l'espace du point de vue de l'innovation technologique.
- Multiplier les réseaux de recherche et de transferts de technologie.

Certains projets de la **PRIORITE B** « développement de systèmes de transport assurant une mobilité durable et amélioration de l'accès à la société de l'information » ont aussi une dimension polycentrique et seront retenus pour l'analyse.

La consolidation de l'Espace Atlantique et son ouverture internationale passent par une amélioration de sa « compétitivité logistique », en privilégiant les modes de transport respectueux de l'environnement, une appropriation des modes de communication immédiats et futurs, et une capacité de créativité et d'innovation dans le domaine du transport des personnes, des biens et des informations.

La première mesure participe au développement de systèmes de transport assurant une mobilité durable :

- Améliorer l'accès local et régional aux réseaux et plates-formes nationales et transnationales de transport, promouvoir l'accessibilité interrégionale et le développement de l'intermodalité.
- Assurer le développement de certains modes de transport, notamment, promouvoir l'activité maritime et portuaire, le développement du transport ferroviaire et l'amélioration des liaisons aériennes.
- Contribuer à l'amélioration de la sécurité maritime le long de la façade atlantique

La deuxième mesure tend à l'amélioration de l'accès à la société de l'information :

- Optimiser l'insertion des régions atlantiques dans la société de l'information.
- Favoriser l'usage des nouvelles technologies de communication par les acteurs économiques.

7. LE SDEC : UNE NOUVELLE VISION DE L'ESPACE ATLANTIQUE

L'Espace Atlantique est souvent représenté dans les études sur l'aménagement du territoire atlantique comme un espace caractérisé par d'importantes faiblesses. Le SDEC permet à l'Espace Atlantique d'apparaître comme un territoire capable de valoriser ses potentiels et de pallier ses faiblesses grâce à la présence de nombreuses opportunités de coopérations.

7.1. *Des études qui soulignent les faiblesses de l'Espace Atlantique*

Les premières visions territoriales de l'Espace Atlantique montrent principalement ses fragilités. Par exemple, le rapport « Europe 2000+, Coopération pour l'aménagement du territoire européen » (Commission Européenne, 1994) met en avant les faiblesses structurelles de cet espace: sa structure urbaine faible et déséquilibrée, sa périphérité par rapport au centre européen mais aussi le déclin industriel et productif de certains de ses secteurs. Ce rapport décrit dans ces termes l'Espace Atlantique « un territoire largement périphérique », « des secteurs productifs en crise » et « une armature urbaine faible et déséquilibrée » en comparaison à la « diagonale continentale ».

De même, le sixième rapport périodique concernant la situation socio-économique des régions de l'Union Européenne (1999) continue de donner cette vision de faiblesse de l'Atlantique. Ainsi, certains résultats montrent par exemple que parmi les vingt-cinq régions les plus riches de l'Union Européenne, il n'y a pas de régions atlantiques alors que parmi les vingt-cinq les plus pauvres, cinq sont atlantiques. Le rapport met aussi en avant les forts taux de chômage de l'espace et sa compétitivité insuffisante.

Cependant, cette étude à l'avantage de donner une vision dynamique des dix dernières années. Elle met en évidence l'hétérogénéité de l'espace et les évolutions divergentes au sein de celui-ci. Si l'on observe par exemple le PIB par habitants, on constate une perte de dynamisme des régions françaises atlantiques qui contraste avec l'évolution des régions portugaises, espagnoles et irlandaises.

7.2. L'apport du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC)

Le SDEC développe une vision plus stratégique de l'Espace Atlantique. Il propose des objectifs de développement et d'aménagement construits sur des stratégies transnationales dont un des buts est de mettre en place des macro-zones d'aménagement. Il définit des objectifs et des options politiques qui permettent de mettre en avant les atouts de l'Espace Atlantique plutôt que ses faiblesses.

La logique d'aménagement du territoire autour de la mise en valeur d'un système urbain polycentrique de petites et moyennes dimensions et le modèle de gestion prudente et de développement du patrimoine culturel et naturel montrent que l'Espace Atlantique a les moyens de contribuer au projet d'aménagement de l'espace européen. Cette contribution suppose cependant de réduire la marginalisation de l'Espace Atlantique face aux infrastructures et à la diffusion de la connaissance et de l'innovation. Les atouts de l'Espace Atlantique ont la possibilité d'être mis en avant mais il faut conjointement lutter pour le désenclavement du territoire.

Le dynamisme des acteurs, les études et les réflexions conjointes ont permis à la coopération d'être envisageable et de se mettre en place peu à peu. La formalisation de cette coopération dans le cadre européen se traduit par le lancement des Programmes d'Initiative Communautaire INTERREG.

Pour le SDEC, le programme INTERREG III représente l'outil d'expérimentation pour la mise en œuvre des principes communautaires, un laboratoire pour la nouvelle politique régionale et constitue l'instrument le plus approprié pour la mise en œuvre du polycentrisme.

Faisant appel à des projets de coopération interrégionale et transnationale, le volet B du programme concrétise, pour chacun des espaces de coopération, des approches d'aménagement et de développement inspirés par le modèle polycentrique.

Le SDEC et le programme INTERREG IIIB constituent donc pour l'Espace Atlantique l'opportunité de mettre en valeur le territoire en développant une vision plus stratégique et polycentrique. Ils incitent à envisager une approche territoriale qui essaie de proposer des objectifs de développement et d'aménagement, en principe structurés autour de stratégies transnationales.

Les projets INTERREG IIIB permettent-ils de mettre en valeur les ressources endogènes de l'Espace Atlantique ? Permettent-ils de pallier le retard et/ou de développer les potentialités de ces régions ? Enfin, ces projets favorisent-ils l'émergence de l'Espace Atlantique comme ZIEM ainsi préconisée dans le SDEC ?



TROISIEME

PARTIE

**ANALYSE DES PROJETS
INTERREG IIIB
'ESPACE ATLANTIQUE'
AU REGARD
DU POLYCENTRISME**

Cette dernière partie s'attachera dans un premier temps à déterminer les impacts territoriaux de chacun des projets sélectionnés et plus particulièrement en ce qui concerne le concept du polycentrisme préconisé par le SDEC. Et dans un second temps, elle analysera le degré de participation d'une part des pays constituant l'Espace Atlantique et d'autre part des régions françaises.

8. PRESENTATION DES PROJETS SELECTIONNES

Les projets sélectionnés pour cette étude sont tous des projets où au moins un partenaire français s'est engagé dans la démarche. Ce choix peut s'expliquer principalement dans le fait qu'il a été plus facile de se procurer les informations pour les projets avec des partenaires français. De plus, il faut souligner que ce mémoire constitue une première approche sur la question de la mise en place du polycentrisme dans les territoires par les projets de coopération INTERREG IIIB. C'est en quelque sorte une étude préalable à un travail plus large qui prendrait en compte tous les projets.

Dans les projets sélectionnés, tous ceux de la priorité A « Structuration polycentrique de l'espace et développement de pôles de compétence » où un partenariat français est engagé ont été pris en compte dans l'analyse; à l'exception de deux projet ATLANTWOOD et MNAA pour des raisons de manque d'informations. En plus, quatre projets de la priorité B « développement de systèmes de transports efficaces et durables et amélioration de l'accès à la société de l'information » ont été analysés dans la mesure où ils semblaient favoriser la mise en œuvre du polycentrisme.

Au total, 22 projets ont été pris en compte dans cette étude.

Pour chaque projet, une grille d'analyse a été réalisée afin de se rendre compte de leurs effets aux niveaux local et atlantique au regard du concept du polycentrisme. De même, à travers cette analyse, il a été regardé si les projets répondaient ou non au polycentrisme défini par le SDEC.

Ce travail a été réalisé à partir des dossiers de candidatures des projets et des fiches d'actions réalisées, remplies par le chef de file de chaque projet. Il s'agit en fait d'une première étape de réflexions dans la mesure où à l'exception des fiches résultats d'actions il n'y a pas eu de vérifications des impacts sur le terrain. Ce travail mérite donc d'être approfondi en rencontrant différents acteurs locaux afin de se rendre compte réellement des impacts territoriaux.

Les projets sont regroupés en thème : Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), innovation, recherche et développement, aménagement du territoire, développement local, transport et reconversion industrielle.

Ils sont classés selon le domaine prédominant de leurs objectifs mais ce n'est pas pour autant que les projets ne développent pas une dimension transversale. En effet, les projets qui concernent le domaine de l'innovation et de la technologie peuvent aussi développer un aspect TIC.

8.1. Développement des Technologies de l'Information et de la Communication

PROJET	OBJECTIF	IMPACTS TERRITORIAUX	POLYCENTRISME
SOHO SOLO Priorité A Attirer dans les espaces ruraux atlantiques de nouveaux actifs utilisant dans leur travail les TIC	<p>Le projet a pour objectif de qualifier et de promouvoir l'offre d'accueil des régions rurales de l'Espace Atlantique pour qu'elles deviennent attractives pour les citadins actifs qui veulent et peuvent changer de vie en s'installant de façon durable à la campagne en apportant ainsi leurs compétences professionnelles et leur pouvoir d'achat.</p>	<p>AU NIVEAU LOCAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutter contre la désertification des zones rurales (perte de population, fermeture des services et commerces, etc.) en attirant de nouvelles populations. <p>Type d'actions : Kit de bienvenue, Centres de ressource, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rééquilibrer le territoire entre ville et campagne et favoriser une relation ville/campagne : les nouveaux arrivants viennent majoritairement de la ville, ils souhaitent profiter des services de cette dernière. ➤ Cette nouvelle population devrait contribuer à accélérer la diffusion et la généralisation rapide aux TIC et apporter aussi de nouvelles compétences et idées qui peuvent être bénéfiques aux entreprises locales si elle est bien intégrée au tissu local. <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ renforcer l'identité de l'Espace Atlantique comme terre d'accueil des « nouveaux ruraux ». <p>Type d'actions : création d'un site Internet, participation à des réseaux européens.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ coopération et solidarité entre les territoires : pour apporter une réponse qui satisfasse l'ensemble des demandes, les territoires doivent orienter les demandeurs vers les territoires qui correspondent à leur attente. 	<p>Le projet SOHO SOLO tente de mettre en application le principe du polycentrisme préconisé par le SDEC. Cependant, le nombre de partenaires semble insuffisant. Dans le cas de la France, seule la région Midi-Pyrénées participe au projet, pourtant d'autres régions ont des territoires ruraux menacés par la perte de population et la fermeture de services. Il est difficile alors d'avoir une vision spatiale atlantique ; le polycentrisme est davantage mis en place au niveau régional qu'au niveau atlantique même si les régions participantes ont la volonté de coopérer ensemble.</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SDEC : <p>→ structuration polycentrique de l'espace, apport de nouvelles compétences aux milieux ruraux, amélioration de l'accès à la société de l'information, gestion durable des activités économiques, relation ville/campagne.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas seulement projet à l'échelle de l'Espace Atlantique mais souhait d'une coopération au niveau européen.

<p>l'utilisation des nouvelles technologies dans les espaces ruraux constitue une nouvelle stratégie pour promouvoir un développement territorial équilibré entre espaces urbains et ruraux.</p>	<p>RURAL TECH cherche donc à créer un réseau européen de travail chargé d'analyser la demande actuelle et potentielle de TIC dans les zones rurales, de favoriser la demande et l'offre des nouvelles technologies par la diffusion de leur utilisation au moyen d'actions pilotes démonstratives et d'actions de formation et de diffusion.</p>	<p>RURAL TECH Priority B réseau européen de promotion des nouvelles technologies dans les territoires ruraux</p>	<p>un Espace Atlantique plus équilibré entre les zones en voie de dépoulement, les zones densément peuplées et une relation entre ces deux territoires. Il a donc des objectifs qui correspondent au concept de polycentrisme défini par le SDEC. Les actions, plutôt concrètes, ont un impact davantage régional et répondent aux objectifs du projet de revitaliser les zones rurales au moyen des TIC.</p> <p>Le partenariat est géographiquement représentatif de l'espace dans la mesure où tous les pays participent. Cependant, au niveau des effectifs, un sous-ensemble sud est à noter avec une surreprésentation espagnole et française. Pour ce qui concerne la France, les partenaires pourtant nombreux pourtant uniquement aquitains pourtant le maintien de la population et des entreprises en milieu rural est une problématique qui concerne d'autres régions françaises.</p> <p>Il serait intéressant que le nombre de partenaires soit plus représentatif des zones rurales pour permettre de fédérer davantage l'Espace Atlantique. Il faudrait que la coopération s'étende à toutes les régions concernées par cette problématique.</p>	
		<p>AU NIVEAU LOCAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tenter d'améliorer l'équilibre entre les espaces urbains et ruraux en favorisant le développement durable des zones rurales : éviter la désertification des zones rurales et la massification des conglomérations urbaines. <p>Type d'actions : 240 actions de démonstrations, points d'accès public Internet, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès à la société de l'information et de la communication rendant les territoires ainsi moins isolés. <p>Type d'actions : analyse des territoires pour connaître la réalité en terme de TIC, étude de la pénétration des TIC en zones rurales, etc.</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rééquilibrer le territoire atlantique entre les zones en désertification et les zones densément peuplées en maintenant et attirant la population par le moyen des TIC. ➤ Fédérer des territoires aux mêmes problématiques. ➤ Action de diffusion et de formation. <p>Type d'actions : création d'un site Internet, brochures d'informations, etc.</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SDEC : ➤ équilibre relation campagne/ville. ➤ Accès à la société de l'information et de la communication. ➤ Intégration globale dans les schémas de développement spatial des politiques relatives au savoir, telles que la promotion de l'innovation, la formation scolaire ou professionnelle, la formation continue, la recherche et le développement technologique, en particulier dans les zones éloignées ou peu densément peuplées. 		<p>52</p>

<p>AU NIVEAU LOCAL</p> <p>Pour atteindre l'objectif de lutte contre la désertification des zones périphériques moins favorisées, le projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'accès et l'utilisation des nouvelles technologies aux PME-PMI locales afin de surmonter leurs handicaps et ainsi tenter de réduire la périphéricité. <p>LOCAL INTERNET</p> <p>Priorité B</p> <p>réseau international de Téléservices</p> <p>collectif pour l'amélioration de la compétitivité et des opportunités des micro-entreprises locales</p> <p>Les régions concernées par le projet LOCAL INTERNET sont des territoires périphériques moins favorisés, où le développement de l'activité économique présente d'importantes difficultés dérivées de l'isolement, des déficits d'infrastructures et de l'éloignement des grands centres de prise de décision.</p>	<p>INTERNET tente de mettre en application le principe du polycentrisme préconisé par le SDEC à travers l'accès aux TIC dans les milieux défavorisés. Ainsi, il cherche à développer des entreprises locales par l'utilisation des TIC afin qu'elles puissent intervenir à une échelle plus large et jouer un rôle dans le marché mondial.</p> <p>Cependant, le nombre de partenaires semble insuffisant, seul trois pays et quatre partenaires participent au projet. Dans le cas de la France, seule la région Aquitaine participe au projet, pourtant d'autres régions ont des territoires menacés par la perte de population et l'affaiblissement de leur économie. Il est difficile alors d'avoir une vision spatiale atlantique, ce projet a plutôt une vision de sous-ensemble sud.</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <p>➤ Le projet vise à équilibrer le territoire de l'Espace Atlantique en permettant aux économies locales en difficulté de rattraper leur retard et en attirant de nouvelles PME. Il tente ainsi de rendre les territoires plus attractifs pour favoriser le maintien de la population.</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</p> <p>➤ SDEC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration de l'accès aux infrastructures de télécommunication et de leur utilisation ; fourniture de "services universels" dans les régions faiblement peuplées moyennant un aménagement approprié des tarifs. ➤ Réduction des écarts en améliorant la compétitivité globale de la région. En effet, l'accès aux TIC dans les milieux en retard permet d'une part de rendre plus compétitives les entreprises vivant sur le territoire et d'autre part d'attirer de nouvelles entreprises et populations.
--	---

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les besoins spécifiques du secteur aquaculture par rapport aux TIC et analyser la connaissance réelle au niveau du potentiel scientifique et technologique de ce secteur dans l'objectif d'apporter une réelle stratégie adaptée aux besoins formulés. ➤ Améliorer la compétitivité des entreprises participantes au moyen des TIC (développer l'usage du e-commerce, intégrer les productions au marché international, stimuler les politiques de demande et promotion, etc.) en apportant une cellule innovatrice aux PME. <p>Type d'actions : analyse des données concernant l'utilisation des TIC dans le secteur de l'aquaculture.</p>	<p>l'ensemble géographiquement représentatif de l'Espace Atlantique même si le Portugal n'est pas présent. Cependant, il faut noter que le partenariat est marqué par une prédominance des acteurs espagnols qui représentent près de la moitié des partenaires.</p> <p>La coopération semble donner à l'espace une dimension atlantique en fournissant une vision globale de la situation actuelle d'un secteur spécifique.</p> <p>E-AQUA</p> <p>Le projet a comme objectif principal de maintenir la compétitivité, la productivité et la permanence du secteur de l'aquaculture par le biais de l'emploi et le développement des TIC et du e-commerce dans un esprit de collaboration transnationale.</p> <p>Analyse de la pénétration des TIC et promotion du e-commerce au sein des PME du secteur stratégique de l'Espace Atlantique :</p> <p>l'aquaculture</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager la compétitivité et renforcer l'économie de l'Espace Atlantique en facilitant l'accès de ce secteur à la société de l'information et en créant de nouvelles niches économiques → augmentation de l'emploi, meilleure utilisation des ressources locales et protection de l'environnement comme effet indirect. ➤ Valoriser un secteur traditionnel. <p>Type d'actions : proposition d'un large éventail de produits et services liés aux TIC.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer un partenariat transnational qui contribue à renforcer la pratique des transferts de technologie, à supporter le potentiel scientifique et technologique dans un secteur spécifique et à stimuler le domaine de recherche et développement. <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Zones dynamiques d'intégration dans l'économie mondiale. ➤ Valoriser les potentiels endogènes. ➤ Améliorer l'accès aux infrastructures de télécommunication et de leur utilisation = condition indispensable de la compétitivité des zones périphériques et des espaces moins favorisés, et par conséquent de la cohésion économique. ➤ Promouvoir l'innovation, la formation, la recherche et le développement technologique. ➤ Favoriser la mise en réseau des entreprises et la diffusion rapide des innovations.
--	---

8.2. Innovation, recherche et développement

PROJET	OBJECTIF	IMPACTS TERRITORIAUX	POLYCENTRISME
2XTRA priorité A transferts de technologie liés aux résultats de la recherche dans l'Espace Atlantique	<p>AU NIVEAU LOCAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Meilleure connaissance des potentialités scientifiques et technologiques des régions. ➤ Aide aux jeunes entreprises technologiques. ➤ Amélioration des pratiques en transfert de technologie → accroissement des systèmes d'innovation des régions par les échanges atlantiques. <p>Type d'actions : élaboration de manuels, rédigés par chaque partenaire dans son domaine, décrivant les bonnes pratiques en matière de gestion du transfert de technologie.</p> <p>L'objectif du projet est de contribuer à l'augmentation de la capacité d'innovation dans différents pôles de compétence de l'Espace Atlantique, au travers de l'amélioration des processus de transfert de technologie et de l'amélioration de sa transnationalité tout au long de l'Espace Atlantique.</p>	<p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Complémentarité des organismes de R&D et d'innovation qui contribue à l'accroissement des capacités des différents pôles de compétence de l'Espace Atlantique. ➤ Renforcement de la compétitivité de l'Espace Atlantique du point de vue de l'innovation technologique. ➤ Amélioration des pratiques en transfert de technologie. <p>Type d'actions : diffusion des résultats de bonnes pratiques.</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SDEC 	<p>2XTRA contribue au développement équilibré de l'Espace Atlantique. Le partenariat est géographiquement représentatif de l'espace puisque tous les pays participant. Cependant, le partenariat est dominé par l'Espagne et même le Portugal. Les partenaires du projet sont nombreux et diversifiés (universités, entreprises, etc.) ce qui permet un véritable échange de savoir-faire profitable aux entreprises locales et à la compétitivité de l'espace. Ce projet a donc un impact territorial sur l'ensemble de l'Espace Atlantique au tant au niveau géographique que dans différents domaines. De plus, le projet permet de promouvoir des technologies qui peuvent être sources de développement pour l'Espace Atlantique.</p> <p>→ Favoriser la mise en réseau des entreprises et la diffusion rapide des innovations, notamment par le biais d'institutions régionales de promotion des innovations.</p> <p>→ Promouvoir l'innovation, la formation, la recherche et le développement technologique.</p> <p>→ Développer l'attractivité des territoires.</p>

AU NIVEAU LOCAL

➤ Améliorer les performances globales et la compétitivité des PME locales en les aidant à développer leur capacité d'innovation → impact sur le maintien des PME sur le territoire et rôle moteur potentiel de l'économie locale et régionale.

L'objectif du projet COAST est de créer un réseau de coopération de PME-PMI régionales du secteur aéronautique basé sur une application transnationale de la méthode « Démonstrateurs de processus et plates-formes de confiance ».

Priorité A Organisation de Coopération des Associations Industrielles Spécialisées dans le Secteur Aéronautique, sur la base territoriale de l'Espace Atlantique

COAST propose de soutenir ces entreprises dans le cadre du développement de nouveaux modèles commerciaux avec les leaders du marché aéronautique, et entend élaborer une nouvelle approche marketing visant à intégrer les marchés internationaux. L'objectif du projet est d'intégrer, au sein de ces nouvelles relations commerciales, plus d'innovation technologique et organisationnelle (et par là même augmenter la valeur ajoutée dans la filière aéronautique) ainsi que de nouvelles méthodes de travail basées sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Géographiquement, le projet est peu représentatif de l'Espace Atlantique et peu de partenaires participent à ce projet. Cependant, il faut peut-être relativiser dans la mesure où ce projet concerne un domaine très spécialisé. De ce fait, il contribue quand même à une image et à une vision atlantique en ayant pour objectif de faire de l'Espace Atlantique une ZIEM.

En France, seule la région Aquitaine participe. Il est assez étonnant que la région Midi-Pyrénées ne soit pas associée à ce projet étant donné sa réputation dans le secteur.

Le projet contribue à la formation d'une ZIEM à l'échelle européenne mais aussi au niveau international

par le renforcement de la compétitivité d'un secteur de pointe.

➤ organisation d'une journée de travail entre les grandes entreprises, les institutionnels et le consortium COAST à Farmborough sur le thème « dans une région ou un groupe de région, qui doit impulser la politique de développement économique ? ». A l'unanimité, le soutien financier des institutionnels est perçu comme nécessaire.

AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE

➤ La structure industrielle des régions situées dans l'Espace Atlantique comprend un secteur aéronautique non négligeable → ce projet permet de renforcer l'image de l'Espace Atlantique dans ce secteur au niveau international en rendant encore plus compétitives les PME.

➤ participation à des salons, manifestations, colloques spécialisés dans les secteurs aéronautique, spatial, et défense.

➤ Transfert de savoir-faire entre les régions afin de faciliter l'émergence de nouveaux modèles commerciaux et se positionner sur le marché international.

AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC

➤ Renforcer l'image de l'Union Européenne au niveau international étant donné que le secteur aéronautique est un secteur de pointe.

- Favoriser la mise en réseau des entreprises et la diffusion rapide des innovations.
- Favoriser l'émergence d'une ZIEM (intégration dans l'économie mondiale, développement économique et emploi).
- Renforcer le rayonnement du territoire.

	<p>REGINA</p> <p>Priorité A</p> <p>Vers la mise en place d'un partenariat durable pour la gestion des connaissances scientifiques, technologiques et d'innovation au niveau régional dans l'Espace Atlantique</p>	<p>Le projet REGINA souhaite établir les bases pour faire des régions atlantiques des « régions d'excellence » en terme de développement socio-économique et de cohésion sociale au sein de l'Espace Européen de la Recherche.</p> <p>Au Niveau Local</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Examiner la situation actuelle des régions en terme de R&D et d'innovation et réévaluer les structures institutionnelles et les projets <p>Type d'actions : évaluation du système d'innovation régional dans les huit régions participantes et identification des acteurs clé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etablir les bases pour devenir des régions d'excellence grâce à la mise en place d'une méthodologie régionale de gestion des connaissances dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation → bénéfiques pour la compétitivité notamment des PME, la croissance économique, le développement durable et la cohésion sociale. ➤ Mise en place d'un système régional d'innovation dans chaque région participante. 	<p>Le projet REGINA tente de mettre en application le principe du polycentrisme préconisé par le SDEC notamment en participant au développement de l'Espace Atlantique comme une ZIEM au moyen de l'innovation technologique. Le partenariat (5 pays) est géographiquement représentatif de l'espace mais le nombre de partenaires par pays est déséquilibré. Dans le cas de la France, seule la région Bretagne participe au projet.</p> <p>Les partenaires du projet ont une expérience de la coopération transnationale et proposent une forte utilisation des TIC.</p> <p>Ce projet a un impact territorial sur l'ensemble de l'Espace Atlantique et le fait que les régions ne sont pas contiguës peut permettre de donner une impulsion pour les autres régions de l'Espace Atlantique.</p> <p>Au Niveau de l'Espace Atlantique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer la compétitivité du point de vue de l'innovation technologique en encourageant les actions communes sur des niches innovantes permettant de réduire les déficits de compétitivité. <p>Type d'actions : analyse comparée des huit régions et identification de niches d'intérêts</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ biotechnologie, énergie renouvelable, Nanoscience, etc.). ➤ Renforcer le poids et l'image de l'Espace Atlantique dans l'Espace Européen de la recherche. ➤ Développer les partenariats, les échanges de savoir-faire, de compétence → développer une méthodologie de gestion de connaissance et des stratégies communes à l'ensemble des régions de l'Espace Atlantique.
--	--	---	--

AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC

- Le projet répond au SDEC dans la mesure où il tente de développer l'Espace Atlantique en tant que ZIEM.
- Le projet a une vision plus large que l'Espace Atlantique car les partenaires atlantiques analysent des régions d'excellence qui rayonnent en Europe. En effet, la coopération ne concerne pas uniquement les régions de l'Espace Atlantique ; des organismes allemands et autrichiens participent au projet comme partenaires associés. De plus, les partenaires de REGINA ont évalué et identifié les meilleures pratiques en la matière que sont les systèmes régionaux d'innovation dans cinq régions d'excellence (Emilie-Romagne, Madrid, Vienne, Est de l'Angleterre, Helsinki).

TRIDENT priorité A	AU NIVEAU LOCAL <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les centres de recherche spécialisés dans ce secteur. ➤ Permettre et renforcer la compétitivité des PME du secteur maritime notamment en les identifiant, en analysant leur capacité de développement d'innovation et technologie (capital, atouts, faiblesses, etc.) et en les mettant en lien. <p>Type d'actions : identification des besoins spécifiques des PME en vue de fournir des renseignements nécessaires à l'élaboration d'un plan de formation et de recommandations (afin de remédier aux problèmes identifiés).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire connaître les PME. <p>Type d'actions : création d'un site Internet contenant déjà les coordonnées d'environ 450 entreprises couvrant les activités telles que Energie océanique renouvelable, Biotechnologies et composés bio-actifs, technologies d'informations sur les océans, etc.</p>	<p>Le partenariat est géographiquement représentatif de l'espace puisque tous les pays sont engagés à partenaires égaux. Le projet couvre une large zone géographique comprenant le Devon et la Cornouaille au Royaume Uni, la Bretagne en France, la Galice en Espagne, ainsi que l'Irlande et le Portugal. TRIDENT développe une identité atlantique par sa représentation géographique mais aussi par l'image atlantique liée à la maritimité.</p> <p>Pour la France, seule la région Bretagne coopère au projet cependant il apparaît intéressant que d'autres régions françaises dotées d'un secteur maritime participant.</p> <p>Le projet développe une dimension polycentrique car il favorise le développement et la diversification de</p>
Réseau de PME Maritimes reliant les Régions Maritimes de l'Espace Atlantique	AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer et promouvoir la compétitivité de l'Espace Atlantique à travers la modernisation de l'industrie maritime et la coopération entre les régions. <p>Type d'actions : organisation d'ateliers de partenariats entre PME qui ont couvert tous les secteurs marins recensés, avec la participation de plus de 100 PME et établissements de R&D et coopérations transnationales concrètes et opérationnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer l'image de l'Espace Atlantique en promouvant et

AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC

SDEC :

- Valoriser les potentiels endogènes.
- Promotion de l'innovation, de la formation, de la recherche et du développement technologique.
- Favoriser la mise en réseau des entreprises et la diffusion rapide des innovations, notamment par le biais d'institutions régionales de promotion des innovations.
- Diversifier une économie en déclin.

AU NIVEAU LOCAL

- Pour les PME locales → audit technologique et projet de médiation et d'assistance pointue pour la mise en place des services
- Type d'actions :** réalisation d'audits technologiques auprès des PME, afin d'identifier les principaux besoins technologiques des sociétés ainsi que leurs points forts et faibles en terme de gestion de la technologie et de l'innovation.
- Chaque partenaire supporte les centres de recherche de leur région afin de les assister pour identifier, sélectionner et intégrer les PME dans leurs projets d'innovation.
- Type d'actions :** après avoir identifié les besoins, les partenaires du projet mettent en place des services de médiation technologique avec les centres de Recherche et Développement, notamment à travers la soumission de nouveaux projets de R&D dans l'environnement transnational.
- La recherche et l'innovation constituent un moteur potentiel pour l'économie des régions impliquées.

CIEI
Priorité A
Centre d'Intelligence Economique et d'Innovation
 L'objectif du projet CIEI est d'apporter des services afin de supporter la participation des PME dans les activités d'innovation et de recherche qui concernent les principaux défis économiques et sociaux ; ceci en créant un partenariat entre les PME et les centres d'excellence.

CIEI apparaît comme assez bien représentatif de l'Espace Atlantique dans la mesure où la majorité des pays s'est engagée dans ce projet. Néanmoins, il faut constater une forte prédominance des partenaires français (50% du partenariat).

La coopération semble bien développée. En effet, en plus du partenariat, il existe une coopération non négligeable avec les acteurs locaux notamment les PME.

Enfin, CIEI développe une dimension polycentrique dans la mesure où il favorise le renforcement de la compétitivité des PME en développant la diffusion de l'innovation et la recherche. Ainsi, il cherche à maintenir les entreprises sur le territoire.

AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE

- Améliorer la compétitivité des entreprises de l'Espace Atlantique grâce à leur participation dans des projets de recherche.
- Type d'actions :** sensibilisation du tissu d'entreprises afin que celles-ci participent davantage aux activités du 6ème Programme Cadre, aux activités de R&D, notamment pour la gestion de l'innovation et des bonnes pratiques.
- En développant des services et outils basés sur Internet, le projet a pour objectif de décentraliser l'accès des services d'innovation, de les rendre plus facilement accessibles à un plus grand

Type d'actions : élaboration d'une carte des centres d'excellence scientifique, identification et caractérisation des clusters de PME les plus pertinents dans chacune des régions engagées. Cette information a servi de point de départ au développement des services d'intelligence économique à fournir dans le cadre du projet.

➤ Echange de bonnes pratiques.

➤ La recherche, et l'innovation constituent un moteur potentiel pour l'économie de l'Espace Atlantique.

Type d'actions : sélection des cas de succès dans les sociétés auditées, pour les diffuser dans des séminaires et des ateliers organisés par les partenaires du projet.

AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC

➤ SDEC :

→ Promotion de l'innovation, de la formation, de la recherche et du développement technologique.
→ Soutien à la mise en réseau des entreprises et la diffusion rapide des innovations.

→ Soutien à la création de centres d'innovation, ainsi qu'à la coopération entre l'enseignement supérieur, la recherche appliquée et le développement, d'une part, et l'économie privée d'autre part, en particulier dans les espaces économiquement faibles.

➤ Echange de bonnes pratiques à une échelle plus large que l'Espace Atlantique.

Les objectifs du projet peuvent se résumer en trois points :

➤ La mise en marche d'un réseau de centres technologiques actifs dans le domaine du traitement avancé des surfaces, dotés d'équipements et d'expériences complémentaires.

➤ La mise en œuvre d'un programme de transfert technologique horizontal (entre partenaires) en matière de

Le projet PLASMANET tente de mettre en application le principe du polycentrisme préconisé par le SDEC à travers l'accès au savoir, à l'innovation et au développement durable. Cependant, le nombre de partenaires semble insuffisant. Il est donc difficile d'avoir une vision territoriale de l'Espace Atlantique, c'est plus une vision d'un sous-ensemble sud. Ainsi, la mise en place d'un pôle de compétence

PLASMANET
Priorité A
Réseau de transfert de technologie avancée de traitement de surface basée sur le plasma

➤ Permettre aux entreprises locales de bénéficier des nouveaux traitements adaptés qui peuvent améliorer leur productivité et leur compétitivité et répondent à leurs besoins spécifiques, traitements qu'elles méconnaissent souvent car ils sont surtout utilisés en Europe rhénane (manque de communication, trop éloigné, etc.).

Type d'actions : mise en place de dix nouveaux processus de traitements avancés de surface (recouvrements ultra durs, revêtements décoratifs non contaminants, revêtements antifrottements etc.).
➤ Encourager la formation de techniciens.

Type d'actions : réalisation de plus de 15 démonstrations de

processus auprès des entreprises, ainsi que plus de 30 visites pour promouvoir ces technologies.

<p>des régions de l'Arc Atlantique</p> <p>► Le développement d'un programme de transfert technologique vertical (vers les entreprises des régions concernées) visant à la diffusion des avantages et des applications des traitements à base de plasma</p>	<p>Type d'actions : réalisation d'une étude.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre à une démarche environnementale. <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer de son propre pôle de compétence dans les traitements des surfaces ➤ Renforcement de la coopération entre les centres des différents pays. ➤ Accès plus aisé et rapide à ces technologies environnementales propres qui jouent un rôle sur la compétence. <p>Type d'actions : constitution d'un réseau ➤ ouvrir de nouvelles voies de collaboration qui se sont focalisées principalement sur l'échange de connaissances technologiques entre les centres participants</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager le transfert technologique entre les centres d'expériences diverses au niveau européen, et faciliter les échanges de personnel pour des formations. ➤ SDEC : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Promotion de l'innovation, de la formation, de la recherche et du développement technologique. ➤ Mise en réseau des entreprises et la diffusion rapide des innovations. ➤ Soutien à la création de centres d'innovation, ainsi qu'à la coopération entre l'enseignement supérieur, la recherche appliquée et le développement, d'une part, et l'économie privée d'autre part, en particulier dans les espaces économiquement faibles. <p>AU NIVEAU LOCAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le développement des technologies propres et de pointe pour les PME – PMI locales ce qui peut renforcer leur image et leur compétitivité. <p>Type d'actions : un premier projet de transfert de technologie est en cours actuellement : un nouveau procédé d'extraction de molécules à forte valeur ajoutée à partir d'huiles de poisson.</p> <p>Réalisation d'une étude technico-économique pour le passage à l'échelle industrielle.</p>	<p>des surfaces semble quelque peu compromise.</p> <p>Le projet répond à des objectifs polycentriques du SDEC à travers la diffusion du savoir et le développement des technologies. Cependant, il est difficile d'avoir une vision atlantique dans la mesure où la majorité des acteurs sont français.</p> <p>De plus, le partenariat n'apparaît pas très cohérent</p>
---	---	---

<p>Cela permet d'accéder à des procédés de production – et donc de créer de nouveaux produits innovants et respectueux de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la compétitivité de l'Espace Atlantique (réduction du temps de production, accès à de nouveaux matériaux et produits, respect de l'environnement, etc.) notamment par rapport aux USA et au Japon, pays avancés en ce qui concerne les fluides supercritique Transfer de technologie vers les PME-PMI et complémentarité des experts → optimiser le partage des ressources à une échelle supérieure. <p>Type d'actions : organisation de séminaires de sensibilisation et de formation pour transférer les technologies vers le tissu industriel.</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en commun des connaissances et des savoir-faire pour favoriser l'émergence de nouvelles applications d'une technologie qui permet de rendre des procédés industriels plus propres et plus performants. Type d'actions : création d'une base de données répertoriant les moyens techniques et l'offre technologique pour réaliser des opérations de transfert de technologie. 	<p>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</p> <ul style="list-style-type: none"> SDEC : → Zones dynamiques d'intégration dans l'économie mondiale (ZIEM). → Promotion de l'innovation, de la recherche, de la formation, de la recherche et du développement technologique en particulier dans les zones éloignées ou peu densément peuplées. → Soutien à la création de centres d'innovation, ainsi qu'à la coopération entre l'enseignement supérieur, la recherche appliquée et le développement, d'une part, et l'économie privée d'autre part, en particulier dans les espaces économiquement faibles. → Le projet peut permettre de renforcer l'image de l'Union Européenne par rapport aux USA et au Japon, pays avancés dans le domaine des technologies des « fluides supercritiques ». 	<p>AU NIVEAU LOCAL</p> <ul style="list-style-type: none"> Evaluer le niveau d'innovation des entreprises locales. Type d'actions : réalisation d'un questionnaire commun pour évaluer ce niveau d'innovation. Le questionnaire a été envoyé à approximativement 1500 PME établies au Portugal, en Espagne, en France et au Royaume-Uni. Permettre aux entreprises de connaître de nouveaux produits, services et apprentissages. <p>Type d'actions : prochaines actions → réalisation de cours pilotes pour développer une véritable « culture</p>
	<p>Le projet entend dynamiser le « tissu d'innovation » des PME, principales sources d'emploi et de richesse dans l'espace européen. Grâce à la formation des dirigeants et des cadres de ces entreprises, le projet vise à développer une véritable « culture</p>	<p>CINCO</p> <p>Priorité A</p>	<p>Le projet CINCO est assez représentatif de l'Espace Atlantique même si l'Irlande ne participe pas au projet. A ce stade de réalisation des actions, il apparaît plutôt difficile d'évaluer les réels impacts de ce projet au niveau local, atlantique et par rapport aux</p>

<p>Centres d'innovation et de Compétitivité</p> <p>En outre, CINCO développera et formera des « Agents d'innovation », qui réaliseront des audits d'entreprises afin d'évaluer leur niveau d'innovation, et qui promouvriront l'innovation auprès des agents économiques.</p>	<p>“Self-Assemmment” on-line pour soutenir les PME de l'Espace Atlantique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les agents économiques. <p>Type d'actions : réalisation de conférences et ateliers sur la culture d'innovation commune dans l'Espace Atlantique, opération de marketing auprès des agents économiques de façon à vendre le besoin d'innovation comme stratégie de survie aux pressions croissantes du marché global.</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer la compétitivité de l'Espace Atlantique à travers la dynamisation de ses capacités novatrices à long terme. ➤ Développer des réseaux. <p>Type d'actions : organisation de séminaires, création d'un site Internet.</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SDEC : ➤ faire de l'Espace Atlantique une ZIEM qui utilise les synergies et profite des effets d'échelle nécessaires à la promotion de la région comme un tout. ➤ Promotion de l'innovation, de la formation, de la recherche et du développement technologique. ➤ Favoriser la mise en réseau des entreprises et la diffusion rapide des innovations, notamment par le biais d'institutions régionales de promotion des innovations. 	<p>PREMI</p> <p>Priorité A</p> <p>Partenariat de développement durable dans les domaines du recyclage, de la miniaturisation</p> <p>L'objectif du projet est de créer un réseau de centres locaux de recherche, d'innovation et de transferts technologiques reconnus dans leur domaine d'activité, adoptant une approche systématisque basée sur la notion de « durée de vie » du produit. Ce réseau contribuera à promouvoir et à développer un nouveau secteur industriel basé sur la création et l'exploitation de</p> <p>AU NIVEAU LOCAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bénéfique pour les PME car les centres de recherche pourront directement coopérer avec les entreprises locales, répondre à leurs attentes → cadre idéal pour promouvoir et transférer les technologies requises vers les entreprises régionales, les entreprises pourront être choisies pour les projets pilotes. <p>Type d'actions : organisation d'un atelier commun suivi par chaque centre partenaire et des entreprises, visite des PME pour identifier leurs besoins, réalisation d'audits.</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Redynamiser des régions en déclin industriel (activités liées à la sidérurgie, le charbon, l'agriculture, etc.):
--	--	--

<p>notamment dans les domaines du recyclage, de la miniaturisation et de la réduction des gaspillages.</p>	<p>La coopération entre les partenaires semble bien développée. Le projet propose des aspects innovants tels que le développement des technologies propres et de pointe favorisant la mise en place du concept de développement durable.</p>
<p>développement de haute technologie.</p> <p>→ attirer les investisseurs : faire évoluer les régions vers des secteurs de haute technologie en les appliquant dans les PME déjà présentes et en formant leurs personnels.</p> <p>► Améliorer l'image de l'Espace Atlantique → faire un réseau international de centres d'excellence locaux spécialisés en recherche, innovation et transferts technologiques.</p> <p>Type d'actions : organisation de rencontres afin d'échanger expériences et réalisation d'expertises.</p> <p>► Maintenir la qualité de vie de l'Espace Atlantique en favorisant le développement d'activités durables.</p>	<p><u>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</u></p> <p>► SDEC :</p> <p>→ Renforcement de plusieurs grandes zones d'intégration économique d'importance mondiale (ZIEM) dans l'Union Européenne.</p> <p>→ Politique de diversification de la base économique des territoires qui ont une base économique relativement peu développée, dominée par une seule branche d'activité.</p> <p>→ Promotion de l'innovation, de la formation, de la recherche et du développement technologique et la mise en réseau des entreprises et la diffusion rapide des innovations.</p> <p>→ Soutien à la coopération entre l'enseignement supérieur, la recherche appliquée et le développement, d'une part, et l'économie privée d'autre part, en particulier dans les espaces économiquement faibles.</p> <p>► Si le réseau international de centres d'excellence locaux spécialisés en recherche, innovation et transferts technologiques améliore l'image de l'Espace Atlantique au niveau international alors il améliore en même temps l'image de l'Espace Communautaire.</p>
<p>réduction des déchets de production</p>	<p><u>AU NIVEAU LOCAL</u></p> <p>► Analyse de la situation actuelle de l'innovation technologique pour connaître les atouts, les faiblesses pour répondre aux besoins afin d'améliorer la situation.</p> <p>Type d'actions : réalisation d'un autodiagnostic de l'état de l'art de l'innovation (pour concevoir un programme d'entraînement à l'innovation), d'une analyse de la situation de l'innovation et d'une analyse benchmark des régions européennes de référence en matière</p>
<p>TECHLINK</p> <p>Priorité A</p>	<p>Seul le Royaume-Uni ne participe pas au projet TECHLINK. Cependant, un sous-ensemble sud peut être observé notamment à travers la prédominance des acteurs portugais.</p>

Construire un Réseau Interrégional d'Innovation	<p>nouvelles forces de compétitivité basées sur la connaissance et l'innovation, en prenant pour cible les thématiques importantes comme l'environnement, les énergies alternatives et la mobilité urbaine.</p> <p>En ce sens, le projet TECHLINK entend créer, dans ces régions de l'Espace Atlantique, une culture de l'innovation et de l'échange des bonnes pratiques en développant la coopération transnationale entre organismes publics et privés du secteur de l'innovation technologique (universités, PME, centres technologiques, etc.).</p>	<p>Améliorer la compétitivité des régions participantes au projet.</p> <p>Type d'actions : mise au point d'un programme court de formation en gestion d'innovation.</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Consolider l'identité en impliquant les entités publiques et privées dans le développement d'aire d'excellence dans le domaine de la technologie et de l'innovation. réunion de lancement, pour analyser les détails du programme, définir les bonnes pratiques capables d'établir la coopération entre les partenaires du projet. Développer une méthodologie et des outils communs à l'Espace Atlantique → Renforcer la compétitivité et augmenter le transfert de technologie en créant une culture de l'innovation et de l'échange et le développement de bonnes pratiques afin d'accélérer les compétences innovatrices. planification de l'échange de jeunes diplômés pour octobre en raison des cycles scolaires. Renforcer l'évaluation des idées innovatrices des académies dans le marché (renforcer le poids des universitaires). <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</p> <ul style="list-style-type: none"> SDEC : <ul style="list-style-type: none"> Faire émerger l'Espace Atlantique en tant que zones dynamiques d'intégration dans l'économie mondiale (intégration dans l'économie mondiale, développement économique et emploi, etc.). Promouvoir l'innovation, la formation, la recherche et le développement technologique en particulier dans les zones éloignées ou peu densément peuplées. Favoriser la mise en réseau des entreprises et la diffusion rapide des innovations, notamment par le biais d'institutions régionales de promotion des innovations. Soutenir la création de centres d'innovation, ainsi que la coopération entre l'enseignement supérieur, la recherche appliquée et le développement, d'une part, et l'économie privée d'autre part, en particulier dans les espaces économiquement faibles.
--	--	---

PROJET	OBJECTIF	IMPACTS TERRITORIAUX	POLYCENTRISME
	<p>AGATE</p> <p>Le projet AGATE traite la question de la structuration des espaces ruraux de l'Espace Atlantique, en lien et en cohérence avec les territoires qui les entourent, notamment avec les réseaux urbains. Il s'agit de participer à la structuration du territoire grâce à la concertation d'acteurs, la mise en place de partenariats et l'émergence de projets.</p> <p>Priorité A</p> <p>Agriculture / agglomération atlantique et territoire</p> <p>Le projet accorde une très grande importance à l'implication des acteurs locaux qui participent quotidiennement au développement de leur territoire et qui, en ce sens, peuvent apporter un éclairage pertinent au débat.</p>	<p>AU NIVEAU LOCAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager le développement d'interrelations entre les villes et les espaces ruraux, à un niveau très local : le projet s'appuie sur les collectivités locales et territoriales pour conduire les expérimentations et créer de l'initiative locale. <p>Type d'actions : réflexion des acteurs locaux sur plusieurs problématiques telles que le développement des vallées de Cordellera en Cantabrique, la dépopulation de régions pour des raisons de carences scolaires en Irlande, l'organisation des systèmes de santé en Ecosse, etc. et proposition de perspectives d'évolution perçues par les populations locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ A partir de ces perspectives d'évolution, le projet mène des actions sur des sites expérimentaux et agit de manière très locale dans des régions rurales et urbaines grâce à l'émergence de projets. <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer et structurer l'Espace Atlantique en créant des coopérations entre les zones rurales et les villes à travers des actions conjointes concrètes. ➤ Conduire des expérimentations similaires et mettre en place un dispositif de création de projets à l'échelle transnationale. ➤ Mettre à disposition sur l'espace atlantique un outil de réflexions et d'actions à un niveau transnational. <p>Type d'actions : constitution d'une base de données à l'Institut Atlantique à l'Aménagement du Territoire (IAAT) pour collecter des informations diversifiées et les rapprocher.</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SDEC : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Promotion de réseaux professionnels associant des petites et moyennes entreprises urbaines et rurales. ➤ Promotion de la coopération ville - campagne en vue de renforcer les régions fonctionnelles. ➤ Maintien d'une offre de base en matière de services et de 	<p>Le projet AGATE a un impact polycentrique sur le territoire si on prend en compte le dossier de candidature. En effet, il vise à créer une dynamique de projets sur les territoires ruraux de l'Espace Atlantique et à fournir aux décideurs une vision transnationale des évolutions perçues sur le terrain grâce à l'implication de partenaires dans chacun des cinq états-membres. Il vise également la promotion de la coopération multi-acteurs et le partenariat public-privé avec la participation notamment des socioprofessionnels. Et enfin, il a pour objectif de permettre aux territoires ruraux de mieux s'insérer dans l'espace en général et notamment de mieux cohabiter avec les maillages urbains existants. Cependant, les actions réalisées jusqu'à présent ne semblent pas assez explicites en ce qui concerne ces objectifs.</p> <p>Le partenariat est géographiquement représentatif dans le sens où tous les pays participant. Cependant, il existe une forte prédominance de la France et de l'Espagne.</p>

<p>RTA</p> <p>Priorité A</p> <p>Réseau transnational atlantique des partenaires économiques et sociaux</p> <p>Le projet RTA est composé des Conseils Economiques et Sociaux (CES) des régions de l'Espace Atlantique ou d'organismes régionaux analogues. Ces institutions, par leurs expériences propres, produisent des analyses sur des sujets d'intérêt partagé, mettant en évidence des problématiques et des enjeux communs pour les régions de l'Espace Atlantique.</p> <p>Pour assurer l'information et la promotion concertée des propositions communes, le projet établit des contacts et soutient ses propositions auprès des institutions de l'Union Européenne, des Etats et des Régions, ainsi qu'àuprès de nombreux acteurs économiques et sociaux des régions et auprès d'autres acteurs et dispositifs de l'Espace Atlantique, tels que la Commission Arc Atlantique de la CRPM, la Conférence des villes de l'Arc Atlantique, etc.</p> <p>AU NIVEAU LOCAL</p> <p>► Mobilisation des acteurs économiques et sociaux des régions.</p> <p>Type d'actions : organisation de groupes de travail interrégionaux portant sur des thématiques telles que l'accessibilité, le tourisme, l'environnement, etc.</p> <p>► RTA propose des actions visant directement les régions.</p> <p>Type d'actions : les groupes de travail émettent des propositions répondant aux problématiques des thématiques traitées → trois études sont en cours de réalisation.</p> <p>► Les échanges d'informations et d'expériences pourront permettre aux acteurs locaux de pallier les problèmes grâce aux solutions appliquées dans d'autres territoires.</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <p>► RTA vise à mettre en évidence les facteurs génériques et les facteurs spécifiques des territoires qui concourent au développement global des territoires de l'Espace Atlantique. La coopération permet de faire des analyses et d'être force de propositions dans plusieurs domaines spécifiques ou transnationaux.</p> <p>Type d'actions : en ce qui concerne le renforcement des systèmes productifs et de leur organisation, RTA a pour objectif de déterminer les pôles prioritaires et les domaines d'activités productives pour lesquels des coopérations accrues permettraient de développer des économies d'échelle, des complémentarités, etc. et de déterminer les facteurs nécessaires au renforcement de leur compétitivité ainsi que les actions à conduire.</p> <p>► RTA vise à concrétiser par la proposition de projets et de politiques les recommandations préconisées par le SDEA et propose des actions communes à l'ensemble de l'Espace Atlantique.</p> <p>Type d'actions : actions communes sur le thème la mer et le littoral.</p> <p>► Relais vers de nombreux acteurs socioprofessionnels et sensibilisation.</p> <p>Type d'actions : réalisation d'un site Internet, d'une revue, et de conférences.</p> <p>Tous les pays de l'Irlande participant au partenariat français sont surreprésentés dans le sens où ils constituent la moitié du partenariat. En effet, seulement trois régions françaises ne participent pas au projet. De plus, une vision d'un sous-ensemble sud peut être constaté puisque 13 des 14 partenaires sont français, espagnols ou portugais.</p> <p>Le projet regroupe différents acteurs socio-économiques et territoriaux, ce qui enrichit le travail. Ces acteurs travaillent sur des problématiques communes à l'ensemble des territoires et proposent des actions qui tentent à la fois de solutionner les problèmes mais aussi de renforcer la compétitivité des territoires. Il répond ainsi aux objectifs du SDEC de pallier le retard des zones périphériques par rapport au cœur de l'Europe et de faire émerger l'Espace Atlantique comme ZIEM. Enfin, les partenaires travaillent en tenant compte des recommandations du SDEA qui propose le développement polycentrique du territoire de l'Espace Atlantique.</p>
--

► SDEC

- Promotion des « réseaux socioprofessionnels » en mobilisant les acteurs qui animent et contribuent au développement des territoires.
- Déterminer des pôles prioritaires, des complémentarités, etc. et analyser les potentialités en vue de faire émerger l'Espace Atlantique comme ZIEM.

	<p>Le projet a pour finalité d'élaborer une vision « territorialisée » du développement polycentrique dans l'Espace Atlantique, afin de réduire les disparités entre les zones industrielo-portuaires et les espaces intérieurs, plus souvent marqués par une vocation agro-pastorale.</p> <p>SDEA</p>	<p>AU NIVEAU LOCAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Analyse territoriale de chaque région. <p>Type d'actions : identification et description du fonctionnement des systèmes territoriaux régionaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Analyse des politiques régionales au regard du polycentrisme. 	<p>Le SDEA développe une vision polycentrique dans la mesure où les évaluations sont effectuées au regard de ce concept.</p>	<p>Il fédère fortement le territoire atlantique car il propose une vision « territorialisée » du développement polycentrique dans l'Espace Atlantique. En effet, cette étude traite de la possibilité de favoriser une organisation polycentrique de l'Espace Atlantique, en application des principes du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC).</p>	<p>Un grand nombre de régions est engagé dans cette démarche. En France, seules deux régions ne sont pas partenaires ce qui nuit à l'évaluation puisque l'analyse régionale de ces régions n'est pas facilitée.</p>
	<p>Il répond aux problématiques suivantes : Les territoires et leurs interrelations et dynamiques, les systèmes productifs et d'innovation, le transport et l'intermodalité, et les systèmes de gouvernance propres à chacun des territoires.</p> <p>Priorité A</p> <p>Etude pour l'élaboration d'un Schéma de Développement polycentrique de l'Espace Atlantique</p>	<p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Analyse territoriale, évaluation stratégique de l'Espace Atlantique en ce qui concerne les options du modèle polycentrique et les grandes orientations de politique publique qui permettraient de conforter la place de la façade atlantique au sein de l'Union Européenne et propose un schéma de développement de l'Espace Atlantique. <p>Type d'actions : réalisation d'une étude, « Schéma de Développement de l'Espace Atlantique » (SDEA), constituée de deux volumes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse stratégique de l'Espace Atlantique dans sa globalité, - Les propositions d'orientations stratégiques de développement de l'Espace Atlantique. 	<p>L'étude détermine :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un ensemble de propositions stratégiques, destiné à orienter les politiques et stratégies régionales et nationales, mais aussi interrégionales et européennes, en faveur d'une meilleure structuration de la façade 	<p>► SDEA vise à être un support de débat et de réflexion stratégique à l'échelle de l'Espace Atlantique.</p>	<p>Type d'actions : organisation de 15 ateliers de discussion (3 par pays) qui ont permis d'alimenter et de compléter les travaux des experts.</p>

cohésion / homogénéité.

2. Les thématiques de coopération d'intérêt commun pour les régions atlantiques et les grands projets dits « structurants » pour l'après 2006.

Ces propositions doivent permettre à l'Espace Atlantique de pallier ses faiblesses structurelles et ainsi renforcer son attractivité face aux régions plus centrales et favorisées du « Pentagone ».

AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC

► SDEC :

→ Le SDEA comme le SDEC décline les grandes politiques à mettre en place sur le territoire notamment d'un point de vue polycentrique.
→ Il donne les grandes orientations pour faire émerger l'Espace Atlantique comme une ZIEM en fonction de ses atouts et faiblesses.

PROJET	OBJECTIF	IMPACTS TERRITORIAUX	POLYCENTRISME
AGRO Priorité A Coopération et valorisation du patrimoine Rural	<p>AU NIVEAU LOCAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration des conditions de vie et création de nouvelles PME afin d'éviter l'exode rural (créer des emplois et maintenir la population). <p>Type d'actions : création de petites entreprises de culture et de transformation des champignons, des châtaignes et des produits provenant de l'agriculture écologique et de pépinières de châtaigniers.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration du système productif des entreprises locales grâce au développement des technologies environnementales. <p>Type d'actions : amélioration des pratiques par diverses actions telles que des séminaires, ateliers de travail, actions de démonstration au niveau local et régional ou la publication de « guides de bonnes pratiques » en relation avec la châtaigne, la mycologie et l'agriculture écologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire connaître une agriculture traditionnelle. <p>Type d'actions : création de salles du châtaignier et de la mycologie pour permettre la diffusion de connaissance des écosystèmes.</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Promotion dans l'Espace Atlantique d'une cohérence entre les politiques agricoles menées à différentes échelles. ➤ Prise en considération des spécificités de l'agriculture atlantique notamment promotion de l'agriculture traditionnelle extensive. ➤ Soutien de mesures conjointes de production et de transformation des ressources endogènes → devenir source de diversification économique et de création d'emplois dans les zones rurales et contribuer à la protection et à la conservation de l'environnement. <p>Type d'actions : réalisation d'échanges de techniques et technologies en relation avec le management des écosystèmes concernant la châtaigne, les champignons et l'agriculture écologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement des technologies environnementales. <p>Type d'actions : réalisation d'études sur l'exploitation durable de la forêt, de la châtaigne, des champignons et de l'agriculture écologique</p>	<p>Le projet AGRO met en application le principe du polycentrisme préconisé par le SDEC à travers une politique de développement endogène, de diversité et de performance des espaces ruraux. Tous les pays participant au projet, une vision Espace Atlantique est ainsi développée. Cependant, le nombre de partenaires espagnols est nettement supérieur. Dans le cas de la France, seule la région Poitou-Charentes participe au projet.</p> <p>Le projet, par ces mesures, développe une politique rurale, mais aussi de développement durable des régions rurales. La participation à ce projet des partenaires notamment locaux et leur volonté sont importantes, en illustrant les nombreuses actions réalisées aussi bien au niveau local qu'au niveau atlantique.</p>	

AU NIVEAU DE L'APPLICATION DU SDEC	L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse aux objectifs du SDEC: <ul style="list-style-type: none"> → Valorisation des ressources endogènes en tant qu'outils pour équilibrer le secteur rural et urbain : développement fondé sur les conditions, spécificités et besoins locaux et régionaux. → Revitalisation des zones rurales en déclin. → Diversification de l'économie rurale afin d'éviter la dépendance à l'égard d'une structure monofonctionnelle et de créer des possibilités d'emplois porteurs d'avenir. → Lutte contre la concurrence internationale : développer des produits agricoles de haute qualité, des structures adaptées à leur commercialisation et à la redécouverte de la multifonctionnalité de l'agriculture. ➤ Réponse aux problématiques d'autres régions européennes. Ainsi, l'Italie est très intéressée par le projet AGRO et aimera y être associée. 	<p>Le projet vise à valoriser la laine de mouton en réorganisant une filière économique de la laine sur l'Espace Atlantique. La laine peut être source d'innovation et de richesse, participant ainsi à la diversification des économies rurales, à la lutte contre la perte d'emploi et enfin à la désertification des zones rurales.</p> <p>Priorité A</p> <p>La laine une ressource naturelle pour un développement durable</p>	<p>Seulement trois pays, la France, l'Espagne et le Portugal, participent au projet. Même si un partenaire anglais participe au projet en tant qu'expert, les actions sont regroupées au sud de l'Espace Atlantique. En effet, il manque des partenaires au nord notamment en Irlande.</p> <p>Le projet présente un développement rural transversal (secteur primaire, secondaire et tertiaire) : tonte, lavage, transformation, commercialisation, promotion et communication. La coopération permet de valoriser un secteur d'activités traditionnelles en le</p>
	<p>AU NIVEAU LOCAL</p> <p>➤ Développer et diversifier les activités liées à la laine.</p> <p>Type d'actions : projets opérationnels tels que des salles de tontes, des création d'entreprises sur la valorisation de la laine, formations et transferts de savoir-faire.</p> <p>➤ Développer un partenariat au niveau local.</p> <p>Type d'actions : coopération entre le pays de la gâtine, la chambre de l'agriculture des Deux-Sèvres et la mairie de Vasle, etc.</p> <p>➤ Sensibiliser le grand public et les professionnels.</p> <p>Type d'actions : création d'un parc à vocation touristique et didactique sur le mouton et organisation de manifestations.</p>	

<p>AU NIVEAU DE L'ESPACE A L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la mise en réseau des zones de production de laines dans l'Espace Atlantique : Maillage des zones d'élevages : → de plus en plus de partenaires (passage de 3 à 6 entre INTERREG IIIC et INTERREG IIIB). ➤ Favoriser la cohérence et la cohésion des pays appartenant à l'Espace Atlantique. <p>Type d'actions : participation à deux rencontres du Groupe Laine Européen en Irlande et en République tchèque.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer l'activité de la laine en utilisant les ressources naturelles des régions de l'Espace Atlantique, en diversifiant les économies rurales et en maintenant la population rurale. <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation à la charte européenne du mouton et des hommes (1997). ➤ Positionner la production européenne par rapport au marché mondial et lui donner la possibilité de faire face à la concurrence des laines de l'hémisphère Sud : organiser la commercialisation des laines d'Europe. ➤ SDEC : <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les potentiels endogènes. → Revitaliser les zones rurales. → Lutter contre la concurrence internationale : développer des produits agricoles de haute qualité, des structures adaptées à leur commercialisation et à la redécouverte de la multifonctionnalité de l'agriculture. → Essayer de diversifier l'économie rurale afin d'éviter la dépendance à l'égard d'une structure monofonctionnelle et de créer des possibilités d'emploi porteurs d'avenir. 	<p>AU NIVEAU LOCAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Approche locale : les agents locaux doivent créer des stratégies basées sur leurs qualités spécifiques, leurs ressources endogènes et identifier leurs besoins locaux non satisfaits plus particulièrement dans le domaine de l'emploi et du développement économique. <p>Type d'actions : mise en place d'équipes de travail pour définir un cadre de variables communes pour chacune des thématiques faisant</p>	<p>Géographiquement ce projet est bien représentatif de l'Espace Atlantique. En effet, tous les pays participant et le partenariat est bien équilibré entre ces pays.</p> <p>Il répond aux objectifs polycentriques du SDEC dans</p>
<p>RED- LOCAL PLAN</p> <p>Priorité A</p>	<p>Le projet cherche à développer la coopération et l'échange d'expériences entre les acteurs locaux des différents territoires afin de rendre possible l'établissement de relations qui puissent générer des approches</p>	

<p>Réseau d'acteurs pour la planification d'actions locales</p> <p>et d'identifier les méthodologies et les applications des stratégies de planification les plus appropriées pour la dynamisation économique d'un territoire.</p>	<p>procurer, qui sont la base pour les initiatives locales distinctes existant sur chaque territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordonnation des acteurs notamment des différents niveaux institutionnels. ➤ Echange des expériences avec les autres régions participant au projet : mettre en place de nouvelles initiatives de développement de façon concrète sur le territoire. <p>Type d'actions : création d'une plate-forme télématique pour partager les résultats, ainsi un territoire peut donc s'approprier une démarche qui a eu un succès sur un autre territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La géomatique : créer des bases de données géographiques sur les patrimoines, les entreprises, les services d'appui au développement local → informer les acteurs locaux et mettre en valeur le territoire. ➤ Type d'actions : définition et proposition de contenus d'un projet pilote sur la géomatique (analyse de l'espace géographique grâce aux nouvelles technologies) appliquée au développement local. <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réseau de territoires et d'acteurs appartenant à l'Espace Atlantique qui permet à des territoires en difficulté économique de s'inspirer des démarches réussies dans d'autres territoires ayant les mêmes problématiques et ainsi tenter de pallier leurs faiblesses. <p>Type d'actions : analyse des initiatives et communication des résultats à l'ensemble des acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Par la coopération, amélioration du développement économique de l'ensemble de l'Espace Atlantique. <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Au moyen d'Internet, le projet souhaite diffuser les bonnes expériences au-delà du territoire atlantique. ➤ SDEC : ➤ Trouver des solutions à des problèmes communs. ➤ Développer les potentiels endogènes et les échanges d'expériences avec d'autres régions.
---	--

PROJET	OBJECTIF	IMPACTS TERRITORIAUX	POLYCENTRISME
	<p>La libre circulation des marchandises a engendré une augmentation importante des échanges commerciaux intra-communautaires, notamment dans le centre de l'Union Européenne.</p> <p>SSSAA</p> <p>De cette concentration résulte un déséquilibre entre la congestion des grands axes routiers européens d'une part, et la mise à l'écart des régions périphériques, telles que l'Espace Atlantique, d'autre part.</p> <p>Dans ce contexte, SSSAA propose de mettre en œuvre des solutions encourageant le cabotage entre les régions de l'Espace Atlantique, par le biais de la création de nouvelles lignes de navigation et de la dynamisation des lignes existantes.</p>	<p>A l'heure actuelle, les actions réalisées sont des actions davantage portées sur la réalisation de diagnostics, d'études de faisabilité. Ces travaux ont été présentés aux professionnels. Il est maintenant nécessaire de définir les scénarii à suivre notamment le tracé de nouvelles lignes de cabotage. Ainsi, une étude technique et économique sur la viabilité de la création d'un service de cabotage dans l'Espace Atlantique a été réalisée.</p> <p>AU NIVEAU LOCAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer l'image des villes ports au niveau européen et international (villes portes de l'Europe) et moderniser les infrastructures portuaires. <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouverture des marchés et renforcement de la compétitivité économique. ➤ Participer à un développement plus durable → réduire la pression exercée sur les routes (congestion, pollution atmosphérique, passagère, sonore, etc) en offrant une alternative. ➤ Promouvoir l'accès des régions atlantiques au marché européen en réduisant sa périphérité. <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SDEC : ➤ Contribution à la réduction des écarts entre le cœur de l'Europe et l'Espace Atlantique. ➤ Développement durable : alléger le trafic sur les routes. ➤ Réduction des pressions liées au trafic dans le cœur de l'Europe. ➤ Promotion de la mise en réseau des noeuds intermodaux de transport de marchandises, en particulier pour le transport dans les corridors européens, avec une attention particulière pour la navigation maritime et intérieure. ➤ Développer des flux de circulation maritime performants. 	<p>Seul l'Irlande ne participe pas au projet. Le partenariat n'est pas équilibré du fait que la majorité des partenaires sont espagnols. Pour la France, seules les régions Aquitaine et Poitou-Charentes coopèrent au projet pourtant ce ne sont pas les seules qui possèdent une zone côtière.</p> <p>Cependant, le projet contribue à la vision spatiale et à l'identité atlantique. Les actions répondent aux problématiques du transport et permettront le lancement rapide de nouvelles lignes rentables de cabotage sur la façade atlantique. Ce projet fait partie des réflexions qui suivent la politique européenne des transports, le développement des autoroutes de la mer et des Réseaux de Transports Européens (RTE).</p>
	<p>Priorité B</p> <p>Promotion du Cabotage dans l'Espace Atlantique</p>	<p>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SDEC : ➤ Contribution à la réduction des écarts entre le cœur de l'Europe et l'Espace Atlantique. ➤ Développement durable : alléger le trafic sur les routes. ➤ Réduction des pressions liées au trafic dans le cœur de l'Europe. ➤ Promotion de la mise en réseau des noeuds intermodaux de transport de marchandises, en particulier pour le transport dans les corridors européens, avec une attention particulière pour la navigation maritime et intérieure. ➤ Développer des flux de circulation maritime performants. 	

PROJET	OBJECTIF	IMPACTS TERRITORIAUX	POLYCENTRISME
<p>Le projet REVITA est un projet de dimension européenne qui prétend ouvrir un cadre de réflexion dans le domaine de la revitalisation et de l'urbanisme industriel entre les villes de l'Espace Atlantique, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Renforcer la compétitivité globale des zones industrielles ➢ Favoriser la coordination et la coopération entre les villes participantes ➢ Améliorer la qualité de vie de leurs habitants <p>Stratégie atlantique de revalorisation des zones industrielles</p> <p>Le projet a pour objectif de répondre aux besoins de création d'expériences innovatrices ayant des impacts sur la revitalisation économique et la réutilisation de zones industrielles en déclin dans l'Espace Atlantique ; en analysant des villes présentant des situations différentes.</p>	<p>AU NIVEAU LOCAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Relation ville/campagne → inclusion de la vision des petites municipalités de la zone métropolitaine dans le traitement des grandes villes. ➢ Complémentarité entre les villes participantes → les villes profitent des expériences des autres partenaires pour revitaliser leurs zones industrielles obsolètes. <p>Type d'actions : réalisation d'un panel de Benchmarking des agences responsables d'initiatives de revitalisation industrielle dans l'Espace Européen et d'un site Web du projet comme élément de diffusion et d'échange des informations et des résultats obtenus.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Dynamisation économique et sociale des villes en tentant d'apporter des solutions pour redynamiser des zones industrielles obsolètes. Il entend ainsi favoriser la compétitivité au niveau atlantique voir européen des zones urbaines en les relançant économiquement. <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE ATLANTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Le projet a les mêmes impacts au niveau de l'Espace Atlantique qu'au niveau régional. <p>Type d'actions : réalisation de trois séminaires thématiques sur la rénovation fonctionnelle de l'espace industriel, le futur de la logistique et la rénovation fonctionnelle de l'espace industriel et enfin la régénération économique au niveau local, régional et national. Un document stratégique commun qui synthétise les principales conclusions est en cours d'élaboration.</p> <p>AU NIVEAU DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET DE L'APPLICATION DU SDEC</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ SDEC : ➢ Promotion de la coopération ville - campagne en vue de renforcer les régions fonctionnelles. ➢ Revitaliser des zones en déclin. ➢ échelle de coopération plus large que l'Espace Atlantique à travers la participation de la CRPM. 	<p>REVITA tente de mettre en application le principe du polycentrisme préconisé par le SDEC. Tous les pays sont présents. Cependant, un sous-ensemble sud se dessine dans la mesure où plus des trois quarts des participants proviennent de la France, de l'Espagne et du Portugal. Ce projet a tout de même une vision transnationale dans le sens où d'une part les actions montrent que les partenaires du Royaume-Uni et de l'Irlande sont volontaires (organisation de séminaires, etc.) et d'autre part de nombreux territoires notamment à travers la CRPM sont impliqués. De même, il développe une vision polycentrique au niveau local par une relation assez forte entre les zones rurales et urbaines en incluant la vision des petites municipalités de la zone métropolitaine dans le traitement des grandes villes.</p> <p>En somme, le projet fédère l'Espace Atlantique dans son ensemble à travers une problématique commune ; il semble donc contribuer à une vision atlantique.</p>	

9. ANALYSE GLOBALE DES PROJETS : LA COOPERATION INTERREGIONALE CONTRIBUE A LA MISE EN PLACE DU POLYCENTRISME PRECONISE PAR LE SDEC

9.1. La coopération interrégionale : un outil de mise en œuvre du polycentrisme

Ces projets transnationaux ont facilité la mise en place d'une coopération plutôt profitable entre les organismes aussi bien publics que privés des différentes régions qui appartiennent à l'Espace Atlantique. Cette coopération a permis que les idées et les approches dépassent les frontières nationales afin d'aboutir à des résultats plus innovants, avec un meilleur impact territorial ce qui représente une valeur ajoutée pour chacun des pays participant aux projets.

9.1.1. La prise en compte dans les projets INTERREG IIIB des principes du polycentrisme préconisé par le SDEC

Les principaux objectifs polycentriques préconisés par le SDEC et appliqués par les projets sont :

➤ Le développement spatial polycentrique et équilibré dans l'Union Européenne.

Cet objectif est essentiellement concrétisé par la volonté de faire de l'Espace Atlantique une zone dynamique d'intégration dans l'économie mondiale. Par exemple, les projets tels que COAST ou encore PREMI par le développement de l'innovation souhaitent accroître la compétitivité du territoire.

De même, le développement polycentrique est abordé par la valorisation des potentiels endogènes de l'espace. Le projet LANATURAL a pour objectif de diversifier et de développer des produits de haute qualité liés à la laine.

➤ Le développement endogène, diversité et performance des espaces ruraux. Certains projets tels que SOHO SOLO, ou encore AGRO mènent une réflexion sur la mise en place de moyens de développement des espaces ruraux. Ils tentent ainsi d'appliquer principalement les options traitant de la lutte contre la concurrence internationale en milieu rural, ou encore la diversification des économies rurales afin de lutter contre le dépeuplement de ces zones.

➤ Le partenariat ville-campagne.

Certains projets développent un partenariat ville-campagne principalement à travers la promotion de la coopération. Par exemple, dans le projet REVITA, la vision des petites municipalités des zones métropolitaines concernées est prise en compte dans le traitement des grandes villes.

➤ Le développement polycentrique : un concept pour une meilleure accessibilité.

Deux options sont principalement prises en compte dans la réflexion des projets. Il s'agit de l'amélioration de l'accès aux infrastructures de télécommunication et de leur usage et surtout la promotion de l'innovation, de la formation et de la recherche et du développement technologie.

➤ La diffusion de l'innovation et du savoir.

Le polycentrisme préconisé par le SDEC est appliqué par des projets dont les impacts sont :

- D'une part, de favoriser la mise en réseau des entreprises et la diffusion rapide des innovations, notamment par le biais d'institutions régionales de promotion des innovations.
- D'autre part, de soutenir la création de centres d'innovation, ainsi que la coopération entre l'enseignement supérieur, la recherche appliquée et le développement, et l'économie privée en particulier dans les espaces économiquement faibles.

9.1.2. La prise en compte de la dimension multiscalaire

Il est nécessaire de rappeler que le polycentrisme est un concept abordé à différentes échelles et qu'il existe pour chaque échelle des stratégies, des mises en place du polycentrisme.

Ainsi, selon ESPON, il existe plusieurs niveaux dont :

➤ Le macro (correspond à l'échelle européenne)

À ce niveau, le polycentrisme représente une alternative au modèle pentagone/périmétrie. En Europe, contrairement aux USA, il existe qu'une seule « macro-zone », le pentagone. L'application du polycentrisme a donc ici comme objectif de faire émerger d'autres zones de ce type (ZIEM). Ce niveau correspond donc à l'Espace Atlantique.

➤ Le meso (échelle interrégionale)

Le polycentrisme tend à développer, à cette échelle, la coopération et la complémentarité pour être en mesure d'offrir des services de haut niveau, spécialisés et spécifiques, aux entreprises et habitants.

La coopération interrégionale menée par les projets INTERREG IIIB est-elle développée davantage au niveau macro ou meso ? A quelle échelle favorise-t-elle la mise en place du polycentrisme ?

Les projets ont tous plus ou moins une dimension multiscalaire dans la mesure où ils ont à la fois des impacts au niveau régional et au niveau atlantique au regard du principe de polycentrisme. Cependant, il faut souligner que certains projets ont plus d'impact au niveau interrégional et d'autres au niveau atlantique.

Ainsi, environ un tiers des projets (SOHO SOLO, RURALTECH, LOCAL INTERNET, CINCO, AGATE, RED LOCAL PLAN et REVITA) favorise la coopération des régions davantage dans un but de répondre à des problématiques locales en s'appuyant sur les expériences des autres régions, sur l'échange de bonnes pratiques. Par la même, le polycentrisme est davantage mis en place au niveau meso.

Deux exemples peuvent être cités :

➤ **Le projet AGATE**

En effet, le projet s'appuie principalement sur les acteurs locaux pour mener des expériences, améliorer les relations ville/campagne et répondre aux problématiques locales. La coopération se développe à une échelle interrégionale dans le sens où les acteurs locaux échangent leurs expériences, leurs pratiques avec d'autres territoires.

➤ **Le projet LOCAL INTERNET**

Ce projet présente une dimension polycentrique plutôt à l'échelle meso qu'à l'échelle macro. En effet, la coopération interrégionale se justifie ici dans un objectif majeur d'équilibre ville/campagne, de lutte contre la désertification des zones rurales en développant les TIC en milieu rural et plus particulièrement auprès des PME locales. Là encore, le partenariat de LOCAL INTERNET développe une coopération entre régions dans l'objectif de pallier des problèmes plus locaux même si à terme le projet peut avoir un impact sur l'équilibre territorial à l'échelle de l'Espace Atlantique.

De même, environ un tiers des projets (2XTRA, COAST, TRIDENT, SUPERMAT, TECHLINK, SDEA et SSSAA) semble favoriser la mise en place du polycentrisme davantage à l'échelle de l'Espace Atlantique affirmant une identité de cet espace et participant à l'émergence de l'Espace Atlantique comme Zone d'Intégration Economique Mondiale (ZIEM).

Deux exemples peuvent être cités :

➤ **Le projet COAST**

Ce projet a la particularité de présenter un secteur de pointe très spécialisé, l'aéronautique. De ce fait, la coopération entre les régions permet de renforcer la performance économique et l'image de l'Espace Atlantique au niveau international

dans ce secteur. Ce projet favorise fortement l'émergence de l'Espace Atlantique en tant que ZIEM.

➤ **Le projet SSSAA**

Ce projet a pour objectif de développer les lignes de cabotage au sein de l'Espace Atlantique en renforçant celles qui existent déjà et en créant de nouvelles. SSSAA favorise la mise en place du polycentrisme particulièrement à l'échelle macro dans le sens où il organise le transport à cette échelle. Il développe aussi une dimension atlantique à travers la maritimité, image forte qui renvoie à la façade atlantique et qui a toujours fédéré les territoires de cet espace.

Enfin, environ un tiers des projets (E-AQUA, REGINA, CIEI, PLASMANET, PREMI, RTA, AGRO et LANATURAL) semble favoriser la mise en place du polycentrisme aussi bien à l'échelle meso qu'à l'échelle macro.

Deux exemples peuvent être cités :

➤ **Le projet LANATURAL**

En effet, d'une part il met en place des actions concrètes au niveau meso qui favorisent la valorisation des ressources endogènes de ces territoires telles que la construction de salles de tonte, la formation des agriculteurs à de nouvelles pratiques liées à la laine. Et d'autre part, le projet a pour objectif de créer une filière atlantique de la laine afin de se positionner sur le marché international ; ainsi il a un impact à l'échelle macro en renforçant l'image de l'Espace Atlantique.

➤ **Le projet REGINA**

D'une part, le projet a pour objectif de mettre en place des pôles d'excellence dans les régions impliquées, de développer des systèmes d'innovation régionaux en collaboration étroite avec les PME locales. D'autre part, il entend développer l'Espace Atlantique comme ZIEM à travers une mise en réseau performant des pôles développant ainsi l'identité et le rayonnement de l'Espace Atlantique.

REGINA met ainsi en place le polycentrisme au niveau meso en permettant aux régions de coopérer, d'échanger leur savoir-faire afin d'augmenter leur compétitivité et au niveau macro en développant l'Espace Atlantique.

9.1.3. Les domaines de coopérations des projets sélectionnés en lien avec les problématiques du territoire

Les principaux domaines de coopération des projets sélectionnés sont le domaine de l'innovation et du transfert de technologie. Ainsi, même s'ils développent une dimension transversale en agissant sur d'autres domaines tels que le développement local, 11 projets ont pour domaine principal l'innovation et le transfert de technologie.

Il faut souligner que ces projets font partie des projets de la mesure A « structuration polycentrique de l'espace et développement de pôles de

compétence ». Cette observation peut sous-entendre que le développement de l'innovation et de la technologie constitue un axe majeur aux yeux des acteurs locaux pour faire émerger un territoire polycentrique notamment en favorisant la compétitivité de l'Espace Atlantique et en réduisant le retard de ce territoire par rapport au centre de l'Europe.

La partie II présentant les caractéristiques de l'Espace Atlantique a montré que ce dernier disposait d'un potentiel économique en matière de développement de nouvelles technologies, notamment par la présence de centres de recherche, d'innovation et de technologie, d'un enseignement supérieur satisfaisant et d'un réseau dense de PMI/PME capables de s'adapter à l'évolution des marchés. Ainsi, beaucoup de projets ont su profiter de ce potentiel pour mettre en réseau les acteurs locaux du secteur de l'innovation, de la recherche et du développement ainsi que pour encourager les entreprises en combinant leurs savoir-faire aux nouvelles technologies.

Parmi les autres projets, quatre concernent principalement le domaine des TIC. Il s'agit essentiellement de projets visant à diffuser les TIC dans les milieux ruraux afin de les rendre plus attractifs vis-à-vis des entreprises et de la population. Ces projets ont donc une dimension polycentrique dans la mesure où ils visent à rééquilibrer le territoire entre les zones urbaines peuplées et les zones rurales souffrant de la perte de population. De plus, ce domaine est souvent présent dans d'autres projets notamment dans ceux dont le domaine principal est l'innovation et la technologie car encourager l'usage des TIC contribue aussi à la compétitivité des PME atlantiques et facilite le transfert de technologie.

Trois concernent le développement local. Ces projets sont essentiellement des projets en milieu rural qui visent à rendre plus attractif ces territoires en diversifiant l'économie rurale et en valorisant les ressources endogènes. Ils contribuent donc à l'application du concept de polycentrisme.

Trois autres traitent de l'aménagement du territoire au sens général. En d'autres termes, ce sont des projets tels que le SDEA qui mènent des réflexions sur plusieurs domaines (transport, réseaux de villes, emploi, etc.) dans le but de proposer des mesures pour équilibrer les territoires (réduire les disparités, réduire les concentrations, améliorer l'accessibilité, etc.). Ils réfléchissent sur le développement spatial polycentrique.

Un projet concerne le transport. En effet, le projet SSSAA mène une réflexion sur le développement du cabotage notamment pour réduire les surconcentrations dans le cœur de l'Europe. Il est assez étonnant que le domaine du transport soit si peu représenté par les projets dans la mesure où l'accessibilité est un enjeu majeur

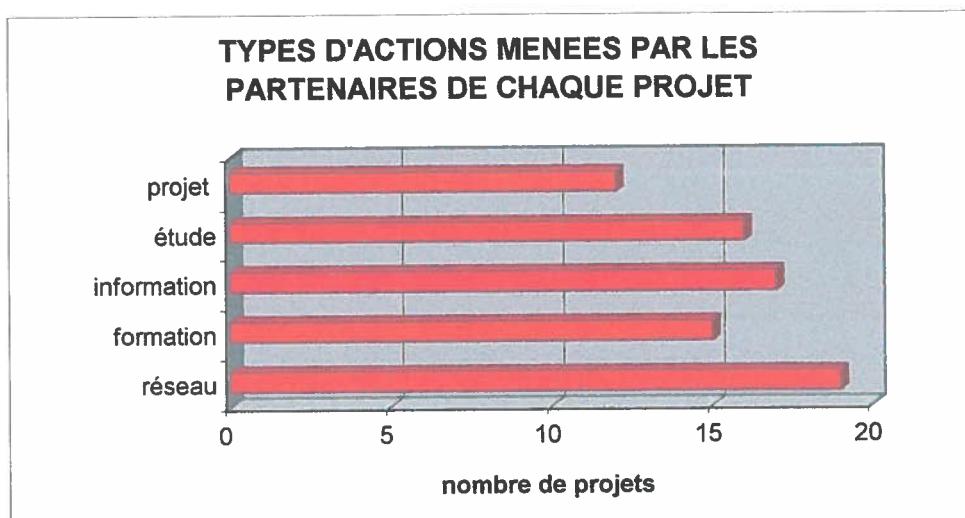
pour réduire le désenclavement des territoires et favoriser un modèle spatial polycentrique.

Enfin, le dernier projet concerne la reconversion des sites industriels en milieu urbain. En effet, les partenaires de REVITA travaillent sur le devenir des sites industriels obsolètes. Ce projet développe une vision polycentrique au niveau atlantique par le développement de réseaux permettant une réflexion partagée sur les problématiques différentes des villes concernées. Il favorise aussi le polycentrisme au niveau micro dans le sens où il incite la coopération de ces villes avec les petites communes de leur aire métropolitaine en les incluant dans leur démarche de reconversion industrielle.

En somme, même si la moitié des projets étudiés concernent le domaine de l'innovation et du transfert de technologie, on peut constater qu'à travers ces projets INTERREG IIIB, les thèmes abordés sont assez nombreux et assez diversifiés. En effet, sur 22 projets, cinq domaines différents sont représentés et plusieurs projets ont un caractère transversal. Ainsi, par exemple, E-AQUA traite à la fois des TIC et du secteur de la mer.

9.1.4. Le type d'actions réalisées

La coopération interrégionale mise en place à travers les projets INTERREG IIIB est essentiellement portée par d'actions de réseaux, formations, informations, études et projets. D'après le graphique ci-dessous, on peut constater que plus de 15 projets sur les 22 étudiés procèdent à des actions de réseaux, d'étude et d'information.



Par contre, les partenaires semblent être moins engagés dans la réalisation de projets pilotes (12). Les actions menées par la majorité d'entre eux concernent essentiellement :

➤ Des actions pilotes de démonstration de bonnes pratiques. Ainsi, RURALTECH a proposé des ateliers de démonstration d'utilisation des TIC ou encore 2XTRA a élaboré douze projets pilotes basés sur des manuels décrivant les bonnes pratiques en matière de transfert de technologie ;

➤ Ou des actions de formations des acteurs locaux. Ainsi, E-AQUA propose des cours spécifiques d'apprentissage et des sessions de formation dans le domaine de l'aquaculture ou encore TECHLINK offre la possibilité d'assister à une formation en gestion d'innovation.

Parmi ces douze projets, seulement quatre mènent des actions opérationnelles de plus grande envergure :

➤ REVITA mène quatre opérations pilotes dans des villes partenaires telles que la récupération de terrains militaires à Brest ou encore la régénération des zones portuaires dans la baie de Cardiff ;

➤ PLASMANET a mis au point dix nouveaux processus de traitements avancés de superficie (recouvrements ultra-durs, revêtements décoratifs non contaminants, etc.) ;

➤ AGRO a permis la création de pépinières de châtaigniers, de fermes pilotes et de salles du châtaignier et de la mycologie ;

➤ Enfin, LANATURAL a concrétisé l'acquisition de remorques et de salles de tonte, l'aménagement de plate-forme de tri et la création d'un parc à vocation touristique et didactique sur le mouton.

En somme, la majorité des projets sélectionnés pour cette étude manquent d'opérationnalité. En effet, beaucoup de projets concrétisent la mise en place de réseaux, ce qui peut être compris comme logique pour une première phase de coopération interrégionale pour les partenaires de ces projets. Cependant, il serait souhaitable que la coopération dépasse ce simple stade de réseaux pour dans le futur mener à bien des projets davantage opérationnels.

De plus, à propos de la mise en réseaux des territoires, on peut se demander si la coopération interrégionale se pérennisera lorsque INTERREG IIIB s'achèvera. Autrement dit, ces réseaux vont-ils disparaître ? Ou au contraire se renforcer ?

Il serait alors intéressant d'observer les devenirs de ces projets après la période INTERREG IIIB afin de se rendre compte si la mise en place de réseaux a permis réellement ou non d'impulser une 'culture de la coopération' et si le partenariat s'est développé vers d'autres formes de coopération notamment plus opérationnelles.

9.1.5. Une diversité d'acteurs

En ce qui concerne l'engagement des partenaires publics et privés, il faut noter une surreprésentation du secteur public dans les partenaires engagés (122 partenaires publics contre 58 privés). Cependant, il faut relativiser ce constat. En effet, d'une part, dans beaucoup de projets, sont présentes des associations publiques regroupant des acteurs publics et privés. D'autre part, même si une prédominance du secteur public existe, certains projets ont des objectifs qui concernent des acteurs privés tels que des entreprises.

Ainsi, les principaux acteurs concernés par les projets INTERREG IIIB sont les acteurs socio-économiques (associations, entreprises, bureaux d'étude, etc.), les collectivités locales et administrations publiques (mairie, pays, région, etc.) et enfin les centres de recherche, innovation, technologie et universités.

Le programme INTERREG IIIB a donc permis de mobiliser la volonté de divers acteurs locaux. Ceci a facilité le développement d'une 'culture de coopération' qui se concrétise essentiellement par des échanges d'expériences, de bonnes pratiques et permet ainsi de favoriser une certaine complémentarité entre les territoires, élément primordial pour développer le polycentrisme à l'échelle de l'Espace Atlantique.

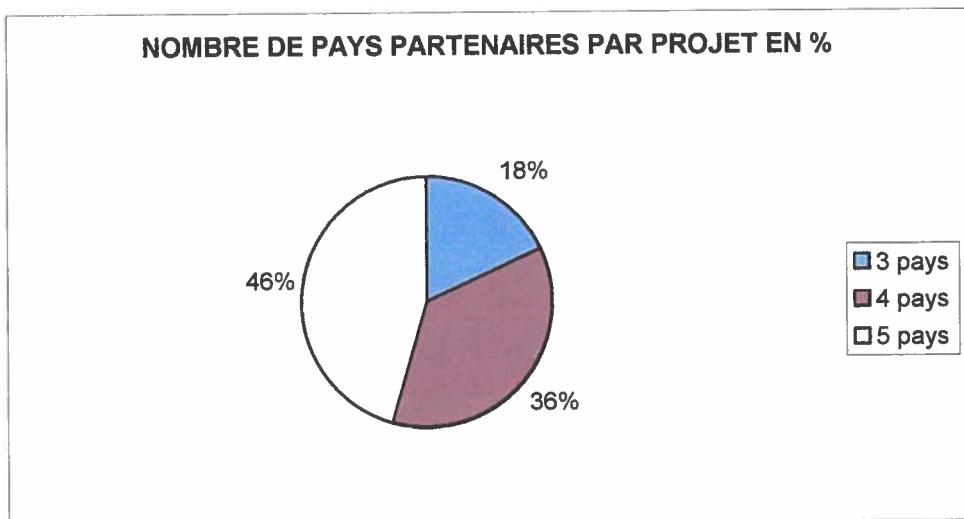
En somme, la coopération interrégionale a permis de favoriser la mise en place du polycentrisme préconisé par le SDEC. En effet, de nombreux principes polycentriques définis dans ce schéma sont plus ou moins mis en œuvre sur les territoires de l'aire étudiée. De plus, ce concept est bien abordé sous une dimension multiscalaire puisque certaines actions réalisées ont un impact à l'échelle meso, d'autres à l'échelle macro.

La coopération interrégionale est davantage mise en place au moyen de réseaux, d'informations permettant ainsi les échanges de bonnes pratiques, de savoir-faire. Le risque de cette forme de coopération serait qu'elle s'essouffle avec la fin du programme INTERREG IIIB en 2006. Il serait souhaitable à l'avenir de dépasser ce stade de coopération pour mener des actions plus opérationnelles.

Enfin, de nombreux acteurs locaux qu'ils soient privés ou publics s'investissent dans cette coopération ce qui renforce son efficacité. En effet, différents points de vue sont pris en compte offrant ainsi une réelle richesse et la possibilité de promouvoir le concept du polycentrisme à un plus large éventail d'acteurs.

9.2. Le degré de participation des différents pays au programme INTERREG IIIB : Une prédominance de la participation des pays du « sud »

9.2.1. Participation des pays aux projets



Dans tous les projets, au minimum trois pays se sont engagés dans les projets ce qui tend à montrer que la coopération est transnationale et qu'une dimension atlantique se développe.

**NOMBRE DE PROJETS AUQUEL CHAQUE PAYS PARTICIPE
ET NATIONALITE DES CHEFS DE FILE**

	ESPAGNE	FRANCE	IRLANDE	PORTUGAL	ROYAUME-UNI
nombre de projets auquel participe le pays	22	22	13	20	16
%	100	100	59	91	73
nombre de projets où le pays est chef de file	10	7	0	3	2
%	45	32	0	14	9

Cependant, l'analyse du nombre de projets auquel participe chaque pays et de la nationalité des chefs de file laisse apparaître une plus grande implication des pays Espagne, France et dans une moindre mesure Portugal. En effet, ce sont majoritairement des partenaires espagnols (45%) et des français (32%) qui s'engagent en tant que chef de file dans les projets. De plus, ces deux pays participent à l'ensemble des projets sélectionnés. Il faut relativiser pour la France dans la mesure où les projets qui ont été sélectionnés pour cette étude avaient au moins un partenaire français; cependant il faut noter qu'elle participe à 22 des 24 projets de la mesure A « structuration polycentrique de l'espace et développement de pôles de compétence ».

Il faut signaler qu'une nouvelle réglementation vient d'être mise en rigueur pour le programme INTERREG IIIB. Dorénavant, les projets ne sont validés que si au minimum un partenaire de chaque pays est présent; ce qui facilite fortement le développement d'une coopération transnationale. Ainsi, près de la moitié des projets (46%) ont au moins un partenaire de chaque nationalité.

9.2.2. Un plus grand nombre de partenaires espagnols et français impliqué dans les projets

NOMBRE DE PARTENAIRES PAR PAYS

	ESPAGNE	FRANCE	IRLANDE	PORTUGAL	ROYAUME-UNI	TOTAL
nombre de partenaires par pays	64	62	16	35	19	188
nombre moyen de partenaires	2,9	2,8	0,7	1,6	0,9	8,5

De même, lorsqu'on s'intéresse au nombre de partenaires par pays, l'analyse des projets montre que les espagnols et les français sont plus impliqués que les autres pays. En effet, dans la moitié des projets, les partenaires français et espagnols sont surreprésentés. Ainsi, les partenaires espagnols représentent la moitié du partenariat dans quatre projets (REGINA, SSSAA, etc.), les français dans deux projets (CIEI, SUPERMAT) et enfin dans cinq projets la France et l'Espagne représentent à elles deux environ un tiers des partenaires (SOHO-SOLO, RURALTECH, etc.).

L'Irlande et le Royaume-Uni ont une plus faible participation aux projets. En effet, seulement 20% des partenaires sont irlandais ou anglais. Il est souvent rare que plus d'un partenaire irlandais ou anglais participent à un projet.

Cependant, même si le Royaume-Uni et l'Irlande sont moins présents au niveau du nombre de projets auxquels ils participent, il faut souligner qu'ils coopèrent dans tous les domaines présentés dans ce travail. Autrement dit, les acteurs anglais et irlandais sont dans la plupart des cas présents dans la moitié des projets de chaque domaine ; ils ne privilégiuent pas un domaine.

9.2.3. Présence d'un sous-ensemble sud

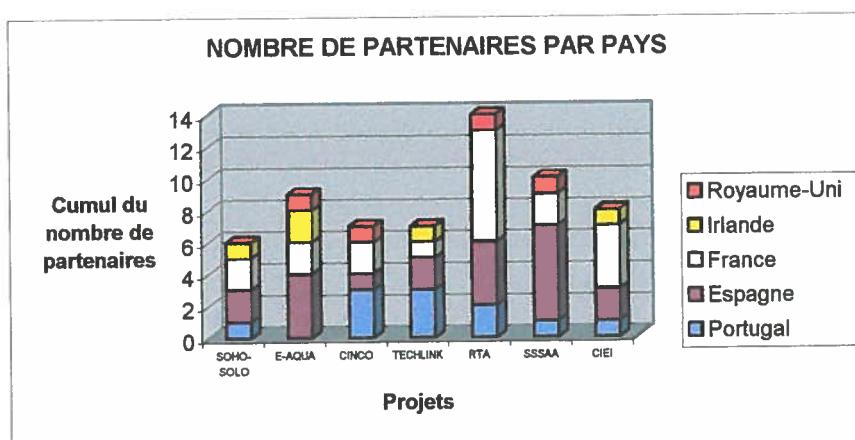
L'implication plus ou moins importante de chaque pays peut inciter à s'interroger sur la réelle pertinence de l'Espace Atlantique en tant que territoire de coopération et échelle de mise en place du polycentrisme.

La coopération interrégionale se fait-elle à l'échelle atlantique ou bien existent-ils des sous-ensembles géographiques ?

On peut constater que la moitié des projets INTERREG IIIB étudiés ont tendance à regrouper des partenaires des pays du sud de l'Espace Atlantique (Portugal, Espagne, voire France) formant ainsi un sous-ensemble sud.

En ce qui concerne les projets où trois pays participent, les trois quarts sont des projets regroupant la France, l'Espagne et le Portugal (LOCAL INTERNET, PLASMANET ou encore LANATURAL). Ils développent donc une vision d'un sous-ensemble sud.

Pour les projets concernant quatre pays, la plupart du temps, le pays partenaire du nord (Royaume-Uni ou Irlande) est peu impliqué en nombre de partenaires par rapport à l'Espagne, la France et le Portugal donnant ainsi une dimension sud au projet.



En effet, sur les sept projets concernés, pour six d'entre eux, seul un partenaire anglais ou irlandais participe au projet. Par exemple, à propos du projet RTA parmi les 14 partenaires seulement un est anglais et aucun n'est irlandais. De même, dans une moindre mesure pour les projets CINCO et TECHLINK, seulement un partenaire sur sept est anglais et irlandais réciproquement. La faible participation de ces pays contribue à développer des projets qui semblent se concrétiser à l'échelle d'un sous-ensemble sud, plus particulièrement pour les projets RTA et SSSAA. Seul le projet E-AQUA fait participer autant les pays du nord puisque trois partenaires sur neuf sont irlandais ou anglais.

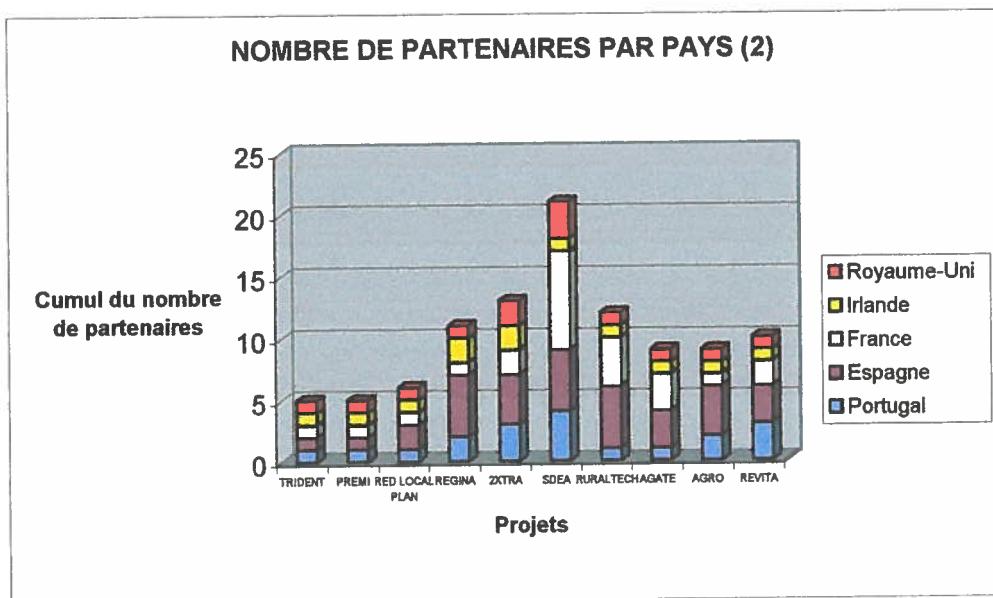
Enfin, concernant les projets où les cinq pays participent, ils développent davantage des actions à l'échelle de l'Espace Atlantique qui lui permettent ainsi de constituer un véritable territoire de projets.

En effet, les cinq premiers projets du tableau ci-dessous (TRIDENT, PREMI, etc.) ont un partenariat équilibré entre les différents pays, ils n'existent donc pas de sous-ensemble.

Quant à lui, le projet SDEA présente une prédominance de la France et dans une moindre mesure de l'Espagne et du Portugal. Cependant, par sa nature c'est-à-dire proposer un schéma de développement polycentrique à l'échelle atlantique, ce projet se concrétise à cette échelle et non à celle de sous-ensembles.

Les projets RURALTECH et AGATE représentent davantage une coopération binationale entre la France et l'Espagne. En effet, les trois quarts des participants sont de nationalité française ou espagnole.

Enfin, les projets AGRO et REVITA développent des actions à l'échelle d'un sous-ensemble sud avec notamment une prédominance des acteurs portugais, espagnols voire français.



En somme, même si la moitié des projets étudiés semblent s'affirmer dans une coopération sud de proximité, la coopération à l'échelle de l'Espace Atlantique commence à se confirmer ; ceci peut peut-être s'expliquer principalement par la nouvelle réglementation qui oblige tous les projets à s'engager. Ainsi, une relation nord/sud se développe autour de projets fédérant des intérêts communs et affirmant l'identité de l'Espace Atlantique. Cependant, la participation des pays du nord reste timide car la plupart du temps lorsqu'ils s'engagent, seul un partenaire anglais et/ou irlandais s'investit dans les projets.

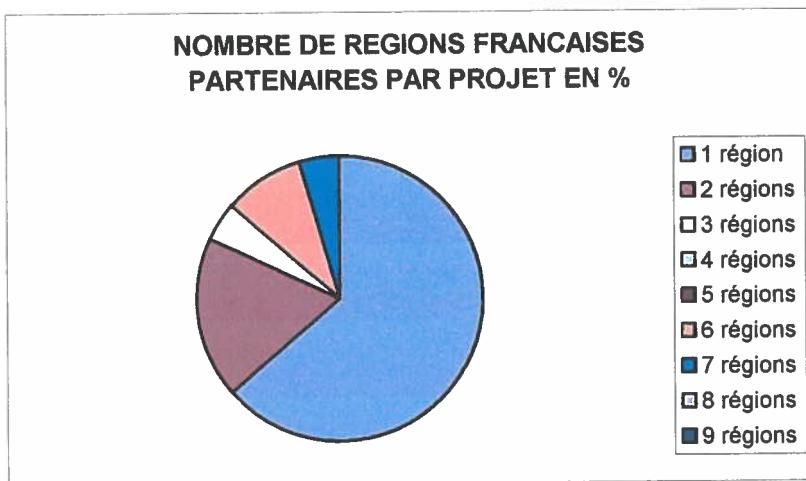
En somme, il y a une meilleure pénétration du Programme INTERREG IIIB pour les pays du sud, les espagnols et les français sont plus présents à la fois en tant que chef de file comme en tant que partenaire. Les portugais se situent dans la moyenne tandis que les irlandais et les anglais s'investissent moins dans le programme.

Ainsi, il apparaît difficile d'avoir une dimension atlantique de l'espace ce qui compromet l'émergence de l'Espace Atlantique en tant que zone d'intégration économique. Un sous-ensemble sud composé de l'Espagne, la France et le Portugal est omniprésent. Le sud semble accorder plus d'importance au programme INTERREG IIIB.

Il est vrai que la nouvelle réglementation oblige tous les pays à participer au projet pour que ce dernier soit validé ; et oblige donc à développer une coopération transnationale et par là même une dimension atlantique. Cependant, il faut relativiser dans la mesure où même si cette mesure favorise le renforcement d'une coopération Nord/Sud jusqu'à présent plutôt faible, elle n'agit en rien sur la surreprésentation des acteurs français et espagnols et la faible participation des irlandais et anglais. Le déséquilibre Nord/Sud est donc toujours présent. Néanmoins, cette nouvelle réglementation permet aux acteurs irlandais et anglais de se rendre compte de la valeur ajoutée d'une telle coopération et ainsi la rendre plus ancrée dans leur « culture ». L'espace Atlantique se confirme donc progressivement en tant qu'espace de projets et de coopération interrégionale. Même s'il existe plusieurs échelles de coopération, l'Espace Atlantique constitue quand même un espace pertinent pour le développement de la coopération interrégionale puisqu'il fédère des intérêts communs, des problématiques communes (voir Partie II) à cette échelle et affirme donc une identité atlantique.

9.3. Le degré de participation des différentes régions françaises

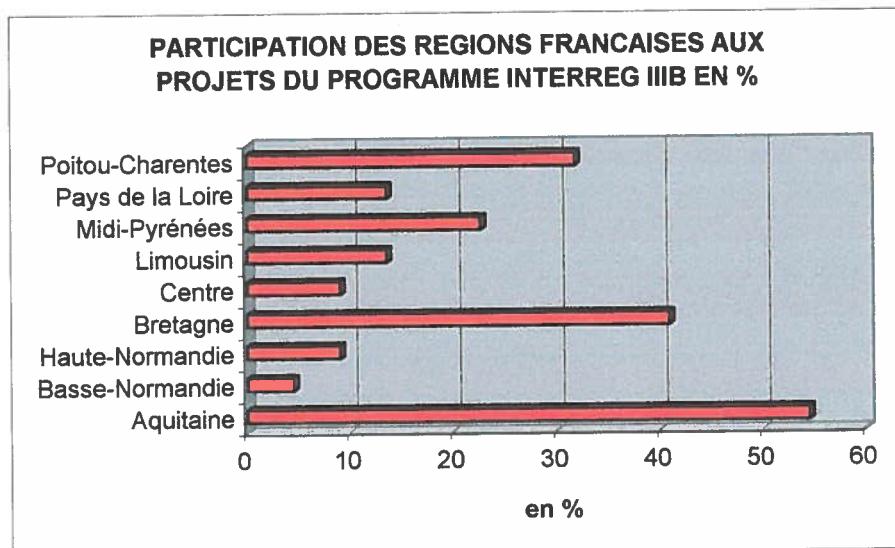
9.3.1. Participation des régions françaises aux projets



Pour la majorité des projets, une seule région française (64%) voire deux (18%) s'engagent dans une coopération interrégionale avec les autres pays européens.

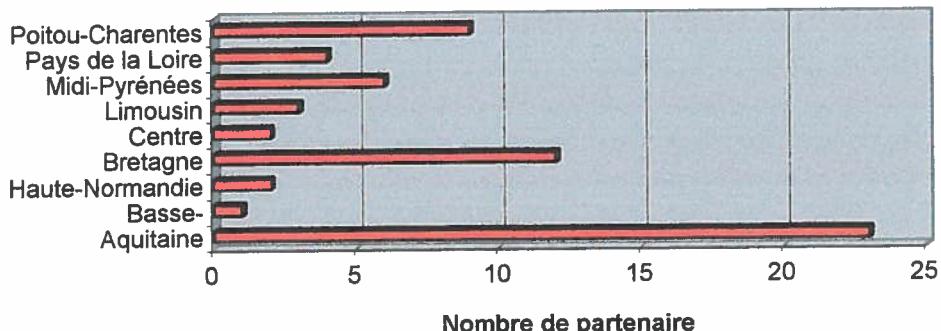
Seuls trois projets mobilisent plus de la moitié des régions. Ce sont les projets qui traitent de l'aménagement du territoire de manière générale : les projets Agate, SDEA et RTA. D'ailleurs, il faut noter que les chefs de file de ces projets sont des organismes qui réunissent plusieurs régions. En effet, ce sont réciproquement l'association des chambres de l'agriculture de l'Arc Atlantique, la CRPM et l'association de recherche et d'études socio-économiques de l'Arc Atlantique.

9.3.2. Une plus grande participation des régions Aquitaine, Bretagne et Poitou-Charentes



Le graphique ci-dessus révèle le degré de participation des régions françaises au programme INTERREG IIIB. Les régions Aquitaine, Bretagne, et Poitou-Charentes sont les régions qui s'investissent le plus dans les projets et plus particulièrement l'Aquitaine qui est présente dans plus de 50% des projets étudiés. Quant à elles, les régions Centre, Basse-Normandie et Haute-Normandie semblent peu impliquées dans cette coopération interrégionale. De plus, il faut souligner que pour le projet Agate, les régions Basse-Normandie et Haute-Normandie sont participantes dans la mesure où elles intègrent l'association des chambres de l'agriculture de l'Arc Atlantique. De ce fait, la Haute-Normandie ne participe réellement qu'à un seul projet et la Basse-Normandie à aucun.

NOMBRE DE PARTENAIRES PAR REGIONS FRANCAISES EN NOMBRE ABSOLU



De même, lorsqu'on s'intéresse au nombre de partenaires par région, l'analyse des projets montre que c'est de loin la région Aquitaine qui s'implique dans les projets (23 partenaires) puis la Bretagne (12 partenaires).

Les régions Centre, Basse-Normandie et Haute-Normandie sont celles qui ont le moins d'acteurs qui s'engagent dans la coopération interrégionale. Ce constat peut peut-être s'expliquer par le fait que ces régions participent à d'autres aires de coopération définies par l'Union Européenne, peut-être sont-elles plus impliquées dans ces autres aires. On peut alors se demander la pertinence des chevauchements d'aires. Il est vrai que cela permet aux régions d'avoir un plus large choix quant aux projets à sélectionner pour leur propre développement mais dans ce cas il est difficile de développer une dimension atlantique, méditerranéenne, etc.

Pour l'Aquitaine, la forte participation de cette région peut peut-être s'expliquer par le fait que c'est une région transfrontalière avec l'Espagne, pays qui s'investit énormément dans cette coopération. Quant à la Bretagne, c'est une région qui a développé une forte 'culture de la coopération'. En effet, il ne faut pas oublier que ce sont des acteurs bretons qui sont à l'origine de la CRPM, ce sont des acteurs qui s'investissent beaucoup dans la coopération interrégionale.

En somme, lorsqu'on s'intéresse au degré de participation des régions françaises, il faut remarquer que ce sont principalement les régions dotées d'une façade atlantique qui s'engagent dans les projets INTERREG IIIB Espace Atlantique. Ceci étant dit, ce n'est pas parce que les régions comme la Haute-Normandie, la Basse-Normandie ou encore la région Centre participent peu aux projets qu'il n'existe pas de potentialité de coopération avec ces régions.

CONCLUSION

L'Espace Atlantique est souvent décrit par son état de périphérité à la fois géographique, socio-économique et urbaine par rapport au centre de l'Europe. Conscients de cette situation, des acteurs locaux se sont mobilisés et ont développé des stratégies de coopération afin de défendre les intérêts de ce territoire notamment devant les institutions nationales et européennes, affirmant ainsi l'identité atlantique.

L'Espace Communautaire de son côté a mené une réflexion de développement territorial à l'échelle européenne et a ainsi proposé le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC). Ce schéma affirme la nécessité de faire évoluer le modèle traditionnel centre-périmétrie vers un modèle de développement polycentrique. Un des objectifs principaux de cette nouvelle organisation territoriale est de créer de grands ensembles transnationaux, et de les faire émerger comme Zones d'Intégration Economiques Mondiales (ZIEM). L'Espace Atlantique constitue l'un de ces territoires transnationaux.

Selon le SDEC, la coopération interrégionale et plus particulièrement le programme INTERREG IIIB constitue un bon outil d'expérimentation pour mettre en place le principe du polycentrisme sur les territoires.

L'analyse des projets INTERREG IIIB 'Espace Atlantique' a permis de mettre en évidence plusieurs éléments.

➤ Tout d'abord, ces projets, à travers la mise en place de la coopération interrégionale, ont facilité les échanges d'idées, d'approches territoriales différentes, etc. entre les différents pays participants ce qui a permis d'obtenir des résultats plus innovants, d'élargir les champs de vision des partenaires. Les projets INTERREG IIIB constituent donc une valeur ajoutée pour les territoires et les acteurs locaux qu'ils soient privés ou publics.

➤ La coopération interrégionale contribue à la mise en œuvre du concept de polycentrisme préconisé par le SDEC. En effet, les projets ont montré que les principes du SDEC étaient pris en compte par les acteurs locaux et à différentes échelles territoriales. Cette coopération est davantage développée au moyen de réseaux d'échanges, de bonnes pratiques, etc. Le risque de cette forme de coopération provient essentiellement de l'essoufflement de ces réseaux à la fin de la période de programme INTERREG IIIB 'Espace Atlantique' en 2006. De plus, il serait souhaitable à l'avenir de dépasser ce stade de coopération pour mener des actions plus opérationnelles.

➤ La France et l'Espagne s'investissent davantage dans les projets aussi bien au niveau du nombre de projets qu'au niveau du nombre de partenaires par projets. Quant au Royaume-Uni et l'Irlande semblent peu impliqués dans ce programme.

Pour la moitié des projets, un sous-ensemble sud se dessine soit parce qu'aucun partenaire anglais ou irlandais n'est présent soit parce que les partenaires des pays du « sud » sont surreprésentés dans le partenariat du projet. Cependant, notamment avec l'aide de la nouvelle réglementation qui impose pour chaque candidature de projet au moins un partenaire de chaque pays, la coopération interrégionale commence à se mobiliser à l'échelle atlantique. Petit à petit, les pays du « nord » s'investissent et prennent conscience de sa valeur ajoutée.

Ainsi, l'Espace Atlantique constitue un véritable « espace-projet » qui se matérialise progressivement et qui peut participer à son échelle à la réduction des déséquilibres observés entre les régions de l'Espace Atlantique et les régions de l'Europe centrale.

➤ Pour la France, ce sont principalement les régions Aquitaine, Bretagne, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées qui participent aux projets INTERREG IIIB. Les autres régions semblent moins s'engager dans le programme ce qui ne sous-entend pas qu'une coopération future ne soit pas envisageable avec ces régions.

En somme, les projets ont montré qu'il existe plusieurs échelles de coopération, de mise en place du polycentrisme et des potentialités de faire de l'Espace Atlantique un grand espace de coopération interrégionale transnationale et un espace de projet.

Pour que la coopération interrégionale perdure et que l'Espace Atlantique se concrétise, il est nécessaire que le volontarisme des acteurs ainsi que la concertation multi-acteurs (Etats, régions, acteurs locaux dont socio-économiques), se poursuivent afin de fédérer les intérêts et pallier les difficultés de leur territoire. Les acteurs doivent participer à la création de partenariats dans lesquels ils devront jouer un rôle déterminé. De même, il est souhaitable que les expériences de coopération soient valorisées aussi bien au niveau des acteurs que des citoyens afin que tous prennent conscience de l'identité atlantique et de la richesse apportée par la coopération interrégionale.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES, ETUDES ET ARTICLES:

ALLAIN Rémy, BAUDELLE Guy, GUY Catherine, 2003, « Le polycentrisme, un projet pour l'Europe », édition Presses Universitaires de Rennes, 306 p

ARC ATLANTIQUE, « synthèse des discussions régions atlantiques-DG Regio du 26-01 sur la défense d'un Espace Atlantique de coopération transnationale », 4 p

ARNAUD Jean-Louis, 2001, « Coopération transfrontalière et transnationale, la nouvelle Europe s'invente sur ses marges », compte-rendu du séminaire organisé par Unioncamere et par Notre Europe à Bruxelles le 13 novembre 2001, 39 p

BAUDELLE Guy, CASTAGNEDE Bernard (sous la direction de), 2002, « Le polycentrisme en Europe », édition de l'aube, 266 p

BAUDELLE Guy (sous la direction de), 1993, « La façade atlantique : stratégie et prospective de développement », PUR, 238 p

BAUDELLE Guy, Juin 2001, « L'Europe de demain sera-t-elle polycentrique ? », Territoires 2020 n°3, 13 p

BEAUCHARD Jacques, 1997, « pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'une façade atlantique », 4 p

CARRIERE Jean-Paul, 2002, 38^{ème} colloque de l'ASRDLF, « L'aménagement du territoire en Europe : vers une approche multiscale », 18 p

CARRIERE Jean-Paul, 2004, « le développement territorial, regards croisés sur la diversification et les stratégies », ADICUEER, p 61-81

CARRIERE Jean-Paul, 2005, « Les apports de l'ORATE à la réflexion sur la construction du polycentrisme en Europe : apports et limites du rapport ESPON 111 : ' Potentials for polycentric development in Europe' », 10 p

CHEVALIER Jacques, 1999, « réseau urbain et réseaux de villes dans l'ouest de la France », édition anthropos, 155 p

CICHOLWAZ Philippe, 1998, « L'Arc Atlantique : entre indicateurs de périphérie et centralités », 4 p

COMMISSION ARC ATLANTIQUE, 1990, « déclaration finale de la Commission Arc Atlantique », Rennes-Bretagne, CRPM

COMMISSION EUROPEENNE, 1994, « Europe 2000+ : Coopération pour l'aménagement du territoire européen », Office des Publications officielles des Communautés Européennes, Luxembourg, 94 p

COMMISSION EUROPEENNE, 1999, « 6^{ème} rapport sur la situation socio-économique des régions de l'Union Européenne », 241 p

COMMISSION EUROPEENNE, 1999, « SDEC, vers un développement spatial équilibré et durable du territoire de l'Union européenne », la commission européenne, 89 p

COMMISSION EUROPÉENNE, 2001, « Nouvelle période de programmation 2000-2006 : Documents de travail méthodologiques, Evaluation ex ante et indicateurs pour INTERREG (Volets A et B) », 36 p

CONFERENCE DES VILLES DE L'ARC ATLANTIQUE, 2001, compte rendu de l'assemblée générale tenue à Porto, 10 p

CONSEIL REGIONAL POITOU-CHARENTES, 2003, « évaluation intermédiaire INTERREG IIIB Espace Atlantique 2000-2006, Rapport final », EDATER/ADE, 161 p

CRPM/ Cellule de prospective des périphéries (coordonnée par), novembre 2000, Etude stratégique de coopération interrégionale (rapport final) : Espace Atlantique, 145 p

CRPM/ Cellule de prospective des périphéries (coordonnée par), novembre 2000, Etude stratégique de coopération interrégionale (rapport final) : Espace Atlantique, Annexe et conclusions des séminaires thématiques, 103 p

CRPM/ Cellule de prospective des périphéries (coordonnée par), « Etude sur la construction d'un modèle de développement polycentrique et équilibré du territoire européen », volume 1, 171 p

CRPM/ Cellule de prospective des périphéries (coordonnée par), « Etude sur la construction d'un modèle de développement polycentrique et équilibré du territoire européen », volume 2, 209 p

CRPM/ Cellule de prospective des périphéries (coordonnée par), « Etude sur la construction d'un modèle de développement polycentrique et équilibré du territoire européen », volume 3, 82 p

DAMETTE Félix, Juin 2001, « le SDEC : un travail à poursuivre », Territoires 2020 n°1, 7 p

DATAR, 2002, « Les coopérations interrégionales », la documentation française, 103p

DATAR, 2002, « Aménager la France de 2020, mettre les territoires en mouvement », la documentation française, 111 p

DATAR, 2002, « Le schéma de développement de l'espace communautaire », édition territoires en mouvement, 103 p

EDATER, 2003, « Evaluation intermédiaire INTERREG III B Espace Atlantique 2000-2006 », rapport final, 161p

FOUCHIER, Juillet/Août 1998, « Le polycentrisme : Du concept au concret », Urbanisme n°301

FREMONT Armand, Juin 2001, « Les grands découpages de la France vus d'Europe : A propos d'INTERREG IIIB », Territoires 2020 n°1, 5 p

GUIGOU, PARTHENAY, GERARD-VARET, MOUGEOT, LIPIETZ, 2001, « Aménagement du territoire: rapports du Conseil d'Analyse Economique », la documentation française, pp 36-40

HOEFFEL Daniel, 1990, « la coopération entre les régions et les départements », Dalloz, p 215

IAAT, 2005, présentation à Bruxelles, « analyse des projets INTERREG », power point, 14 p

KOLLER S., 2001, « Europe 2000 : Etat des lieux, les villes de l'Arc Atlantique, un nouvel acteur dans la coopération transnationale européenne », Université de Haute Bretagne, Rennes, 9 p

LACOUR Claude, 1998, « La tectonique des territoires atlantiques », Institut d'Economie Régionale Sud-Ouest, 2 p

POUSSARD Anne, 1998, « De la CRPM à l'Arc Atlantique : des régions vers l'Europe », 3 p

POUSSARD Anne, 1998, « Du CELIB à la CRPM : Les régions atlantiques en attente d'Europe », 4 p

POUSSARD Anne, « L'Arc Atlantique : chronique d'une coopération interrégionale »

RAPPORT ECOTEC, 2001, « Evaluation Ex ante INTERREG IIIB 'programme Espace Atlantique' », résumé, 10 p

REGION POITOU-CHARENTES, « programme d'initiative communautaire INTERREG IIIB Espace Atlantique 2000-2006 : 58 projets pour contribuer au développement des territoires atlantiques », 41 p

TAULELLE François, Juin 2001, « Le SDEC, un instrument de l'aménagement du territoire européen ? », Territoires 2020 n°1, 9 p

MEMOIRES :

ALLANOS Claire, 2004, « Le fonctionnement d'un programme européen de coopération transnationale - le Programme INTERREG III B « Espace Atlantique », 85 p

BOCK Emilie, 2003, « La mise en réseau des villes intermédiaires atlantiques pour une vision polycentrique de l'Espace Atlantique ? Le cas de la France », 132 p

MARQUIS Claire, 2000, « l'espace atlantique : un modèle pour la coopération interrégionale en Europe ? », 73 p

MIGUEL Erika, 2003, « pour un développement polycentrique de l'espace atlantique : la mise en réseau des villes moyennes », 129 p

MOSCONI Laurence, 1992, « La coopération interrégionale », 62 p

VIOLLE Cécile, 2002, « l'option du polycentrisme dans le schéma de développement de l'Espace Communautaire : la coopération interrégionale peut-elle être un outil pour faciliter l'articulation des villes européennes ? », 75 p

DICTIONNAIRES :

DATAR, 2000, « Repenser le territoire, un dictionnaire critique », édition l'aube, p 61-62

BRUNET Roger, 1993, « les mots de la géographie : dictionnaire critique », La documentation Française, 470 p

DOSSIERS SPECIFIQUES :

Dossiers de candidature des 22 projets pour le programme INTERREG IIIB 'Espace Atlantique' adressés au secrétariat commun INTERREG 'Espace Atlantique'

SITES INTERNET :

www.espon.lu

www.interreg-atlantique.org

➤ Programme d'initiative communautaire INTERREG IIIB « Espace Atlantique » 2000-2006, commission européenne, Espagne, France, Irlande, Portugal, Royaume-Uni, 104p

➤ Complément de programmation INTERREG IIIB « Espace Atlantique » 2000-2006, commission européenne, Espagne, France, Irlande, Portugal, Royaume-Uni, 78 p

➤ Résumé projets Interreg IIIB

www.datar.gouv.fr

<http://europa.eu.int/>

<http://www.crpm.org>

www.ac-nantes.fr

<http://www.arcatlantique.org>

www.arcat.org

www.inforegion.org

www.iaat.org

www.redlocalplan.net

www.coastsharing.com

www.proyectoagro.info

www.ciei.net

www.2xtra.info

www.portalcinco.com

TABLE DES CARTES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

ARTES

u centralisme au polycentrisme maillé.....	p 16
'une Europe monocentrale à une Europe polycentrique.....	p 19
Espace Atlantique défini par le Programme INTERREG IIIB.....	p 29

GRAPHIQUES

ypes d'actions menées par les partenaires de chaque projet	p 81
nombre de pays partenaires par projet en %	p 84
nombre de partenaires par pays	p 86
nombre de partenaires par pays (2).....	p 87
nombre de régions françaises partenaires par projet en %	p 89
participation des régions françaises	
ux projets du programme INTERREG IIIB en %.....	p 90
nombre de partenaires par régions françaises en nombre absolu	p 91

TABLEAUX

nombre de projets auquel chaque pays participe	
et nationalité des chefs de files.....	p 84
nombre de partenaires par pays	p 85